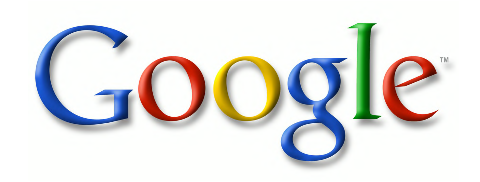
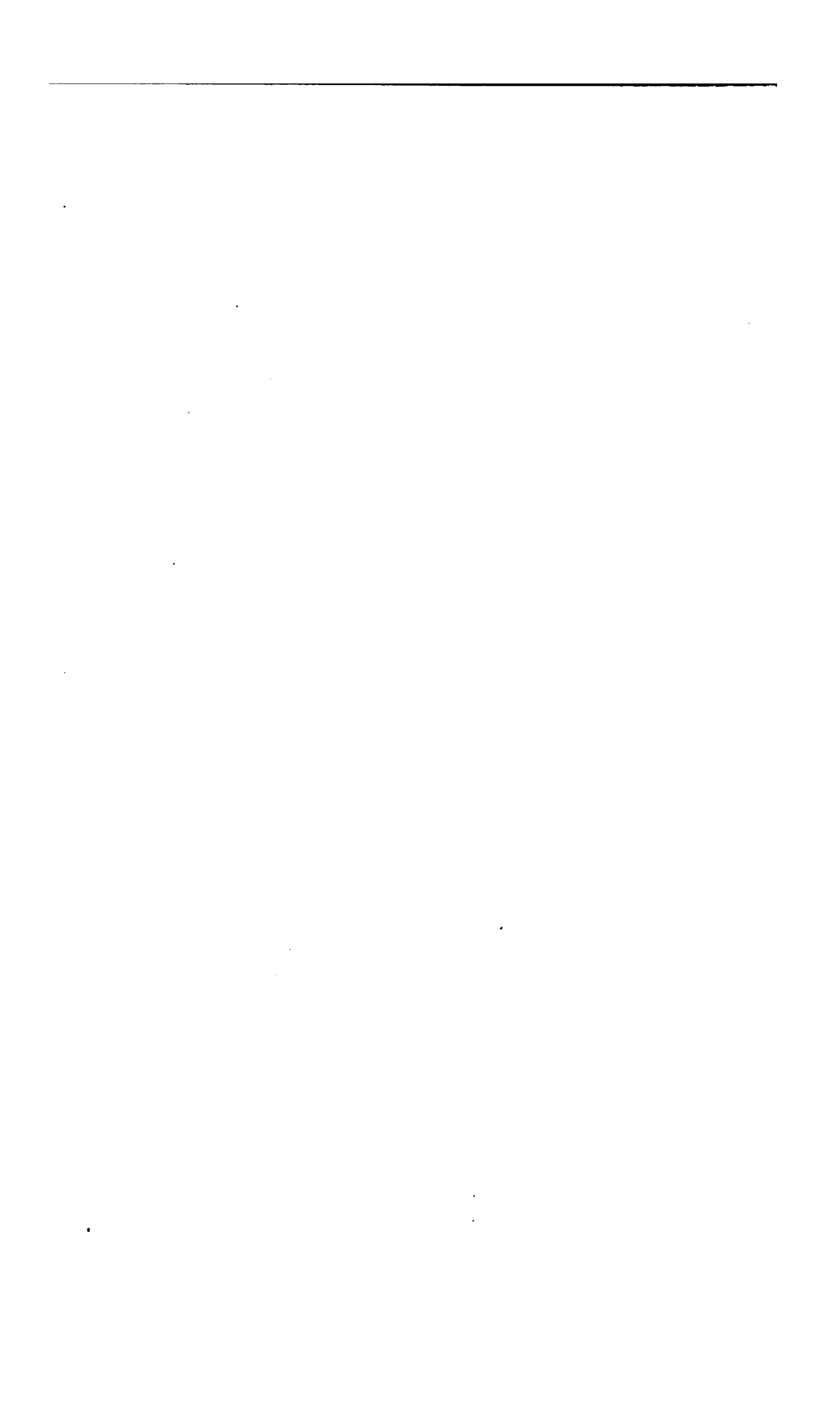






RECHERCHES LITURGIQUES.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE D'AUGUSTIN MANAVIT,
Rue Saint-Rome, 25.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

LITURGIE EN GÉNÉRAL

ET

CELLE DU DIOCÈSE DE TOULOUSE EN PARTICULIER,

PAR M. L'ABBÉ A. SALVAN,

Chanoine-Honoraire de la métropole de Toulouse, mainteneur des Jeux-Floraux.

PARIS,
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
rue des Saints-Pères, 64.

TOULOUSE,
LIBRAIRIE DOULADOURE AINÉ,
rue Saint-Rome, 50.

1850.

PRÉFACE.

Je ne m'étais d'abord proposé dans cet ouvrage que de retracer d'une manière abrégée l'histoire de la Liturgie de l'Église de Toulouse; d'en rechercher avec soin l'origine et d'exposer les diverses modifications qu'elle a subies depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, en sorte que d'après ce premier plan, cet écrit n'aurait eu qu'un intérêt excessivement local : mais une circonstance imprévue me donne l'heureuse idée de donner à mon travail une plus grande étendue.

Dans l'un de mes voyages, je rencontrai fortuitement un ecclésiastique qui m'était complétement inconnu, mais que je

sus depuis appartenir à l'un des plus beaux diocèses de France et y jouir d'une grande considération sous le double rapport du talent et de la piété. La conversation s'engagea sur les matières liturgiques, et à la seconde phrase de mon inconnu, je compris bientôt qu'il était un partisan ultra-enthousiaste du Rit Romain. Il s'éleva devant moi avec force contre la liturgie Gallicane et les évêques qui avaient encore la faiblesse de la tolérer dans leurs diocèses; et comme il était assez encouragé par mon silence, il me parla en particulier d'un évêque qui avait eu la témérité de faire réimprimer et donner à ses prêtres un bréviaire du dix-huitième siècle, composé par l'un des plus saints prélats qu'ait jamais eu l'Église de France. Il me parla de cet évêque d'une manière si acerbe et si peu convenable que je me crus obligé, par le simple devoir de la

charité chrétienne, de prendre sa défense et de repousser avec énergie toutes les insinuations malveillantes qu'il s'efforçait de jetter sur la droiture et la pureté de ses intentions dans l'acte liturgique dont il était question. Mon énergie l'étonna un peu, sans le déconcerter. Je crus devoir opposer un très-grand calme à son extrême agitation. Je ne voulus pas entreprendre devant lui la défense de la liturgie Gallicane, parce qu'en général on gagne très-peu de chose avec des hommes à système. Nous nous séparâmes très-mécontents l'un de l'autre, lui de ma docilité et moi de son exaltation.

Cependant je ne perdis pas le souvenir de cette rencontre si extraordinaire; je me demandai si l'Église Gallicane n'avait pas eu dans tous les siècles une Liturgie particulière, si même en remontant jusqu'au berceau du christianisme il n'y avait pas eu autant de

liturgies que d'Eglises diverses, et si cette diversité purement accidentelle avait pu nuire en rien à la sainte unité de l'Église catholique.

Pour trouver la réponse à toutes ces questions, je me vis obligé de consulter la plupart des grands auteurs liturgiques des temps anciens et des temps modernes; et la conclusion de toutes mes recherches a été 1° qu'à l'époque de l'établissement de la Religion, il y eut une grande diversité de formes accidentelles dans la Liturgie; 2° que l'Église Gallicane a joui dès les temps primitifs d'une Liturgie spéciale comme il conste d'après les monuments authentiques de l'histoire; 3° que la possession de cette Liturgie ne l'a point empêchée d'être toujours en communion avec la sainte Eglise Romaine; 4° que le plus grand acte liturgique qui

ait été produit par le Siége Apostolique dans toute la durée des siècles (la bulle de St-Pie V) a consacré lui-même la diversité en déclarant solennellement que les Eglises qui possédaient une Liturgie spéciale depuis deux cents ans pouvaient la garder, et conséquemment se trouver dans l'unité de la foi sans être cependant dans l'unité des formes liturgiques; 5° qu'il y a donc une différence essentielle entre le Dogme et la Liturgie, car celle-ci n'est tout au plus que l'expression des sentiments intérieurs par rapport au Dogme; expression qui peut varier dans ses formes sans changer en rien l'inflexible vérité du sentiment intérieur; 6° qu'une hérésie anti-liturgique est une véritable chimère; 7° que quoique la liturgie Romaine soit très-vénérable et très-sainte, elle est cependant susceptible d'améliorations; 8° que la liturgie Gallicane est

très-digne d'éloge par la disposition et la beauté des prières dont elle est composée, et conséquemment que les attaques dont elle a été l'objet ne sont ni raisonnables ni raisonnés.

J'ai donc cru devoir prendre la défense de cette Liturgie par les monuments incontestés de l'histoire; car s'il est constant que dès l'origine du Christianisme il y a eu plusieurs Liturgies spéciales en présence de celle de Rome qui, dans ces temps primitifs, n'a jamais réclamé contre leur existence, il n'est donc pas étonnant que l'Eglise Gallicane ait eu la sienne; et je montrerai que la Liturgie de cette dernière Eglise a de très-grands rapports avec celles qui étaient suivies dans les premiers siècles.

Plein d'une juste vénération pour la liturgie Romaine, je suis bien éloigné de diriger contre elle la plus légère critique. L'ob-

jet de cet écrit est seulement de retracer d'une manière abrégée l'histoire générale de la Liturgie dans tous les siècles, de montrer que la liturgie Gallicane remonte à la plus haute antiquité, et qu'au dix-huitième siècle, lorsque les évêques de France ont donné à leurs diocèses des bréviaires particuliers, ils ne faisaient qu'user d'un droit qui avait été reconnu par la bulle de St-Pie V, puisque l'Eglise de France était en possession de ses rites depuis plus de deux cents ans, et que la nécessité où elle fut, vers la fin du seizième siècle, d'admettre momentanément le Rit romain, ne pouvait détruire un droit légitimement acquis et solennellement reconnu.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première traite de la Liturgie en général, et la seconde de celle de l'Eglise de Toulouse en particulier.

Je place ici une observation de la plus haute importance.

Si d'un côté l'admission du Rit romain favorise l'uniformité liturgique; de l'autre, en détruisant les Bréviaires particuliers, ne paraît-on pas briser un lien hiérarchique, détruire un intérêt local et rompre les anneaux des traditions de chaque Eglise. Chaque diocèse a son évêque, son chapitre, ses institutions, ses conciles, ses statuts, ses saints particuliers, pourquoi n'aurait-il pas une forme accidentelle de Liturgie? si d'ailleurs, en ce qui concerne l'essence des Rites romains, il est dans la plus parfaite unité avec la sainte Eglise romaine mère et maîtresse de toutes les Eglises?

On a demandé au Siége Apostolique, dans quelques diocèses, l'autorisation de modifier le Bréviaire romain avant de l'adopter. Ainsi, par exemple, d'abréger l'Office du

dimanche, de garder la division des psaumes du Bréviaire gallican, d'admettre le Propre des Saints à chaque diocèse; si toutes ces modifications sont accordées, il restera bien peu de chose du véritable Bréviaire Romain, et alors toute la différence consistera dans le titre. Ainsi, au lieu de dire : *Breviarium Tolosanum,* ce qui offusquerait peut-être les partisans de la liturgie Romaine, on mettra : *Breviarium Romanum ad usum Ecclesiœ Tolosanœ*, ce qui pourra les satisfaire; et avec ces concessions et ce moyen terme, on pourrait peut-être concilier tous les partis.



PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.

Définition du mot liturgie. — Son antiquité. — Ce qu'il faut distinguer dans la liturgie.



Le culte chrétien se lie invinciblement à un ordre de vérités religieuses positivement déterminées. Ces vérités admises, il faut en déduire la nécessité de ce culte, et le principe d'autorité qui doit déterminer les formes de la prière publique.

Une religion sans culte ne répugne pas moins à l'esprit qu'une morale sans préceptes, qui laisserait la raison sans règle. Rien n'ayant été livré à l'arbitraire dans l'Église de Dieu; nul ne pouvait, au gré de ses désirs, déterminer la règle qui devait présider aux cérémonies religieuses.

Lorsque le polythéisme s'affaissait sous ses ruines; que les vieux oracles, les fausses traditions et les cultes menteurs disparaissaient, l'on vit, au berceau de l'Église chrétienne, apparaître ces formes extérieures, simples et peu nombreuses, et qui suffisaient alors au Catholicisme naissant. Le nouveau culte, avant de se produire dans le monde avec la double sanction de la vérité et de la majesté du triomphe, devait s'abriter encore dans les profondeurs des Catacombes, pour devenir plus tard une grande nécessité morale dans nos sociétés modernes.

Ce sont ces formes de la prière et des cérémonies publiques que nous avons voulu étudier. Notre livre est élémentaire comme les vérités historiques qu'il contient, et pour fixer dès le début les idées de nos lecteurs, nous définissons le mot qui résume la nature de nos recherches et qui s'applique spécialement à cette partie des sciences ecclésiastiques qui traitent des cérémonies du culte catholique.

Le mot liturgie vient du grec Λειτουργια, qui signifie œuvre ou office public, des deux mots

Λειτος, public, dont la racine est Λαος, qui signifie peuple; et de Εργον, œuvre, action. Peut-être pourrait-on faire dériver le mot liturgie du mot Λειτα, prière, ce qui conduirait à dire que la liturgie est l'œuvre de la prière; mais la première explication est beaucoup plus naturelle. On peut définir la Liturgie la réunion des prières et des cérémonies qui constituent le culte extérieur que nous rendons à Dieu.

Cette définition apporte naturellement avec elle la division liturgique. En effet, le culte extérieur renferme : 1° la prière publique; 2° l'administration des sacrements qui est accompagnée de certaines cérémonies particulières.

On a donné par excellence le nom de liturgie à l'oblation du saint sacrifice de la Messe, parce que cette oblation est de toutes les prières la plus solennelle, que ce sacrifice est de tous les sacrements le plus vénérable, et que les cérémonies avec lesquelles il est offert sont les plus augustes de toutes.

En jetant les fondements de son Église sur la terre, et en lui communiquant sa suprême puissance

dans une perpétuelle durée, le fils de Dieu lui a laissé le soin de déterminer les formes du culte extérieur selon la nature des temps, des lieux et des circonstances; et si l'on excepte, d'un côté, l'Oraison Dominicale, qu'il a lui-même apprise à ses Disciples, et de l'autre, les formes et les matières essentielles des Sacrements qu'il a institués, on voit qu'il a laissé une liberté entière à son Église sur tout le reste.

Cependant l'Église a dû étudier avec soin ce que son divin fondateur avait fait lui-même, puisque le commandement lui avait été donné de faire certaines choses après lui et en mémoire de lui; *hoc facite.....*

Elle a donc vu que l'institution de la divine Eucharistie, par exemple, avait été accompagnée de certains signes ou cérémonies particulières : ainsi, le Sauveur ne l'institue pas dans un lieu ordinaire, mais dans un lieu préparé et orné; il élève les yeux vers le ciel, il bénit le pain par l'imposition de sa main sur la chose offerte, il prononce des paroles sacrées, il rompt ce qu'il tient dans ses mains et le distribue avec ordre. L'institution de

l'Eucharistie est accompagnée d'un discours admirable, et, après la sainte Cène, une hymne est récitée par Jésus-Christ et par ses Apôtres.

De plus, dans le cours de ses prédications publiques, le Sauveur fait mention des Psaumes de David, et des autres auteurs inspirés, soit lorsqu'il rappelle aux Scribes ce verset du psaume 109, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur asseyez-vous à ma droite*; soit lorsqu'il déclare aux disciples d'Emmaüs qu'il faut que *tout ce qui a été prédit de lui dans les Psaumes reçoive son accomplissement;* soit enfin lorsqu'il invoque en tant d'endroits en sa faveur et les écrits des Prophètes et toute l'Écriture, passages qui ont fait croire à quelques docteurs, et à saint Augustin en particulier, que le Sauveur récitait des hymnes et des psaumes avec ses Apôtres : *Maximè illud quod de Scripturis defendi potest, sicut de hymnis et psalmis canendis, cùm et ipsius Domini et Apostolorum habeamus documenta, et exempla, et præcepta* (*Epist.* 119, nº 18).

L'Église a donc trouvé l'origine de sa Liturgie, pour ce qui lui est essentiel, et par rapport à la célébration des mystères sacrés, et par rapport à la

psalmodie elle-même, dans les préceptes et les exemples du fils de Dieu.

Il est manifeste que, dès son origine, la Liturgie présentait deux caractères parfaitement distincts; l'un d'unité et de stabilité entièrement indépendant des temps et des lieux, parce qu'il reposait sur des enseignements divins et apostoliques; l'autre de différence et de variation, dépendant de circonstances diverses. Le premier constituait l'essence de la Liturgie toujours et partout la même; le second en distinguait les espèces. Il est important de remarquer ce qui constitue l'essence de la Liturgie et conséquemment son unité. 1° la lecture de l'Ecriture sainte au commencement de l'office; 2° la récitation des Psaumes; 3° l'oblation du pain et du vin; 4° la consécration de l'un et de l'autre par les paroles du Sauveur accompagnée de la bénédiction du prêtre par le signe de la croix; 5° l'Oraison Dominicale; 6° la communion et l'action de grâces. Quant à ce qui détermine les différences, et qui n'altère nullement l'unité, il est facile de l'indiquer : lire tel ou tel livre de l'Écriture, choisir pour un jour donné tels psaumes de David, les

diviser plus ou moins dans leur étendue, augmenter ou diminuer le nombre des prières, accompagner la célébration de la Messe ou la récitation de l'Office divin de signes, ou cérémonies entièrement indifférents en eux-mêmes, donner enfin aux ornements des ministres une forme plus ou moins allongée ou raccourcie, et conséquemment plus ou moins commode; tout cela n'est certainement que très-accidentel à la Liturgie.

On ne doit point accuser les Églises particulières qui ont voulu conserver leurs rites, à l'exclusion de ceux de l'Église Romaine, de briser les liens de l'unité liturgique qu'elles ont toujours fidèlement observée dans les points essentiels. Ainsi, au huitième siècle, l'évêque Etherius et le prêtre Beat disaient, en réfutant les erreurs d'Elipand, archevêque de Tolède : « L'ordre de la Messe et des » prières par lesquelles on consacre à Dieu les sa- » crifices offerts a été d'abord établi par saint » Pierre; et l'univers entier le célèbre d'une seule même manière; *cujus celebrationem uno eodemque modo universus peragit orbis* ». Ils affirmaient donc

clairement avoir une seule et même Liturgie, non seulement avec l'Église Romaine, mais encore avec toutes les autres; et cependant les rites et les cérémonies de l'Église d'Espagne à laquelle ces écrivains appartenaient, étaient entièrement différents à cette époque de ceux de Rome.

C'est en vain que, poussant au-delà des bornes le désir de l'uniformité, les partisans de la Liturgie Romaine cherchent à appuyer leur opinion sur les prétendues exigences du Siége Apostolique. Écoutons saint Grégoire-le-Grand sur cette matière. Il dit au moine Augustin qu'il avait envoyé à la conquête spirituelle de la Grande Bretagne : « Vous connaissez la coutume de l'Église Romaine » dans laquelle vous avez été élevé; mais je suis » d'avis que si vous avez trouvé, soit dans la » sainte Église Romaine, *soit dans celle des Gaules*, » soit dans toute autre Église quelque chose qui » puisse être plus agréable au Dieu tout-puissant, » vous le choisissiez de préférence, et que vous établissiez, par cette institution spéciale dans l'É» glise d'Angleterre encore nouvelle dans sa foi, » ce que vous aurez pu choisir des autres Églises;

» car les choses ne doivent pas être aimées à
» cause des lieux; mais bien les lieux à cause
» des bonnes choses. Choisissez donc, dans quel-
» ques Églises que ce soit, ce qui sera pieux, re-
» ligieux et bon; et après avoir réuni ces choses
» en faisceau, vous les enseignerez aux Anglais
» pour que cela leur serve de coutume. (Hard.
» *Collec. Conc.*, t. 3, p. 510). »

Saint Grégoire n'ignorait pas que, de son temps, toutes les Églises de la Catholicité, sans exception, ne suivaient pas les rites et les cérémonies de l'Église Romaine; et bien loin de vouloir contraindre les Anglais à embrasser la Liturgie de cette Église, il recommande, au contraire, à Augustin de prendre ce qu'il y avait de mieux partout, et de le donner aux Anglo-Saxons. Ce Pontife désirait-il, oui ou non, conserver l'unité de la Liturgie? Evidemment il le désirait; mais il ne crut pas, avec juste raison, que ce fût briser les liens de l'unité, que de permettre la diversité liturgique dans les choses qui sont complétement indifférentes.

Il ne faut pas s'arrêter à ce seul passage, d'ailleurs si frappant; nous en produisons un autre bien re-

marquable. Le même saint Grégoire écrit à Jean de Syracuse pour se justifier de certains reproches qui lui avaient été adressés au sujet des Réglements qu'il avait faits sur la Liturgie, sous prétexte, disait-on, de zèle pour l'Église Romaine; et, après avoir discuté ces divers Réglements, il termine ainsi sa lettre : « Personne ne doute que l'É-
» glise de Constantinople ne soit soumise au saint
» Siége. Toutefois si cette Église, ou quelqu'autre,
» a quelque chose de bon, je suis prêt à imiter
» dans le bien nos inférieurs même; car ce serait
» une *sottise* de mettre la primauté dans le mépris
» d'apprendre ce qui est meilleur (s[t] Grég. *Epist.*,
» *libr.* 9, *Epist.* 12.). »

Voilà donc un pape, le plus illustre de tous par sa sainteté et par son génie, et que l'on peut regarder comme le fondateur de la liturgie Romaine, qui est prêt à accepter tout ce qu'il trouvera de bon dans les autres Églises touchant les rites et les cérémonies, et qui approuve l'Église de Constantinople de garder ses antiques coutumes.

La note que les savants Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, éditeurs des œuvres de

saint Grégoire, ont consacrée à cette lettre, est digne de remarque.

« Cette lettre montre qu'on ne doit pas aller cher-
» cher à Rome toutes les coutumes : *Non omnes*
» *Ecclesiæ consuetudines ex Româ petendas esse docet*
» *hæc Epistola.* Il faut rapprocher de cette lettre celle
» que saint Grégoire écrivit en réponse à la troi-
» sième question d'Augustin; *accèdit responsio ad*
» *interrogationem tertiam Augustini,* par laquelle les
» aveugles même voient, qu'autres sont les rites de
» la Messe dans l'Église Romaine, autres ceux
» des églises des Gaules; *per quam vel cæci vident*
» *alteram Missarum consuetudinem esse in Romanâ*
» *Ecclesiâ, alteram teneri in Galliarum Ecclesiis,* et
» qu'il ne faut point forcer les Anglais, avec impor-
» tunité, à imiter les Romains; *nec Anglos esse*
» *cogendos importunè ad Romanorum imitationem* ».

Je n'ignore pas que cette note appartient à Pierre Gussanvillée, prêtre de l'Église de Chartres et excellent éditeur des œuvres de saint Grégoire; mais puisque les Bénédictins ont inséré cette note dans leur nouvelle édition, on peut légitimement conclure qu'elle n'était point par eux désapprouvée.

CHAPITRE II.

Des liturgies attribuées aux apôtres. — Ce qu'il faut penser de leur authenticité. — Autres liturgies orientales.

Il est certain que les apôtres et leurs premiers disciples ont suivi une liturgie régulière, et dans la célébration des saints mystères, et dans la récitation des prières qui accompagnaient le sacrifice. Saint Basile le déclare expressément dans son traité sur le Saint-Esprit : *in primordiis Ecclesiæ seculis certos ritus præscripserunt apostoli et patres.* (Lib. 2. de *Spirit. Sanct.* cap. 27.)

Le même saint ajoute cependant que les apôtres

n'ont rien laissé par écrit sur cette matière. « Nous » ne nous contenterons pas, dit-il, des prières qui » sont marquées dans l'Évangile, ou les épîtres de » saint Paul; nous en reciterons d'autres avant et » après la consécration, qui nous viennent ex- » clusivement de la tradition (*Bas. ibid*) ».

Du reste, il n'est pas étonnant que les apôtres n'aient rien écrit sur la Liturgie; il fallait dérober aux païens la connaissance des divins mystères, pour ne pas les exposer à une évidente profanation; et il eût été difficile d'atteindre ce but, si la Liturgie eût été connue par des écrits.

C'est donc une opinion généralement reçue aujourd'hui parmi les auteurs que les diverses Liturgies qui portent le nom des apôtres, n'ont été rédigées et écrites, qu'après l'époque même de saint Basile, et vers le cinquième siècle. La principale raison de cette opinion, c'est qu'en examinant successivement ces Liturgies, on y trouve des termes qui n'ont été employés que beaucoup plus tard, des noms d'hommes qui n'ont existé que longtemps après les apôtres.

Les principales de ces Liturgies sont :

15

1° Celle de saint Pierre, dans laquelle on appelle le Saint-Esprit *Consubstantiel* au Père. Cette Liturgie est prise en partie de celle de saint Basile, et en partie du *Sacramentaire* de saint Grégoire.

2° Celle de saint Matthieu. On y trouve désignés des saints qui n'ont vécu que dans les siècles postérieurs à l'évangéliste. Cette Liturgie est suivie par les Ethiopiens.

3° Celle de saint Jean. On y trouve des expressions qui évidemment n'ont été employées que dans les temps où l'on défendait le mystère de la sainte Trinité contre l'hérésie.

4° Celle de saint Marc, qui a été longtemps en usage dans l'Église d'Alexandrie. Il y est parlé du chant du *Trisagion*, qui n'était point encore en usage au temps des apôtres.

5° Celle de saint Jacques, la plus ancienne de toutes. On y emploie des termes qui désignent certaines dignités de l'Église complétement inconnues au temps de l'Apôtre.

6° Celle des douze apôtres, attribuée à saint Luc. On y prie pour le patriarche et les sous-dia-

cres, expressions encore inconnues aux temps apostoliques.

Quoiqu'il paraisse certain que ces diverses Liturgies n'ont point été écrites par les apôtres eux-mêmes, on ne saurait cependant révoquer en doute leur haute antiquité; il est même assez probable que quelques-unes des prières qu'on y retrouve ont été composées par les apôtres, et conservées dans l'Église par la voie de la tradition; c'est ce qui explique comment on a donné à ces Liturgies le nom des apôtres ou des évangélistes; ce que l'on tenait d'eux, étant évidemment, après l'Oraison Dominicale et les paroles sacramentelles, ce qu'il y avait de plus respectable dans leur ensemble.

Elles peuvent servir de monuments historiques pour attester la foi et la discipline de l'Église dans les premiers siècles, puisqu'on y trouve les trois principaux mystères de la religion, la nécessité de la grâce, l'invocation des saints, la prière pour les morts, la récompense des bons et les supplices des méchants, la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie, le signe de la croix employé pour bénir et sanctifier, l'usage des cierges pendant la célébra-

tion des saints mystères, celui de l'encens, la communion sous une seule espèce quelquefois, et le baiser de paix.

On n'a qu'à lire toute cette liturgie Apostolique, telle qu'elle a été publiée en 1716 par M. l'abbé Renaudot, savant orientaliste, sous le titre de *Recueil d'anciennes liturgies Orientales*, pour se convaincre de la vérité de notre assertion.

Passons aux autres Liturgies d'orient.

On distingue, 1° celle des Constitutions apostoliques, ouvrages dont l'auteur n'est pas bien connu, quoiqu'on les attribue à un nommé Clément, différent du disciple des apôtres; cette Liturgie est écrite en grec, et remonte au troisième siècle.

2° Celle d'Alexandrie; on croit que c'est la même qui est connue sous le nom de saint Marc l'évangéliste; Clément d'Alexandrie et saint Cyrille de Jérusalem, en parlent dans leurs écrits.

3° Celle de Jérusalem, citée par saint Cyrille de la même ville.

4° Celle des Arabes. On la croit venue d'Alexandrie; elle renferme trois autres Liturgies, savoir,

celle de saint Basile, celle de saint Grégoire de Naziance, et celle de saint Cyrille.

5° Celle d'Antioche; saint Ignace, saint Chrysostôme, en parlent: ce dernier docteur paraît l'avoir apportée à Constantinople.

6° Celle du Pont et de la Bithynie.

7° Celle des Ethiopiens, qu'on attribue à saint Matthieu.

8° Celle des Jacobites et Maronites; les Jacobites comptent quarante Liturgies sous différents noms. Les Maronites en comptent douze sous les noms suivants: Saint Sixte, pape, saint Jean Chrysostôme, saint Jean l'évangéliste, saint Pierre, saint Denis, saint Cyrille, saint Matthieu le pasteur, saint Jacques, saint Marc et deux autres; toutes ces Liturgies sont écrites en langue syriaque.

9° Celle des Arméniens. Elle fut écrite en arménien par Jean, patriarche d'Arménie, qui vivait après le concile de Calcedoine, tenu en 451.

10° La Liturgie de saint Basile, une des plus célèbres de tout l'orient. On connaît trois Liturgies sous son nom, l'une grecque, l'autre syriaque; la troisième cophte ou égyptienne. La plus ancienne

est la Liturgie Grecque, qui a servi à former les deux autres.

La Liturgie Grecque de saint Basile a été suivie dans presque tout l'orient; on voyait un manuscrit très-ancien reproduisant cette Liturgie à Rome dans la bibliothèque Barberini. La Liturgie Syriaque a été traduite en latin en 1569. La Liturgie Cophte ou Egyptienne a été traduite en arabe. En 1604 elle fut traduite en latin; mais la version la plus exacte de ces Liturgies est due au savant M. Renaudot; elle a été insérée dans les œuvres de saint Basile. On croit que ce saint docteur composa sa liturgie avant son épiscopat, et pendant qu'il était à Césarée auprès de l'évêque Eusèbe; mais le sentiment le plus universellement reçu est, que nous n'avons pas aujourd'hui la Liturgie de saint Basile telle qu'il l'avait composée.

11° La Liturgie de saint Jean Chrysostôme. Ce saint docteur dans une très-grande partie de ses homélies, décrit avec soin les diverses parties de la liturgie, telle qu'elle était en usage de son temps à Antioche, et à Constantinople; mais il est fort douteux qu'il ait réellement composé la Liturgie qui porte

son nom. Malgré cette incertitude, on a donné deux éditions de cette Liturgie, la première de la traduction d'Erasme, publiée par Morel. La seconde de Saville (*Savilius*), de l'université d'Oxford. Cette dernière a été insérée dans les œuvres de ce père.

Parmi les principales Liturgies en usage chez les hérétiques ou schismatiques, on distingue celle des Eutichéens, des Nestoriens, des moscovites et de quelques autres.



CHAPITRE III.

Des liturgies de l'église d'occident.



On distingue quatre Liturgies principales dans l'Église d'occident. 1° la liturgie Romaine; 2° la liturgie Ambrosienne; 3° la liturgie Gallicane; 4° la liturgie Mozarabe.

La liturgie Romaine présente trois ordres ou trois états différents; le premier, depuis l'origine de l'Église, jusqu'au pape Gelase; le second, depuis Gelase, jusqu'à saint Grégoire-le-Grand; le troisième, depuis saint Grégoire jusqu'à nous, avec les modifications ou changements qu'y ont apporté quelques Souverains Pontifes.

Il est assez difficile de déterminer quelle était la liturgie de l'Église Romaine dans les temps primitifs.

Les Apôtres ayant quitté l'orient pour passer dans l'occident, et saint Pierre étant venu d'Antioche à Rome, il est assez probable que l'on suivait dans cette ville quelques-unes des liturgies apostoliques ou orientales jusqu'au temps du pape Gelase.

Ce pontife monta sur le Siége Apostolique en 492 et mourut en 496. Il composa des hymnes, des préfaces, des oraisons pour le saint Sacrifice de la Messe et l'administration des Sacrements. On le croit l'auteur d'un très-ancien Sacramentaire de l'Église Romaine. Le savant Joseph-Marie Thomasi, clerc régulier de l'ordre des Théatins et cardinal, est le premier qui ait publié et mis en ordre la liturgie Gelasienne, qui, du reste, diffère assez peu de celle de saint Grégoire. Le Sacramentaire attribué au pape Gelase est divisé en trois livres. Le premier est intitulé, *Du cours de l'année*; le second, *Des Fêtes des Saints*; le troisième, Des *Dimanches de l'année.* Il ne faut pas croire cependant que ce Sacramentaire appartienne exclusivement au pape Gelase : Walafride Strabon, savant Bénédictin du monastère de Fulde, qui mourut en 849, affirme que ce pape mit en ordre non-seulement

les prières qu'il avait composées lui-même, mais encore celles qui avaient été faites par ses prédécesseurs.

Après le pape Gelase, saint Grégoire exécuta de grands travaux sur la Liturgie. Les écrits qu'il composa sur cette matière sont au nombre de trois :

1° Le SACRAMENTAIRE. On y trouve l'ordre de la Messe en général. Voici cet ordre : l'Introït, ou Antienne que l'on chantait en entrant dans le chœur, suivi d'un verset du Psaume. Cet introït variait selon la solennité du jour. —Le *Kyrie, eleison.*— Le *Gloria in excelsis* dit seulement par l'Evêque au jour du dimanche et aux fêtes; les prêtres ne le disaient qu'à Pâques. — La Collecte. — L'Épître tirée toujours de saint Paul. — Le Graduel ou *Alleluia.* — L'Évangile. — L'Offertoire et l'Oraison sur les offrandes. — La Préface suivie de trois fois, *Sanctus.* — Le Canon. — L'Oraison Dominicale. — Le salut au peuple en lui souhaitant la paix. — L'*Agnus Dei.*

Après avoir marqué l'ordre de la Messe en général, saint Grégoire place les Oraisons et les Préfaces pour tout le cours de l'année, soit pour le

Propre du temps, soit pour le *Propre des Saints*. On trouve ensuite les Oraisons et les Messes qu'on appelle *Votives*, celles des Morts avec leurs Préfaces; les prières et monitions pour conférer tous les ordres de l'Église, depuis la tonsure jusqu'à la consécration épiscopale; une Messe pour le Prêtre au jour de son ordination; les Apologies ou prières que le prêtre récitait avant l'Offertoire ou la Consécration, pendant que le chœur était occupé à chanter; les exorcismes et bénédictions du sel et de l'eau (eau bénite); plusieurs autres bénédictions et Oraisons, parmi lesquelles on distingue celles-ci : *Oratio ad Capillutaram;* lorsqu'on taillait les cheveux à un enfant pour la première fois, le prêtre disait sur lui cette oraison; et *Oratio ad barbas tondendas,* que l'on récitait sur les jeunes gens dont la barbe devait être rasée pour la première fois; le rite à suivre dans l'Extrême-Onction, et plusieurs Messes votives.

On a ajouté à ce Sacramentaire : 1° trois Messes pontificales très-anciennes, dans la première desquelles on trouve ceci de particulier : c'est que les prières que récitait le Pontife, en prenant les orne-

ments sacrés, étaient en vers hexamètres. — 2° la formule du sacre des Rois de France. — 3° la bénédiction d'une Reine. — 4° celle des Noces.

Le Sacramentaire de saint Grégoire a été commenté et expliqué par de très-amples et très-savantes notes, que l'on doit aux immenses travaux de dom Ménard, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.

Le second écrit de saint Grégoire sar la Liturgie est le BÉNÉDICTIONNAIRE. Dans les Messes solennelles, on bénissait le peuple avant la Communion, et cette bénédiction était donnée par une prière. Le Bénédictionnaire n'est donc que la collection de ces prières. Nous avons deux éditions de ce livre de saint Grégoire; la première donnée par Pierre Lambécius, savant bibliothécaire de l'Empereur à Vienne; la seconde donnée sur un très-ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Thierri, près de Reims.

Le troisième écrit de saint Grégoire sur la Liturgie est son ANTIPHONAIRE. Ce livre renferme tout ce qui devait être chanté en notes pendant la Messe, savoir : l'introït, le Graduel, l'Offertoire et la Post-

communion. Jean diacre, auteur de la vie de saint Grégoire, nous dit que ce saint Pontife était très-versé dans le chant et la musique, que lorsque ses infirmités le forçaient à rester couché, il chantait ordinairement dans son lit, et qu'il forma une école de chantres. Le chant Grégorien se répandit bientôt dans plusieurs provinces d'occident.

On cite encore un autre Antiphonaire sous le nom de saint Grégoire, qui se trouvait dans un manuscrit de Compiègne; mais on ne pense pas que ce livre puisse être attribué au saint docteur.

Passons maintenant à la liturgie Ambrosienne. Voici comment s'exprime Walafride Strabon : « Saint Ambroise régla l'ordre de la Messe et des » autres offices pour son Église et pour celle de la » Ligurie, et c'est cet ordre que l'on suit encore » dans l'Église de Milan. »

Les principales cérémonies de la Messe Ambrosienne sont réglées ainsi qu'il suit : avant de se rendre à l'autel, le prêtre récite une oraison secrète; il en récite une autre en s'approchant de l'autel; après l'Introït il salue le peuple en disant une Oraison; il le salue encore, et récite l'hymne

angélique; il dit *Kyrie, eleison* et récite l'Epître, qui est précédée d'une salutation et suivie du Graduel; l'Évangile; continuation du *Kyrie, eleison*; l'Offertoire; l'Oraison sur le corporal, précédée d'une salutation; l'Oblation du pain et du vin; les Oraisons secrètes; le Symbole; la Préface; le *Trisagion* et le Canon semblable à peu près à celui de la liturgie Romaine; la division de l'hostie; le mélange du corps et du sang, pendant que l'on chante l'Antienne dite *Confractorium* (1); l'Oraison Dominicale; la paix; la communion et les Oraisons qui la suivent; la distribution de la communion aux fidèles par ces seules paroles : *Corpus Christi*; reprise du *Kyrie, eleison;* bénédiction du peuple; fin de la Messe.

Jacques de Pamèle (*Pamelius*), archidiacre de Saint-Omer et nommé plus tard à cet évêché, donna une bonne édition de la liturgie Ambrosienne en 1571. Les autres éditeurs de cette même Liturgie diffèrent en quelques points de

(1) On chantait cette antienne pendant la division de l'hostie, qu'on appelait *Confractio*; certains auteurs prétendent qu'il faut entendre par *Confractorium* l'oraison récitée après la fraction du pain.

celle de *Pamelius*; mais ces différences sont de peu d'importance.

L'Espagne avait d'abord suivi les Liturgies orientales jusqu'au temps où *Profuturus*, évêque de Prague, fit connaître dans ce royaume celle qui était en usage à Rome, et telle qu'il l'avait reçue du pape Vigile. Peu de temps après, vers l'année 590, saint Léandre, évêque de Séville, composa, d'après les Liturgies alors existantes dans l'Église Catholique, une liturgie particulière appelée Mozarabique, parce qu'elle fut suivie par les Chrétiens Espagnols, mêlés aux Arabes ou Sarrasins, dans la province de Tolède. Saint Isidore, frère et successeur de saint Léandre sur le siége de Séville, étendit au septième siècle, la liturgie Mozarabique. Elle fut perfectionnée par saint Ildefonse, archevêque de Tolède.

Le Rit Mozarabique ayant été adopté dans la Gaule Narbonnaise, il convient d'en retracer ici en abrégé l'ordre et les cérémonies.

La Confession et la prière en forme de préparation. — L'Introït avec deux versets et le *Gloria in excelsis*, hors le temps de l'Avent et du Carême.

— Première Oraison après laquelle, sans se tourner, le prêtre dit : *Dominus sit semper vobiscum.* — Lecture de la prophétie. — Le Graduel. — Le Sous-Diacre lit l'Epître. — L'Evangile. — Chant de l'*Alleluia* avec le verset. — Oblation de l'hostie que suit la prière, *In spiritu humilitatis* et *Veni, sancte Spiritus, sanctificator.* — Le prêtre se tourne et dit : *Adjuvate me, fratres.* — Chant de l'Offertoire.

Le prêtre lave ses mains, dit la Secrète et une autre prière qui porte le nom de *Missa.* — Il dit ensuite trois autres prières dont l'avant-dernière est intiulée, *Post nomina,* et la dernière, *Ad pacem.* — Pendant que le prêtre dit la prière, *Missa,* le peuple chante trois fois : *Agios.* Ces Oraisons ont un certain rapport avec le *Communicantes* et les *Memento* de notre Canon. — Après ces prières, le prêtre donne la paix, et le chœur chante : *Pacem relinquo vobis.* — Le prêtre récite le verset *Introibo ad altare Dei;* et, étendant ses mains, il chante la Préface, qu'on appelait alors *Illatio.* — Après la Préface, le *Trisagion.* — Canon de la Messe, qui varie dans plusieurs Messes. — Le prêtre consa-

cre l'hostie par ces paroles : *Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur.* — Il élève l'hostie en disant : *Quotiescumque manducaveritis, hoc facite in meam commemorationem.* — Il consacre le calice par ces paroles : *Hic est calix novi testamenti, in meo sanguine, qui pro vobis et pro multis effundetur.* — Il élève le calice couvert de la patène ou amicule, disant : *Quotiescumque biberitis, hoc facite in meam commemorationem.*

Le prêtre dit ensuite l'Oraison appelée *Post pridiè;* il découvre le calice, place l'hostie au-dessus en disant l'Oraison qu'on appelle *Ad Confractionem.* — Il élève l'hostie sans élever le calice, et tenant l'hostie au-dessus du calice, il récite le Symbole de Constantinople. — Il divise l'hostie en neuf parties, auxquelles on a donné les noms suivants: *Corporatio, Nativitas, Circumcisio, Apparitio, Panis, Mors, Resurrectio, Gloria, Regnum;* et il place ces neuf particules en forme de croix sur la patène.— Après avoir fait la Commémoraison des vivants, il chante l'Oraison Dominicale, et le peuple répond à chaque demande. — Après la prière *Liberati à malis,* il prend la particule appelée *Regnum* et la

fait tomber dans le calice en disant : *Sancta sanctis et conjunctio corpori.* — Aux jours de Pâques, de Pentecôte et du Saint Sacrement, le prêtre tenant cette particule dit trois fois à haute voix ces paroles : *Vicit Leo de tribu Judâ, Radix David ;* et le peuple répond à chaque fois : *Qui sedes super Cherubim, Radix David, alleluia.* — Il donne la bénédiction comme les évêques. — La Communion, dans laquelle le prêtre prend d'abord l'avant-dernière particule appelée *Gloria,* et la tenant au-dessus du calice, il fait la Commémoraison des morts. Il la porte ensuite à sa bouche, et successivement toutes les autres, en commençant par celles qu'il a placées les dernières sur la patène. — Il donne la Communion au peuple, prend ensuite le précieux sang. — On chante la Postcommunion, l'Oraison ; et le diacre se retourne en disant : *Solemnia completa sunt.*

Le Rit Mozarabique fut suivi généralement en Espagne jusqu'au onzième siècle. Ce fut alors que Grégoire VII écrivit aux rois de Castille et de Léon, ainsi qu'aux évêques de leurs États pour les exhorter à abandonner le rit mozarabe et à adop-

ter la liturgie Romaine. Il confia le soin de cette entreprise au cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui, protégé par Alphonse VI, proclama à Burgos, en 1085, l'abolition du rit Mozarabique; le Légat voulut en faire autant à Tolède; mais il fut obligé de céder aux oppositions réunies du clergé et du peuple. Il fut alors décidé que le rit Romain et le rit Mozarabe auraient chacun un champion qui se battrait en champ clos. Celui du rit Romain fut complétement battu. A cette première épreuve en succéda une seconde, celle du feu. On plaça les deux volumes du rit Romain et Mozarabe dans un bûcher. Le premier fut consumé; le second demeura intact.

Quoi qu'il en soit de ce récit, il est toujours vrai de dire que l'abolition du rit Mozarabique éprouva une vive opposition en Espagne, et que, malgré toutes les instances de Grégoire VII, cette Liturgie fut suivie par plusieurs églises de l'Espagne catholique.

En 1500, le grand cardinal Ximénès forma le projet de rendre au rit Mozarabique son ancienne splendeur, ce qu'il fit avec l'approbation de Jules II,

24

qui autorisa solennellement ce rit pour l'Église de Tolède et six autres églises désignées. Il se servit pour la réimpression du Missel et du Bréviaire mozarabique, des rares talents d'Alphonse Ortiz, chanoine de Tolède, qui enrichit ces ouvrages de Préfaces très-curieuses et très-savantes. Cette Liturgie est encore suivie, à Tolède, dans la chapelle du cardinal Ximénès.

Je ne puis ici passer sous silence la Messe Latine qui a pour titre : *Messe Illyrienne,* et dont il faut rapporter l'histoire.

Matthias Francowitz, fougueux disciple de Luther, né à Albona en Illyrie, que les Protestants ont nommé *Flaccus Illyricus,* et qui fut un des principaux Centuriateurs de Magdebourg, publia, en 1557, à Strasbourg, une Messe sous ce titre : *Missa Latina quæ olim antè Romanam, circà septingintesimum Domini annum, in usu fuit, bonâ fide ex vetusto authenticoque codice descripta.*

D'après quelques prières qui se trouvent dans cette Messe, on croit que ce missel manuscrit appartenait au monastère de Saint-Pierre d'Hornbac, au diocèse de Metz. A l'apparition de cette Messe

Latine, les Protestants crurent y voir la condamnation de certains dogmes de l'Église catholique: mais un examen plus approfondi démontra tout le contraire, et l'on y trouva clairement exprimées et la transsubstantiation, et la prière pour les morts.

Illiricus avança que cette Messe avait été seule en usage dans les Gaules avant l'introduction du rit Romain. Guillaume du Peyrat, historien de la chapelle des rois de France, et le père le Cointe paraissent être du même sentiment; mais le père Ménard et le cardinal Bona ont montré qu'il existait d'assez grandes différences entre la Messe Gallicane proprement dite, et la Messe Illyrienne.

Quant à l'Église d'Afrique, il paraît qu'elle a eu sa liturgie particulière, d'après le témoignage même de saint Augustin. Cette liturgie différait un peu du rit Mozarabique. L'Église Anglo-Saxone a eu aussi ses rites à part, qui furent, dans la suite des temps, singulièrement modifiés par la liturgie Romaine.

Venons maintenent à la liturgie Gallicane, qui doit faire le sujet du chapitre suivant.

3

CHAPITRE IV.

De la liturgie Gallicane.



Sans entrer ici dans la discussion historique sur l'époque précise de l'arrivée des premiers Apôtres dans les Gaules, on ne saurait révoquer en doute la prédication de l'Évangile dans ces contrées dès le premier siècle, quoique cependant on ne rencontre la fondation de plusieurs Églises principales qu'au troisième. La première question qui se présente à notre examen est de savoir quelle est la Liturgie qui a été suivie dans les Gaules dès l'origine de nos Églises. Un passage remarquable d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, vient ici jeter quelque jour sur cette question. Voici comment il s'exprime dans un livre qu'il écrit à l'Empereur Louis-le-Dé-

bonnaire. « *Antiquissimos et nimia penè vetustate consumptos missales libros continentes Missæ ordinem more gallico, qui ab initio receptæ fidei, usu in hâc occidentali plagâ est habitus.* » Hilduin vivait au neuvième siècle. On voit, par ce passage, que l'abbé de Saint-Denis affirme qu'il existait de son temps de très-anciens livres renfermant la *Liturgie Gallicane,* et que cette liturgie remontait au temps le plus reculé où la foi a été portée dans les Gaules ; et il ajoute qu'elles ont gardé cette liturgie jusqu'à l'introduction de la liturgie Romaine, qui était en usage de son temps : *Usquèquo tenorem quo nunc utitur, romanum susceperit.*

Ainsi, pendant près de *sept cents ans,* on a suivi dans les Gaules cette Liturgie, entièrement différente, quant à la forme, de la liturgie Romaine; et cela, à une époque où les Eglises des Gaules étaient les plus florissantes, où elles ont produit les docteurs les plus célèbres, si on excepte saint Bernard; et pendant ce long intervalle, nous ne trouvons aucune réclamation de la part du Siége Apostolique, ni aucune tentative pour ramener les Gaulois à la liturgie Romaine, jusqu'au temps de

Pépin et de Charlemagne. Je ne sais ce que peuvent répondre à un fait aussi frappant, et aussi caractéristique les partisants exclusifs de cette dernière liturgie.

Il était à désirer que les monuments de la liturgie Gallicane, dont parle Hilduin, fussent conservés; ils l'ont été jusqu'à nous; et nous devons cette importante découverte au docte cardinal Bona, dont les travaux sur la liturgie Gallicane sont dignes de l'admiration de tous les savants. Il trouva dans la bibliothèque de la reine de Suède et dans celle Vaticano-Palatine deux missels de la plus haute antiquité, et qui renferment l'ancien rit Gallican, comme l'a démontré Joseph Thomasi, qui les fit imprimer à Rome en 1680. Le premier de ces missels est appelé *Gallo-Gothique,* ainsi nommé parce qu'il était en usage dans la Gaule Narbonnaise, soumise autrefois à l'empire des Goths.

Le second de ces missels porte le nom de *Missel des Francs,* à cause d'une Messe qui s'y trouve pour le Roi de cette nation.

Joseph Thomasi publia enfin un troisième mis-

sel, auquel il donna le nom de *Vieux Gallican.*

De ces trois missels, le Gallo-Gothique présente l'ordre Gallican dans toute sa pureté.

Voici cet ordre : 1° La Préface ou préparation à la messe appelée *Præfatio.* 2° La Collecte ou Oraison. — 3° La Collecte appelée *Collectio post nomina,* dans laquelle on faisait mention des saints et de ceux qui faisaient offrir le sacrifice. — 4° La prière appelée *Collectio ad pacem,* pendant laquelle on se donnait le baiser de paix. — 5° La prière appelée *Contestatio,* ou *Immolatio,* ou enfin *Inlatio,* qui correspondait à notre Préface actuelle, et dans laquelle on faisait l'éloge du saint dont on célébrait la fête. — 6° La prière appelée *Confirmatio Sacramenti,* ou *Collectio post Sanctus.* C'était le Canon de la Messe, pendant lequel avait lieu la Consécration. — 7° L'Oraison Dominicale.

On doit remarquer que la lecture de l'Écriture sainte ne se trouve point dans cet ordre Gallican; il n'en est cependant pas moins certain que l'on lisait à la Messe trois leçons tirées de l'Écriture : La première, des Prophéties; la seconde, des Epîtres de saint Paul, et l'Évangile. Et nous devons à

Mabillon l'importante découverte de l'ancien *Lectionnaire Gallican,* qu'il trouva dans le célèbre monastère de Luxeu, en Franche Comté.

Ce Lectionnaire remonte à la plus haute antiquité, et est bien antérieur à l'introduction de l'ordre Grégorien; il renferme les leçons et les Évangiles pour toutes les Messes de l'année; ainsi que les leçons pour l'office de matines des grandes solennités.

Il existe une très-grande ressemblance entre l'ordre Gallican et l'ordre Mozarabique; c'est ce qui fait qu'ils ont été confondus très-souvent l'un avec l'autre. Les savants ne sont point d'accord pour savoir à laquelle de ces deux Liturgies il faut accorder la priorité d'existence. Toutefois, on est porté à croire, quand on a examiné avec soin cette question, que la liturgie Gallicane est plus ancienne que la Mozarabique. En voici la preuve par insinuation.

Saint Césaire, Évêque d'Arles, qui vivait au cinquième et sixième siècle, dans un discours qu'il adressa à son peuple pour l'engager à ne point sortir de l'église avant la fin de la Messe, fait

mention de trois leçons tirées des Prophéties, des Epîtres, et des Evangiles qu'on y récitait. Or, la lecture de ces trois leçons est une marque caractéristique de la liturgie Gallicane.

Gennade, auteur du cinquième siècle, dans son *Traité des Hommes Illustres*, parle de *Muzeus*, prêtre de Marseille, qui, à la prière de son évêque, composa un Sacramentaire ou recueil de prières ; et Gennade cite le mot *Contestatio*, qui appartient à la liturgie Gallicane, et qui répondait, comme nous l'avons dit, à cette partie de la messe que nous avons depuis appelée Préface.

Avant le siècle de Gennade, saint Hilaire de Poitiers avait composé un livre d'Hymnes sacrées ; Sidoine Apollinaire, plusieurs Messes; et Salvien, un recueil des prières ou Préfaces destinées au sacrifice des autels. En sorte que, si, d'un côté, d'après le témoignage d'Hilduin, la liturgie Gallicane a existé dès la première prédication de l'Evangile dans les Gaules; de l'autre, on ne saurait douter que cette liturgie n'ait été augmentée et perfectionnée par ces illustres auteurs.

S'il faut s'en rapporter aux écrivains espagnols,

la liturgie Mozarabique ne remonterait pas à une aussi haute antiquité. Le quatrième Concile de Tolède, tenu en 633, ordonna que toutes les églises d'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, qui étaient soumises aux rois Goths, qui régnaient en Espagne, suivraient la même liturgie. Or, cette liturgie n'est autre que la Mozarabique, qui avait été composée, au sixième siècle, par saint Léandre, corrigée par saint Isidore, et perfectionnée plus tard par saint Ildefonse. Il paraît dès-lors impossible de placer plus haut que le sixième siècle la liturgie Mozarabique, tandis que la liturgie Gallicane remonte à une antiquité plus reculée.



CHAPITRE V.

Exposition des diverses parties de la Messe Gallicane. — Plusieurs espèces de Messes. — Vêtements des ministres. — Vases sacrés. — Formes des églises chez les Francs. — Lieu où étaient placées les Reliques.

Les détails pleins d'intérêt qui vont être exposés dans ce chapitre sont extraits des écrits de plusieurs auteurs Gallicans, tels que Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs*, Sidoine Apollinaire, ainsi que des Canons de plusieurs anciens Conciles des Gaules.

Commençons par l'ordre de la Messe :

Chant de l'antienne appelée Introït.

Récitation du *Kyrie, eleison.*

Hymne angélique *Gloria in excelsis.*

Récitation de la Préface ou exhortation au peuple.

Lecture de la Prophétie suivie d'un psaume qui correspondait à notre Graduel.

Chant de l'Epître par le Sous-Diacre.

Chant de l'Evangile par le Diacre à l'ambon. (1)

Le Diacre apportait de la sacristie les vases sacrés destinés au sacrifice.

Lorsque les vases étaient posés sur l'autel, le prêtre prenait le pain et le vin pour l'offrir. Oblation, après laquelle le prêtre couvrait d'un voile les dons offerts. Ce voile était de soie, mais plus tard il fut remplacé par le corporal avec lequel on couvrait aussi le calice.

Récitation de la prière qui commence par ces mots : *Veni, sanctificator, æterne Deus...* après laquelle était dite la Collecte qui porte le titre de *Collectio post nomina,* ainsi appelée parce qu'avant de la dire, on lisait les noms inscrits aux

(1) Chaire, tribune ou jubé, pour la lecture publique de l'Epître et de l'Evangile, des Homélies des Pères, etc., du grec Αμϐων, lieu élevé.

dyptiques. (1) Ces noms étaient ceux des saints en l'honneur desquels on offrait le sacrifice, et ceux des vivants et des morts pour lesquels il était offert.

Le baiser de paix après lequel on récitait la Collecte qui est appelée *Collectio ad pacem.*

La prière appelée *Contestatio*, répondant à notre Préface.

Le *Trisagion* suivi du Canon de la Messe, tel, à peu de chose près, qu'il est récité aujourd'hui.

Le mélange du corps et du sang de notre Seigneur J.-C. dans le calice.

La récitation de la prière appelée *Post mysterium.*

(1) Tablettes ou Registres à deux colonnes se repliant sur elles-mêmes, du mot grec Διπτυχος, double, dérivé de δις, deux fois, et de πτυσσω, plier. Sur la première étaient inscrits les noms des Papes, des Evêques, des membres du clergé que le célébrant devait recommander à Dieu pendant le Sacrifice. Les noms des Empereurs et des Princes étaient aux mêmes fins inscrits sur la seconde. L'usage des diptyques remonte aux temps apostoliques, au dire du cardinal Bona.

On inscrivait aussi sur d'autres dyptiques les noms des Confesseurs et des Martyrs que l'Église devait invoquer, comme il vient d'être dit.

L'oraison Dominicale.

La bénédiction et la communion du prêtre, après laquelle les fidèles de l'un et de l'autre sexe s'approchaient de l'autel pour communier. D'après l'antique usage, le communiant prenant dans sa main la portion de l'Eucharistie, il la portait à sa bouche; les femmes la recevaient sur un linge appelé *Dominical.* On communiait aussi sous l'espèce du vin, mais pas toujours.

On distinguait plusieurs espèces de Messes dans la liturgie Gallicane : 1° les messes publiques ou solennelles qui se célébraient vers neuf heures du matin, en présence du peuple assemblé; 2° les messes privées, auxquelles le peuple n'était point tenu d'assister; 3° les messes matutinales, qui étaient célébrées avant la troisième heure du jour; 4° les messes quadragésimales, ou du soir, qui étaient dites vers la neuvième heure.

Il paraît que la couleur blanche était exclusivement adoptée pour la célébration des saints Mystères. On ne se servit du petit voile appelé amict qu'au temps de Charlemagne. Les vêtements du

prêtre consistaient dans l'aube de lin, l'*orarium*, (1) placé en forme de croix sur la poitrine, la chasuble dont la forme assez ample différait de celle de nos jours, et la *capse* ou chappe à laquelle était adaptée une espèce de capuchon, qu'on a remplacé aujourd'hui par cette partie de la chappe appelée chaperon.

La collection des vases sacrés destinés à l'oblation du sacrifice était connue sous le nom générique de ministère (*ministerium*), ce qui a été traduit aujourd'hui par le mot de *chapelle*. Ces vases, dans l'église Gallicane, étaient d'une rare magnificence, presque tous formés de l'or le plus pur, et ornés de pierres précieuses du plus grand prix. On distinguait les calices, les patènes, qui étaient

(1) Il faut entendre par ce mot l'Étole, l'insigne distinctif de la dignité sacerdotale et diaconale; soit que l'on fasse dériver le mot *Orarium* de *Ora*, qui signifie bord, parce que, dans l'antiquité païenne, l'Étole (Στολὴ) formait comme le bord de la longue robe portée par les anciens; soit qu'on veuille l'expliquer par la fonction même spécialement dévolue au prêtre et au diacre, qui est de prêcher, en latin *orare*, dont la racine est *os, oris*.

beaucoup plus grandes qu'aujourd'hui; les urnes destinées à renfermer le vin et l'eau du sacrifice, les coffres où étaient renfermés les livres des Evangiles; les tours ou reliquaires où étaient placés les calices et quelquefois même la sainte Eucharistie; un instrument appelé en latin *Tribunalia*, que le savant Mabillon croit être quelque petit meuble destiné à l'ornement de l'autel.

L'architecture des églises était assez variée dans les Gaules; les unes étaient construites en forme de croix; les autres d'un seul jet de murs, sans transeps; quelques-unes avaient la forme circulaire. Les voûtes ou plafonds plats étaient indistinctement employés pour couvrir l'édifice; mais il est important d'observer que, dans chaque église, quelle que fût sa forme, on trouvait ordinairement l'abside demi-circulaire du côté de l'orient. Les autels étaient de pierre et ordinairement de forme carrée. La consécration de ces autels se faisait avec les mêmes cérémonies qui sont encore en usage de nos jours. Ils étaient placés au chevet de l'église, dans un espace séparé du vaisseau par des grilles

ou barreaux appelés *cancelli*, (1) et presque toujours recouverts d'un pavillon ou baldaquin fait d'une matière assez précieuse.

L'usage des peintures sur les murailles, et des riches tentures était fort ancien. On trouve la preuve de leur antiquité dans les écrits de Grégoire de Tours.

Les Reliques des saints étaient placées : 1° dans les cryptes situées au-dessous des autels majeurs ; 2° dans l'intérieur des murs; et alors on traçait au-dessus l'image du saint auquel elles appartenaient ; 3° dans le baptistaire.

On voit d'après les détails qui viennent d'être exposés que la Liturgie ancienne de l'Église gallicane diffère assez peu de celle qui est suivie de nos jours; c'est ce qui doit rendre celle-ci vénérable aux yeux de tous ceux qui aiment la sainte antiquité. On peut dire, en effet, que son institution remonte presque à l'origine même du christia-

(1) Ce mot est resté dans la langue italienne ; l'on trouve le mot *Chancel* dans nos vieux auteurs; il signifie proprement treillis, et vient du grec Κιγκλις (grille). C'était une simple barrière placée, comme on le voit, en avant du chœur ou de l'autel, remplacé depuis par nos riches balustrades.

nisme dans les Gaules. Elle régnait en souveraine dans toutes les églises de ces vastes provinces, lorsque les premiers princes de la race carlovingienne cherchèrent à la détrôner en introduisant dans leur royaume la liturgie Romaine. Il importe d'étudier avec soin les causes et les effets de cette révolution liturgique.



CHAPITRE VI.

Pépin-le-Bref et Charlemagne introduisent en France la liturgie Romaine.

Childéric III, dernier roi de la race mérovingienne, entièrement incapable de porter la couronne que Pépin-le-Bref, fils de Charles-Martel, avait placée sur sa tête, fut déposé de la dignité royale et renfermé dans le monastère de Saint-Bertin, et son fils Théodoric, dans celui de Fontenelle, vers l'an 750. Pépin que son mérite plus encore, peut-être, que sa naissance appelait à l'empire, ne voulant pas que son élévation fut regardée comme une usurpation véritable, tourna ses yeux du côté de Rome, afin d'engager le pape à

le désigner lui-même au choix de la nation française, pour recueillir l'héritage mérovingien.

Dans ce dessein, il envoya Saint-Burchard, évêque de Virsbourg, et Fulrad, son chapelain auprès du pape Zacharie, pour le consulter au sujet des rois de France, que l'on montra au pontife sous un jour peu favorable, en les représentant comme des princes qui n'avaient plus que le nom de roi, sans en avoir l'autorité. On demandait au pape s'il était à propos que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit qu'il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir. C'était évidemment désigner Pépin-le-Bref qui, depuis longtemps, gouvernait la France sous un prince faible et presque méprisé, comme celui que l'on devait investir du nom de roi, puisque déjà il en avait toute l'autorité.

Les paroles de Zacharie furent accueillies comme un oracle du ciel. Pépin fut élu roi et sacré à Soissons par saint Boniface, archevêque de Mayence, pendant que les derniers princes mérovingiens languissaient exilés et proscrits dans

deux monastères qu'on leur avait donnés pour asile.

Après la mort du pape Zacharie, qui eut lieu au mois de mars 752, on élut pour lui succéder un prêtre nommé Etienne, qui perdit subitement la vie trois jours après son élection; le peuple s'assembla aussitôt dans l'église de Sainte-Marie Majeure, et on lui donna pour successeur un diacre qui porta aussi le nom d'Etienne.

Cependant Astolphe, roi des Lombards, s'était emparé de l'Exarchat de Ravenne, et menaçait Rome; le pape Etienne lui envoya des ambassadeurs et des présents pour l'engager à conclure une paix de quarante ans qu'il promit, mais qu'il ne tint pas. Désespérant de fléchir ce prince, Etienne appela à son secours Pépin, roi des Français, et passa lui-même en France; il partit de Rome le 14 octobre 753, arriva au monastère de Saint-Maurice en Velay, et joignit le roi à Ponthyon en Champagne, où il arriva le jour de l'Epiphanie de l'année 754. Pépin promit à Etienne, dans cette entrevue, de le délivrer des poursuites du roi lombard et de lui faire rendre l'Exarchat de Ravenne. De Pon-

thyon, le pape se rendit à Saint-Denis près Paris, pour y passer l'hiver. Vers les fêtes de Pâques, le roi Pépin tint à Quiercy-sur-Oise, l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume; le pape était présent à cette assemblée, et il y répondit à divers points de discipline. Il ne fut nullement question dans cette assemblée du changement de la Liturgie. Ce qui était beaucoup plus intéressant pour le pape, c'est que le roi y fit une donation solennelle tant en son nom qu'en celui des princes Charles et Carloman ses enfants, à l'église Romaine, de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards.

Le pape fit la consécration solennelle de l'autel de l'église de Saint-Denis, et pendant la messe il sacra pour rois de France, par l'onction de l'huile sainte, Pépin, la reine Bertrade, et les princes leurs fils, et défendit aux seigneurs français par l'autorité de saint Pierre, sous peine d'excommunication, d'avoir jamais, eux et leurs descendants, des rois d'une autre race.

Le pape quitta la France et rentra dans Rome après que Pépin, qui avait assiégé Astolphe dans

Pavie, eut fait promettre à ce prince de rendre Ravenne et plusieurs autres villes. Mais à peine Pépin était-il rentré dans ses états, que le roi des Lombards oubliant la foi jurée, menaça Rome de nouveau. Étienne écrivit à Pépin des lettres très-pressantes pour implorer son secours. Celui-ci docile aux sollicitations du pontife, reprit le chemin de l'Italie, et dans une campagne qui fut signalée par une éclatante victoire, il enleva aux Lombards toutes les villes usurpées, en fit une donation irrévocable à l'église Romaine, et chargea l'abbé Fulrad de retenir toutes les places au nombre de vingt-deux. Cet abbé prit les clefs de ces diverses places ainsi que la donation authentique de Pépin, et les déposa sur l'autel de la Confession de saint Pierre.

L'histoire du fameux voyage du pape Étienne en France, ne nous offre aucun monument relatif au changement de Liturgie. Nous ne voyons pas que le souverain pontife ait adressé à ce sujet aucune demande au roi de France. Une seule circonstance pourrait se rattacher, quoique d'une manière assez éloignée, au changement qui eut

lieu plus tard. Lorsque le pape Étienne s'avançait de Ponthyon, le roi vint au-devant de lui, et l'ayant atteint, descendit de cheval et se prosterna avec la reine, ses enfants et les seigneurs de sa cour; il marcha quelque temps à côté du pape qui était à cheval, lui servant en quelque sorte d'écuyer. Le pape et tous les clercs de sa suite, saisis d'admiration, entonnèrent des hymnes et des cantiques jusqu'à Ponthyon; il paraît que ce chant plût beaucoup au roi; car il est certain qu'il pria les clercs de la suite du pape d'apprendre aux Français leur méthode, ce qui fit que le chant grégorien s'introduisit alors dans plusieurs Eglises. Voilà la seule circonstance qui ait trait à la Liturgie. D'après cela on a de la peine à expliquer un passage d'un capitulaire de Charlemagne dressé en 789, à Aix-la-Chapelle, dans lequel le fils de Pépin déclare que son *père a supprimé l'office gallican pour faire plaisir au Saint-Siége, et pour la pacifique concorde de l'Église.* On ne trouve aucun acte dans toute la durée du règne de Pépin qui fasse mention d'une suppression totale de la Liturgie du royaume; pas même dans le concile de

Vernon sur Seine, que le roi fit assembler en 755, où assistèrent presque tous les évêques des Gaules, et où l'on se proposa de corriger les plus grands abus.

Il est vrai que le pape Paul, successeur d'Étienne, écrivant au roi Pépin qui s'était plaint de ce qu'on avait rappelé à Rome le chantre Simon, a qui *Remidius*, archevêque de Rouen et frère du roi avait donné des moines pour les instruire dans le chant ecclésiastique, lui dit : « Soyez assuré que » sans la mort de George, qui gouvernait nos chan- » tres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer » Simon du service de votre frère. Nous lui avons » recommandé très-soigneusement d'instruire les » moines que vous avez envoyés ; donnant or- » dre qu'ils soient bien logés, et qu'ils demeu- » rent ici jusqu'à ce qu'ils sachent parfaitement le » chant ecclésiastique ; » et dans une autre lettre il lui dit : « Nous vous envoyons tous les livres » que nous avons pu trouver, savoir : l'Antipho- » nier, le Responsal ».

On voit qu'il est ici principalement question du chant ecclésiastique, et que, puisque les

moines, à l'exclusion du clergé séculier, sont initiés dans l'étude du chant romain, le changement liturgique sous ce rapport affecta d'abord les monastères. On lit, en effet, dans la règle que saint Chrodegand, évêque de Metz, donna à ses clercs réguliers, que ce saint évêque y cite souvent l'Ordre Romain.

Il est donc manifeste que sous le règne du roi Pépin, qui mourut le 24 septembre 768, il ne fut jamais question de la suppression totale de la liturgie Gallicane, et que la grande révolution liturgique, qui a été attribuée à ce prince, se réduit à la simple introduction du chant romain, principalement dans les monastères.

Charlemagne, fils de Pépin, s'occupa beaucoup plus activement que son père de l'introduction en France de la liturgie Romaine. Eginard, son historien, nous le représente comme très-attentif à tout ce qui pouvait augmenter la pompe du culte divin : *Legendi atque Psallendi disciplinam diligentissimè emandavit.* (Vit. Carol., art. 26.)

C'est à ce zèle ardent qu'il faut attribuer le fa-

meux capitulaire de l'année 788, que nous citons ici dans sa partie relative à la Liturgie.

CONSTITUTIO DE EMENDATIONE LIBRORUM ECCLESIASTICORUM.

.... *Igitur, quia curæ nobis est ut nostrarum ecclesiarum in meliora semper proficiat status, obliteratam penè majorum nostrorum desidiâ, vigilanti studio litterarum satagimus officinam; et ad pernoscenda studia liberalium artium, nostro etiam quò possumus invitamus exemplo. Inter quæ, jampridem universos veteris ac novi instrumenti libros, librariorum imperitiâ depravatos, Deo nos in omnibus adjuvante, examussim correximus. Accensi præterea memoriæ venerandæ Pippini genitoris nostri exemplo, qui totas galliarum ecclesias, romanæ traditionis suo studio* cantibus *decoravit; nos nihilominus, solerti curamus intuitu, præcipuarum insignire serie lectionum, etc.* (Balus, Capitul, t. 1.)

En l'année 789, on trouve un autre capitulaire adressé à tous les clercs du royaume.

OMNIBUS CLERICIS

Monachi ut cantum romanum *ordinabiliter per nocturnale vel gradale officium peragant secundum*

quod beatæ memoriæ genitor noster Pippinus rex decretavit ut fieret, quando gallicanum cantum *tulit ob unanimitatem apostolicæ sedis et sanctæ Dei Ecclesiæ pacificam concordiam.* (Balus, Capitul., t. 1.)

Il est manifeste d'après ces capitulaires, 1° qu'il est ici principalement question de l'introduction du chant romain dans la Liturgie; 2° que Charlemagne n'adopta pas dans les Gaules l'office de Rome pour les leçons des nocturnes, puisqu'il déclare qu'il va s'occuper avec soin de former la série des leçons qui doivent composer cet office : *Solerti intuitu, insignire serie lectionum*; ce qu'il exécuta, en effet, par les soins de Paul diacre, qui composa ces leçons des plus beaux passages des pères de l'Eglise, en sorte que ce ne fut pas, à vrai dire, la liturgie Romaine qui fut introduite, mais plutôt une nouvelle Liturgie qui fut créée, et à laquelle on eut pu donner le nom de liturgie Carlovingienne; mélange confus des deux liturgies Romaine et Gallicane, d'où lui est venu le nom de Rit gallo-romain qui a été en usage jusqu'au xvi[e] siècle dans quelques Églises des Gaules.

Ce qui favorisa l'introduction du chant romain en France fut le peu de goût que les Français avaient pour l'harmonie. Ils prétendaient cependant être plus forts que les Romains. A l'époque du troisième voyage de Charles à Rome et pendant les solennités de Pâques, il s'éleva une dispute entre les chantres romains et les gaulois. Ceux-ci soutenaient que leur chant était plus beau; les Romains au contraire prétendaient que le leur était infiniment préférable; Charles voyant que cette dispute pouvait avoir des suites funestes, dit à ses chantres : *Quel est le plus pur de la source ou du ruisseau?* Ils convinrent que c'était la source; *retournez donc à la source de saint Grégoire; car il est clair que vous avez corrompu le chant ecclésiastique.* Cependant je ne saurais admettre la critique insultante que certains écrivains ont faite des chantres français à cette époque. On les a dépeints ayant un gosier buveur et une voix semblable aux roues d'un chariot sur des degrés. Je crois que c'est aux chantres allemands, plutôt qu'aux chantres français, qu'il faut appliquer cette description peu flatteuse; en effet, voici ce qu'on

lit dans les notes que Nicolas Heerkens a ajoutées à la vie de Charlemagne, par Eginard : « *Lingua* » teutonum *ævo-isto vix humana, dura et præter* » *modum horrisona erat, præ difficultate verborum* » *nunc vel* Germano *vix pronunciabilis. Neque* » Germani *ab omni ævo cantores fuere; adde, ait* » *in notis Sminckii scriptor germanus, bibuli gutturis* » *barbaram grossitatem, sicut sonus per guttur frago-* » *sus edatur velut plaustra per gradus jactata.* » (Vit. Car. ab Egin. adnot., p. 74.)

Quoiqu'il en soit, Charles demanda des chantres au pape qui lui donna Théodore et Benoît avec les antiphoniers de saint Grégoire, notés à la romaine par le pape Adrien. De retour en France, Charles plaça l'un de ses chantres à Metz pour l'Austrasie, et l'autre à Soissons pour la Neustrie. Deux écoles furent ainsi formées par ses soins; celle de Metz devint la plus célèbre.

La grande épée de Charlemagne ne parvint cependant pas à briser entièrement l'antique liturgie Gallicane. Un très-grand nombre d'Églises gardèrent cette Liturgie et la défendirent avec d'autant plus de zèle qu'elle était plus violemment

attaquée. Ce fait est attesté par Valafride Strabon qui, trente-cinq ans après la mort de Charlemagne, s'exprimait ainsi : *Galliarum Ecclesiæ suis orationibus utebantur et adhuc a multis habentur.* Après un passage aussi remarquable, comment certains auteurs ont-ils pu avancer, que sous les premiers princes carlovingiens, la liturgie Gallicane fut entièrement détruite et remplacée par celle de Rome?

Ces princes avaient contracté une dette immense envers l'Église Romaine qui, par son autorité suprême, venait de sanctionner leur avénement à l'empire. L'introdution de la Liturgie de Rome en France peut donc être regardée comme l'expression éclatante de la reconnaissance des souverains envers une Église qui s'était montrée si bienveillante à leur égard; et encore, faut-il observer que cette introduction eut pour objet bien plus le chant ecclésiastique, que le reste de la Liturgie.

Quel fut l'effet principal de cette révolution liturgique? L'histoire l'a reproduit et il est consigné dans nos annales ecclésiastiques; c'est qu'en France, depuis Charlemagne jusqu'au xvie siècle, ni l'Ordre

romain, ni l'Ordre gallican, ne furent admis ou conservés dans leur pureté primitive, et que, malgré le plus ou moins d'habileté des liturgistes à classer les différentes périodes que la Liturgie a traversées dans ces différents âges, il est certain qu'une assez grande confusion ou diversité qui, du reste, n'altérait en rien l'unité liturgique, a régné dans cette matière.



CHAPITRE VII.

Tableau rétrospectif de la récitation de l'Office divin depuis les temps primitifs jusqu'à Grégoire VII. — Travaux liturgiques de ce pontife. — Bréviaires monastiques.



Nous avons déjà cité un passage remarquable de saint Augustin, tiré de son Epître cent-dix-neuvième, où il affirme que notre Seigneur Jésus-Christ, d'après les traditions primitives, a récité des Hymnes et des Psaumes avec ses apôtres. Saint Paul, parle dans ses Épîtres des cantiques spirituels que les fidèles devaient chanter; ainsi, il ne faut point chercher ailleurs que dans ces sources l'origine de l'office divin. On trouve dans la plus haute antiquité l'ordre de cet office clairement exprimé. Les

chantres et les lecteurs remplissaient tour-à-tour cet ordre. Aux premiers était réservé le chant des Psaumes, et aux seconds la lecture de divers livres de l'Ecriture. Ce chant et cette lecture étaient alternés. On voit cet ordre marqué dans les Constitutions apostoliques, la lettre synodale du concile d'Antioche, où fut condamné Paul de Samosate, et le concile de Laodicée. Il existe donc une ressemblance frappante entre ce qui se pratiquait dans ses premiers âges, et ce qui se pratique encore aujourd'hui dans notre siècle, où l'on voit l'office partagé entre la lecture des Psaumes et celle des livres de l'Ecriture. L'ordre monastique postérieur de trois siècles à l'existence de l'Eglise, adopta cette manière de réciter l'office divin. Cassien, si profondément versé dans la connaissance des usages primitifs, l'affirme dans ses écrits. Il dit qu'on chantait douze psaumes à l'office de la nuit et des vêpres. Quant à la désignation des heures appelées Prime, Tierce, Sexte et None, elle était connue dès le temps des apôtres même, qui paraissent avoir conservé dans la prière publique les mêmes heures adoptées par les juifs au milieu

desquels ils vivaient. Cassien remarque que l'Eglise dans la distribution des heures consacrées à la prière, a voulu réaliser la parole du prophète : *Septies in die laudem dixi tibi*; on trouve, en effet, ce nombre en divisant les vêpres en deux heures distinctes, *Vesperæ et lucernarium.*

L'office des Matines ne se disait pas ordinairement tous les jours en public, mais seulement aux temps des Vigiles qui avaient lieu dans la nuit du samedi au dimanche. La description que Cassien nous donne de ces Matines, s'accorde parfaitement avec le mode usité encore de nos jours : *eas vigilias tripartitis distingunt officiis. Tres psalmos, uno modulante respondent.... et ternas adjiciunt lectiones.* Voilà bien les trois Nocturnes. Un passage remarquable de Rufin nous montre que les Religieux récitaient également l'Office en particulier : *Facto Vespere orationes et psalmos secundum consuetudinem compleverunt.* Saint Grégoire de Nysse, en parlant d'un voyage qu'il fit en Arabie, dit qu'il avait fait de la voiture qui le portait un monastère en y récitant l'Office avec sa compagnie : *Vehiculum nobis*

pro Ecclesiâ et monasterio erat omnibus per totam viam psallentibus.

La coutume de réciter l'Office en deux chœurs a pris naissance à Antioche, au temps de l'arianisme. *Deux laïques* Diodore et Flavien, au rapport de Théodoret, apprirent aux fidèles à chanter les Psaumes à deux chœurs. *Hi psallentium choro in duas partes diviso, hymnos davidicos, alternis canendos tradiderunt.* Que diront ici les ennemis de la liturgie Gallicane en voyant que dans une des Églises les plus florissantes du monde, *deux laïques* ont osé s'immiscer dans l'œuvre liturgique et opérer une véritable révolution? car avant eux, les Chantres seuls chantaient les Psaumes, les fidèles réunissant leurs voix pour chanter exclusivement le *Gloria Patri* à la fin de chaque Psaume. Théodoret ajoute que cette coutume introduite par deux laïques qui, à la vérité, devinrent plus tard Évêques, se répandit aussitôt dans tout le monde catholique : *quæ res primùm incepta Antiochiæ, ubique pervasit et ad ultimas orbis terræ partes pervagata est.* (Théod. H. 1, II, c. 14.)

Depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au

temps de saint Ambroise, il est constant que l'Office liturgique public ou privé n'était composé exclusivement que des Psaumes et des Leçons tirés de l'Ecriture ; les Cantiques spirituels dont parle saint Paul n'étant, d'après l'interprétation commune que des Hymnes tirées aussi des livres saints. Il faut en dire autant de celles qui pouvaient être chantées dans les temps primitifs. Saint Ambroise est le premier, au moins pour l'église d'Occident, qui ait composé des Hymnes particulières, ainsi que l'atteste Paulin : *Hoc in tempore primò antiphonæ, hymni ac vigiliæ in ecclesiâ mediolanensi celebrari ceperunt.*

On est frappé de la parfaite ressemblance qui existe entre la distribution des Heures canoniales dans les premiers siècles, et l'Office de nos jours. Dans la belle épitaphe de sainte Paule, saint Jérôme parlant des vierges chrétiennes qu'elle élevait dans ses monastères, s'exprime ainsi : *mane, horâ tertiâ, sextâ, nonâ, vespere, noctis medio, per ordinem psalterium cantabant.* On voit encore ici que l'Ecriture sainte composait exclusivement l'office presqu'entier.

L'usage de la divine Psalmodie était institué

42

dès les premiers siècles dans l'église Gallicane : saint Paulin parle à Victricius, évêque de Rouen, de l'usage où l'on était dans les églises des Gaules de chanter tous les jours les Psaumes ainsi que dans les monastères : *Ubi* (in galliis) *quotidiè sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria castissimis ovium tuarum et cordibus delectantur et vocibus.*

Sidoine apollinaire, évêque de Clermont, faisant l'éloge de Claudien, frère de Saint- Mamert de Vienne, le réprésente comme un Chantre de Psaumes très-habile et le loue de ce qu'il a disposé pour tout le cours de l'année, les Leçons de l'Écriture : *Psalmorum hic modulator..... solemnibus annuis paravit quæ quo tempore lecta convenirent.* La psalmodie introduite d'abord dans les monastères passa ensuite dans les cathédrales ; c'est ce qu'observe Sidoine à Fauste qui, d'abbé de Lerins, était devenu Evêque de Riez : *Precum peritus insulanarum quas... de senatu lirinensium in urbem, cujus Ecclesiæ sacra super inspicis, transtulisti.*

Si l'on veut avoir une description exacte de la manière dont se célébrait l'Office divin, tant en public

qu'en particulier, pendant les 6me et 7me siècles jusqu'au temps de Charlemagne, c'est surtout dans la règle de saint Benoît qu'il faut la chercher. Cet illustre patriarche décrit avec soin les diverses Heures canoniales, et distingue l'Office du jour et celui de la nuit. Le premier était composé de Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies; et le second, des Nocturnes. Il existait deux sortes de Nocturnes, ceux de l'Hiver et ceux de l'Eté : les premiers étaient composés du *Deus in adjutorium*, et *Domine labia mea aperies;* puis le psaume *Venite exultemus* chanté alternativement, suivi d'une hymne ambroisienne: ensuite, six Psaumes chantés alternativement, le verset et la bénédiction de l'abbé. Après les psaumes, trois Leçons suivies chacune de leurs répons. Les Leçons étaient tirées des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou des Expositions des pères. Après ces trois Leçons, on chantait encore six Psaumes qui étaient suivis d'une leçon de l'apôtre, récitée toujours par cœur; le verset, et le *Kyrie eleison.*

En Eté, on ne disait qu'une Leçon de l'Ancien

Testament; mais on récitait toujours les douze psaumes.

Du samedi au dimanche, les Nocturnes étaient plus longs. Après les six premiers Psaumes, on lisait quatre Leçons et autant après les six autres. On ajoutait trois cantiques du Nouveau Testament, le verset, la bénédiction de l'abbé; on récitait ensuite quatre Leçons du Nouveau Testament avec leurs répons; le *Te Deum*. Ensuite, tous étant debout, l'abbé lisait une Leçon de l'Évangile; enfin, l'Hymne qui terminait les Nocturnes ou Vigiles.

Les Matines ou Laudes se récitaient à peu près de la même manière qu'elles sont encore récitées aujourd'hui.

Placé entre les temps primitifs de l'Église et ces siècles auxquels on a donné plus tard le nom de *moyen-âge*, saint Benoît a résumé dans sa règle, les antiques traditions sur l'Office divin et les a offertes aux générations saintes qui sont venues après lui, comme un dépôt sacré qu'il avait reçu de ses devanciers. Ce que ses moines du Mont-Cassin faisaient pour la récitation de l'Office divin se pratiquait dans l'Église tout entière. Ce grand

législateur a expressément recommandé qu'on récitât tout le Psautier et tous les cantiques dans chaque semaine. Ce passage de sa règle est très-remarquable : « *omnimodis id attendatur, ut omni* » *hæbdomadâ Psalterium ex integro numero centum* » *quinquaginta psalmorum psallatur.* » Voilà donc saint Benoît qui devient le défenseur le plus éclairé de la liturgie Gallicane, qui, fidèle aux antiques usages, a prescrit aux clercs la récitation du Psautier tout entier dans chaque semaine; tandis que par le fait, la liturgie Romaine donnant à chaque ordre de saints des Psaumes propres, et multipliant les Offices de ces saints, n'offre que très-rarement la récitation entière du Psautier dans chaque semaine.

Tel a donc été l'ordre constant et invariable dans la récitation de l'Office divin, tant en public qu'en particulier, depuis les temps apostoliques jusqu'aux siècles plus rapprochés de nous, de distinguer avec soin les Offices du jour et ceux de la nuit, et de composer la plus grande partie de ces Offices du Chant et de la récitation des Psaumes, d'y ajouter des Leçons soit de l'Ancien, soit du

Nouveau Testament; Leçons qui ordinairement étaient assez courtes pour que quelques-unes pussent être récitées de mémoire; de mêler à ces Leçons des passages extraits des écrits des Saints-Pères à mesure qu'ils paraissaient et étaient approuvés par l'Église; ordre qui s'est manifesté de siècle en siècle dans les conciles de l'Orient et de l'Occident, dans les écrits des Pères de l'Église, dans les règles de discipline tracées par les Evêques, dans les Constitutions monastiques.

Aux témoignages déjà cités, on peut joindre les règles de saint Césaire, de saint Aurélien et de saint Féréol, et un grand nombre d'autres.

L'introduction du Chant dans l'Office divin remonte à la plus haute antiquité, puique saint Ignace, dans sa lettre aux fidèles d'Antioche, parle des Chantres de cette Église, *saluto cantores*. Les canons et les Constitutions apostoliques dont on ne connaît pas l'époque certaine, mais qui paraissent avoir servi de règle aux églises Orientales pendant les trois ou quatre premiers siècles, parlent aussi très-souvent des Chantres. Le concile de Laodicée défend aux Chantres de prendre des étoles pendant

qu'ils chantent dans l'Église. Le quatrième concile de Carthage, que l'on peut regarder dans l'antiquité sacrée comme ayant résumé et développé les traditions primitives sur le nombre des ordres supérieurs et inférieurs, et les cérémonies les plus essentielles des ordinations, ajoute aux quatre ordres inférieurs, celui des Chantres; et puisque le concile permet aux prêtres d'établir des Chantres sans en prévenir l'Evêque, cela prouve que la qualité de Chantre indiquait un Office et non point un ordre véritable.

Saint Isidore regarde les Chantres comme des prédicateurs qui animent à la vertu par la douceur de leur chant. *Psalmistæ à psalmis canendis vocati, canunt ut excitent ad compunctionem animos audientium.* Il parle de deux sortes de Chantres : *Præcentor, qui vocem præmittit in cantu; Succentor qui subsequenter canendo respondit.*

On attachait une si grande importance à l'office de Chantre dans l'antiquité payenne, que ceux qui voulaient l'exercer s'y préparaient par le jeûne et l'abstinence, et ne mangeaient que des légumes; et voilà pourquoi les Pères et les conciles rele-

45

vaient si haut la dignité de Chantre dans l'Église. Les hommes les plus éminents la remplissaient avec une sainte joie : ainsi le diacre Jacques, qui gouverna l'Église d'Yorck, est-il loué par le vénérable Bede, comme un Chantre très-distingué : *magister Ecclesiasticæ cantationis.*

Qui ignore que saint Grégoire-le-Grand a été très-versé dans le Chant ecclésiastique et que malgré l'étonnante multiplicité de ses occupations, il ne dédaignait pas d'enseigner le chant aux jeunes clercs de son église ? C'est ce qu'atteste Jean, diacre, dans la vie de cet illustre pontife : *propter musicæ compunctionem duceldinis, antiphonarium centonem, cantorum studiosissimus, nimis utiliter compilavit; scholam quoque cantorum instituit.*

Sous les premiers princes de la race Carlovingienne, le Chant ecclésiastique fut soumis à des règles pleines de sagesse. Ces règles nous ont été conservées par saint Chrodegand, Evêque de Metz, et par le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816. Nous avons déjà vu que le Pape Étienne donna au roi Pépin des Chantres de l'Église Romaine et que ce fut par eux que le Chant Grégorien fut introduit

dans les Gaules. Charlemagne étendit et perfectionna l'œuvre liturgique de son père ; il obtint du Pape Adrien, ainsi que nous l'avons déjà dit, deux chantres Romains qui furent établis, l'un à Metz et l'autre à Soissons. Il remplissait lui-même l'office de Chantre dans la chapelle du palais impérial. C'est de cette royale source que le goût du Chant ecclésiastique se répandit dans la plupart des Eglises et monastères des Gaules.

Il existe dans l'histoire ecclésiastique, un fait de la plus haute importance et qui se trouve en faveur de la liturgie Gallicane. L'Église de Lyon, depuis les temps primitifs, n'admettait dans ses Offices que l'Écriture-Sainte exclusivement à tout autre parole ; cet antique usage fut blâmé par un téméraire critique qui, à l'époque où Agobard gouvernait l'Église de Lyon, osa s'élever contre cette antique coutume. Agobard composa un traité pour défendre l'emploi exclusif de l'Écriture-Sainte dans l'Office divin ; et dans un autre ouvrage qu'il adressa aux Chantres de son Église, il déclare que saint Augustin, saint Grégoire et les autres Pères eussent été bien surpris s'ils eussent entendu chan-

ter dans l'Église ce qui ne se lit pas dans la parole de vérité, qui est l'Écriture : *ceterùm, si in diebus suis, audisset aliquos non de divinis eloquiis, sed de humanis adinventionibus cantantes, numquid non mortuum et sine vitâ talem cantum putaret?*

Peut-être Agobard allât-il un peu trop loin dans ses réponses à l'écrit en question; mais je n'ai cité ce fait que pour montrer combien on était attentif dans les premiers siècles, à ne composer l'Office divin que des paroles seules de l'Écriture. L'Église a, depuis, permis l'emploi dans l'Office, de la parole humaine, en admettant des Hymnes, des Répons, des Antiennes, des Sequences, des Leçons composés par des Pères, des docteurs ou des scoliastes : qui pourrait s'élever ici contre l'Église? Qui oserait la blâmer? Mais on est obligé de convenir que la parole divine est beaucoup plus respectable que la parole humaine, et conséquemment, que plus un office présente dans son cours des passages de l'Écriture-Sainte, plus il doit inspirer de la piété, plus il se rapproche des intentions, des exemples et des préceptes des saints apôtres du Seigneur.

On a vu jusqu'ici quelle a été la forme de l'Office divin depuis les temps primitifs, soit du côté des diverses parties dont il était composé, soit du côté de son étendue, qui fut à peu près la même jusqu'au onzième siècle, époque à laquelle eut lieu une grande révolution liturgique, opérée cette fois, non par les princes Carlovingiens qui s'étaient immiscés, on ne sait trop pourquoi, dans l'œuvre liturgique, mais par les Pontifes Romains eux-mêmes, ce qui est beaucoup plus sérieux et plus digne de notre attention.

Raoul, doyen de Tongres, nous a conservé l'histoire de cette révolution, qui consista dans la réduction de l'Office divin. Voici comment il s'exprime : *clerici capellares, sive de mandato papæ, sive ex se, Officium Romanum semper breviabant et sæpe alterabant prout Domino papæ et cardinalibus congruebat observandum.* Voilà donc le Pape et les cardinaux qui consentent à ce qu'on abrège la longueur de l'Office; qui même, en certaines rencontres, le commandent. Cette réduction, qui donna à la récitation de l'Office les bornes qu'il a depuis conservées jusqu'à nos jours, fut en particulier

47

opérée par Grégoire VII, le fameux Hildebrand. Cette réduction imposa à l'Office le mot de *Breviarium;* et de la chapelle papale où elle avait pris naissance, s'étendit dans toutes les églises de Rome, à l'exception de celle de Saint-Jean-de-Latran, et bientôt après dans l'Église tout entière.

Au treizième siècle parurent les deux ordres de saint Dominique et de saint François, destinés l'un et l'autre à la prédication apostolique. On conçoit que ces grands missionnaires, obligés d'aller jusqu'aux extrêmités du monde pour annoncer l'Évangile, s'accommodaient beaucoup mieux de l'Office raccourci de la chapelle papale que de l'ancien Office. C'est ce qu'atteste Raoul, déjà cité : *istud Officium breviatum secuti sunt fratres minores.* Les Franciscains, non contents d'avoir adopté le Bréviaire de Grégoire VII, y firent quelques changements, et ce Bréviaire, ainsi modifié, devint celui de l'Église Romaine, puisqu'en 1277, Nicolas III, après avoir banni tous les anciens livres de Chant et des Offices, ordonnonna qu'on ne se servît, à Rome, que des livres des Cordeliers : *mandavit ut Eccle-*

siæ urbis uterentur libris et Breviariis fratrum minorum.

Les religieux de saint Dominique adoptèrent aussi le Bréviaire abrégé de Grégoire VII, en y ajoutant des offices particuliers à leurs fêtes. Il faut en dire à peu près autant de plusieurs autres ordres.



CHAPITRE VIII.

De la Liturgie sous Léon X, Clément VII et Paul III. — Commission du Concile de Trente. — Réforme de Saint Pie V.



Les changements opérés sur le Bréviaire Romain par Grégoire VII et les ordres monastiques, n'étaient pas les derniers dont il devait être l'objet.

Au siècle brillant de Léon X, la Liturgie devait participer à l'élégance des formes qui étaient partout introduites. On voulut, dans les Hymnes, une poésie plus élevée, une latinité plus exquise; et au moment où l'on exhumait de l'oubli de bien des siècles les chefs-d'œuvre de la littérature payenne, on chercha à faire passer dans les prières solennelles de l'Église, la beauté des odes antiques. Je ne chercherai pas à apprécier ici l'opportunité de cette entreprise; c'est un fait que je constate.

Léon X ordonna à Zacharie Ferreri, de Vicence, évêque de la Guarda, de composer un recueil d'Hymnes pour toutes les fêtes de l'année. Ferreri exécuta avec zèle et talent les ordres du pontife. Son Hymnaire parut en 1525, après la mort de Léon X, et reçut une magnifique approbation de Clément VII.

En publiant son Hymnaire, Ferreri annonça la publication prochaine d'un Bréviaire nouveau, abrégé, revu et corrigé. La mort l'empêcha d'exécuter son œuvre; mais les matériaux qu'il avait préparés furent confiés à Quignonez, cardinal de Sainte-Croix, qui mit la main à ce travail important. Clément VII, prévenu par la mort, ne put voir ce Bréviaire terminé; et il ne fut publié que sous Paul III, qui l'approuva sous ce titre : *Breviarium Romanum, ex sacrâ potissimum Scripturâ et probatis Sanctorum Historiis, collectum et concionatum.* Dans la préface de ce Bréviaire, le prélat fait une critique très-sévère des anciens Bréviaires Romains, tant du côté de la disposition des offices, que du côté de leur étendue; et l'on peut dire que dans le nouveau Bréviaire, les antiques usages

sont complétement bouleversés. Le furent-ils à tort ou à raison? C'est ce que je n'examine pas ici. Le Breviaire publié en 1535 fut censuré par l'université de Paris. Quignonez ne fut point effrayé de cette censure et réimprima son Bréviaire avec une nouvelle préface dédiée encore à Paul III, et dans laquelle il cherche à expliquer la censure dont il a été l'objet.

Séduisant par sa briéveté, l'arrangement des Psaumes, la disposition des leçons de l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament, et le choix des Hymnes, le Bréviaire de Quignonez opéra, dans son apparition, une véritable révolution liturgique : non seulement les Clercs, mais encore les Chapitres des grandes Cathédrales l'adoptèrent; et dans l'espace de vingt années, plusieurs éditions de cet ouvrage furent données à Paris et à Lyon. Tout paraissait devoir céder aux charmes de la séduction, quand un événement imprévu vint tout-à-coup en arrêter le cours.

En chargeant Quignonez de travailler à la rédaction d'un nouveau Bréviaire, Clément VII en avait également chargé saint Gaëtan, fondateur des

Théatins, et Jean-Pierre Caraffa. Le travail de Quignonez fut préféré : ce qui parut déplaire beaucoup à Caraffa, devenu évêque de Chieti, qui ne dissimula pas son mécontentement; aussi, étant devenu pape en 1555, sous le nom de Paul IV, il enleva toute protection au Bréviaire du cardinal de Sainte-Croix, et sans l'interdire absolument, il fut bien loin de le favoriser; résolu de rédiger un Bréviaire, il réunit de nombreux matériaux, et mourut sans avoir terminé son ouvrage en 1559.

Sous le pontificat de Pie IV, son successeur, le concile de Trente fut repris. Quelques réclamations en faveur de la correction des livres liturgiques furent adressées au Concile; les matériaux réunis par Paul IV y furent envoyés; mais l'importance des travaux du Concile relativement au dogme et à la discipline, ne permirent pas aux Pères assemblés de s'occuper de la question liturgique, en ce qui regarde la correction des Bréviaires et des Missels. Il fut décidé dans la 25e session qu'on renverrait cette question sur ce dernier point au jugement du souverain pontife. Conformément aux vœux exprimés par le Concile, Pie IV s'occupa de la réforme liturgique;

prévenu par la mort, il laissa ce soin à Pie V, son successeur. Ce pontife nomma une commission composée de plusieurs doctes personnages, parmi lesquels on distinguait le cardinal Gabriel Scotti et Thomas Goduelli, évêque d'Asaph. Le travail liturgique étant terminé, Pie V donna sa fameuse Bulle, qui commence par ces mots : *Quod à nobis*. C'est dans cette Bulle qu'il frappe d'anathême le Bréviaire Quignonez, réprouve la coutume introduite par les évêques d'avoir un Bréviaire particulier à leur diocèse, défend l'usage de tout autre Bréviaire dans toutes les Églises du monde, excepte cependant celles qui ont un Bréviaire certain, ayant deux cents ans d'existence, et laisse à ces dernières Églises la liberté pleine et entière de suivre leurs rites particuliers.

Cette Bulle porte la date de 1568. L'Église de France se trouvant en possession d'une liturgie particulière depuis plus de deux siècles, ne s'empressa pas de se conformer aux injonctions de Pie V. Bien des années se passèrent sans qu'il fût question le moins du monde de cette Bulle; et ce ne fut qu'en l'année 1581 qu'on commença en France à

adopter le Bréviaire romain, ainsi que le Missel que le même pontife avait publié en 1570; peut-être le Missel avait-il été adopté quelque temps plutôt. Quoiqu'il en soit, il est toujours certain que vers la fin du 16e siècle, la plus grande partie des diocèses de France adoptèrent la liturgie Romaine; profitant en cette occasion de la permission qu'avait donnée Pie V, dans sa Bulle aux Églises dont les rites remontaient à deux siècles d'antiquité, de prendre le Bréviaire romain si bon leur semblait, mais ne renonçant pas, pour cela, au grand privilége que leur accordait la haute antiquité de leur origine.



CHAPITRE IX.

Travaux liturgiques du seizième au dix-huitième siècle. — La liturgie Romaine est modifiée en France par la publication des nouveaux Bréviaires.

A la fin du 16e siècle, la musique religieuse retrouva toutes ses belles et suaves harmonies sous l'inspiration du génie de Palestrina. Le Calendrier fut réformé par les soins de Grégoire XIII, qui appliqua à cette grande œuvre les rares talents du cardinal Sirlet et du P. Christophe Clavius, de la Société de Jésus, sans oublier François de Foix de Candale. A la réforme du Calendrier succéda la publication du Martyrologe sous le même pontificat, par les soins

du savant Baronius. Sixte-Quint institua la fameuse Congrégation des Rites (1588), création admirable, dont le but était de dirimer toutes les difficultés qui pouvaient s'élever sur les rites de l'Église et donner toutes les décisions sur les matières liturgiques.

En 1596, Clément VIII corrigea l'ancien Pontifical romain, et en 1600 il publia le Cérémonial des évêques. L'œuvre tant vantée de saint Pie V sur la rédaction du Bréviaire et du Missel, n'était pas si parfaite, que Clément VIII ne voulut la perfectionner encore. Dans ce but, il réforma l'ancien Bréviaire et l'ancien Missel, dans lesquels il opéra quelques changements : César Baronius, Robert Bellarmin et Barthelemi Gavanti travaillèrent à cette réforme.

Paul V publia le Rituel romain (1614), en profitant des travaux qu'avait faits sur cette partie de la Liturgie le cardinal Sanctorio, homme d'un rare mérite. Il approuva aussi le Bréviaire monastique, qui fut adopté par la plupart des ordres religieux, et qui n'était que le Bréviaire romain de saint

Pie V, avec le Propre des Saints de chaque ordre.

Une nouvelle réforme du Bréviaire de ce pontife eut lieu en l'année 1635 : elle eut pour auteur Urbain VIII. Une commission fut nommée à l'effet de reviser les Homélies des saints Pères, d'en changer quelques-unes, et de composer de nouvelles hymnes. Parmi les membres de cette commission, on distinguait Luc Wading, le grand annaliste des Frères-Mineurs et les jésuites Strada, Galluzzi et Petrucci. En 1634 Urbain VIII opéra la révision du Missel romain, et dix ans plus tard il réforma encore le Pontifical.

Ainsi, depuis le grand événement liturgique opéré par la Bulle de saint Pie V jusqu'en 1644, c'est-à-dire pendant l'espace d'un peu moins de soixante années, la liturgie Romaine, que ce pape paraissait avoir établi sur des bases solides, éprouva réformes sur réformes : on eût dit un édifice inachevé, auquel chaque Pape apportait sa pierre. Il faut avouer que ces additions, ces retranchements, ces changements sans cesse renouvelés d'année en année, doivent un peu embarrasser ceux qui pro-

clament si haut l'immuable stabilité, et l'inflexible unité de la Liturgie.

Vers le milieu du dix-septième siècle, eut lieu une innovation importante dans la Liturgie; on traduisit en langue vulgaire les livres d'Église, tels que les Rituels, Bréviaires et Missels; ces traductions eurent tour à tour des approbateurs et des critiques.

Conséquemment à la Bulle de saint Pie V, qui déclarait que les Églises particulières dont la Liturgie remontait à deux cents ans d'existence, pouvaient garder leurs anciennes coutumes; l'Église de Paris et avec elle toutes celles de France abandonnèrent la liturgie Romaine, pour adopter une liturgie spéciale : ce changement ne se fit qu'insensiblement. Ainsi, en 1643, Jean-François de Gondy publia un Bréviaire qui différait assez peu du romain; en 1670 Hardouin de Perefixe nomma une commission qui devait s'occuper de la rédaction d'un nouveau Bréviaire. Le premier qui publia en France un Bréviaire sous une forme nouvelle fut Henri de Villars, archevêque de Vienne; cette publication eut lieu en 1678. On vit successivement paraître en 1680

le Bréviaire de François de Harlay, archevêque de Paris, auquel travailla paticulièrement l'abbé Claude Chastelain, chanoine de Notre-Dame, homme très-versé dans la Liturgie. En 1686, parut le Bréviaire de Cluny, qui fut exécuté par Claude de Vert et Paul Rabusson; les hymnes de ce Bréviaire furent composées par les deux Santeuil et l'abbé Le Tourneux.

En 1701 le cardinal de Noailles fit quelques changements au Bréviaire de M. de Harlay. En 1736 M. de Vintimille publia un nouveau Bréviaire; il avait confié le soin de sa rédaction à Louis Abraham d'Harcourt, doyen du chapitre de Notre-Dame, qui s'adjoignit dans ce travail le P. Vigier de l'Oratoire et l'abbé Mesenguy. On avait fait dans ce nouveau Bréviaire quelques changements qui déplûrent à plusieurs membres du clergé M. de Vintimille eut égard à ces réclamations, et l'on rétablit les choses dans l'état primitif. Cette juste condescendance n'empêcha pas que le Bréviaire ne fût très-vivement attaqué, et particulièrement par le P. Hongnant, jésuite, qui dans sa *Lettre sur le nouveau Bréviaire* accusa les rédacteurs d'avoir dimi-

nué la dévotion à la sainte Vierge, l'attachement au Saint-Siége, et d'avoir insinué les erreurs alors nouvellement condamnées. Cet écrit fut condamné au feu par arrêt du parlement de Paris en date du 8 juin 1736; le P. Vigier répondit à cette attaque d'une manière satisfaisante. L'hymnographie du Bréviaire de Vintimille exerça tour à tour le talent de Coffin, recteur de l'université de Paris, de la Brunetière et d'Hebert, évêques de Saintes et de Vabres, des deux Santeuils, du P. Petau, de Commire, de Le Tourneux, de Guyet et de Sébastien Besnault, curé de Sens. Quoi qu'en disent les admirateurs exclusifs de la liturgie Romaine, les hymnes du Bréviaire Vintimille sont de la plus grande beauté, et si elles eussent eu le bonheur d'être composées par les grands liturgistes Pépin et Charlemagne, elles auraient trouvé grâce aux yeux de ces Critiques beaucoup trop tranchants et trop amers.

En 1738 parut le nouveau Missel de Paris, auquel travailla encore l'acolyte Mesenguy.

Le Bréviaire de M. de Vintimille triompha de toutes les attaques, et fut adopté par la plupart des

diocèses; en sorte que ce Bréviaire de Paris fut regardé comme celui de l'Eglise de France.

En 1778, M. de Beaumont donna une nouvelle édition de ce Bréviaire, auquel on ajouta l'office du Sacré-Cœur.

Telle est l'histoire abrégée du Bréviaire de l'Eglise de France, jusqu'à la révolution de 1789.

Les violentes attaques dont ce Bréviaire a été l'objet de la part des défenseurs de la liturgie Romaine ne sont ni raisonnables ni raisonnées. Personne ne conteste aux Évêques le droit de modifier les formes de la Liturgie et de la prière publique; car, s'ils sont les défenseurs et les interprètes naturels de la doctrine, si le Saint-Esprit les a envoyés pour gouverner les Églises, c'est bien le moins qu'en vertu de cette divine institution ils puissent régler ce qui regarde le culte divin; et je crains bien que tout en voulant exalter les droits du Siége Apostolique touchant la question de la Liturgie, on ne finisse par déprimer l'autorité si respectable des Évêques.

Les reproches qui ont été adressés au Bréviaire gallican ne me paraissent pas fondés. Ni le culte

de la sainte Vierge, ni celui des Saints, ni le respect dû au Saint-Siége, n'ont été diminués dans ce livre. Les Offices de la sainte Vierge y sont de la plus grande magnificence : dans les Canons de Prime on y trouve un très-grand nombre de Constitutions des souverains pontifes. Quoi qu'on en dise, l'emploi exclusif de l'Écriture sainte dans l'Office divin est beaucoup plus rationnel, beaucoup plus en harmonie avec les antiques coutumes de l'Église primitive, et je préférerai toujours un texte sacré, parfaitement adapté au mystère du jour, aux paroles plus ou moins belles d'un scholiaste ; et d'ailleurs la tradition n'a-t-elle pas une large part dans le Bréviaire gallican ? n'y a-t-on pas inséré les homélies des Pères de l'Église, qui sont les témoins fidèles d'âge en âge des croyances catholiques ? On a inventé de nos jours des mots nouveaux, que l'on jette comme un épouvantail à la tête des gens simples ou prévenus ; le *laïcisme* par exemple. On se demande avec anxiété quel est ce monstre affreux qui a osé faire irruption dans la Liturgie, et l'on apprend que deux ou trois laïques pleins de talent ont composé quelques hymnes, et dirigé l'impres-

sion de quelques Bréviaires; ce qui me rassure, c'est que je n'ai jamais vu aucune décision de Concile général ou particulier qui ait défendu aux Évêques de se servir des talents des laïques pour la rédaction du Bréviaire; je trouve tout au contraire des exemples remarquables dans l'antiquité sacrée, et qui nous offrent des laïques travaillant à la Liturgie, tels que Diodore, Flavien et Prudence.

C'est sans doute pour la plus grande édification des partisans de la liturgie Romaine que l'on a raconté avec plus ou moins d'exagération la vie scandaleuse de certains prélats français qui donnèrent à leurs diocèses de nouveaux Bréviaires : mais qu'importe la corruption des mœurs de tel ou tel prélat pour la question qui nous occupe? Sans doute la Religion ne saurait assez gémir sur de pareils malheurs; cependant, si ces prélats ont nommé de bonnes commissions pour la révision et la rédaction des Livres liturgiques, je ne vois pas comment leur conduite particulière pourrait porter la plus légère atteinte à la perfection de leur œuvre et à la sainteté de la Liturgie.

Mais dans ces commissions, dit-on enfin, se sont

rencontrés des partisans déclarés des erreurs jansénienne. On accusait autrefois les jansénistes de voir partout un jésuite, et peut-être pourrait-on accuser certaines gens de voir partout un janséniste. Il est vrai que plusieurs rédacteurs des nouveaux Bréviaires appartenaient à ce parti; mais ils n'étaient pas seuls employés à ces importants travaux. Existe-t-il un seul de ces Bréviaires qui présente quelque chose d'ouvertement favorable aux cinq fameuses propositions de Jansenius, et aux cent une propositions du P. Quesnel? On cite deux ou trois passages de quelques hymnes qui pourraient sans doute offrir une plus grande rigueur théologique; mais il y a loin de ces incorrections à l'hérésie manifeste. Si l'on admet comme un dogme de la foi catholique que la grâce de Jésus-Christ est le premier principe de notre salut, il sera toujours certain que, quoi qu'il soit nécessaire pour que la grâce produise *son effet* que ma volonté coopère à son action, ce sera toujours la grâce, comme premier principe, qui rendra ma volonté docile, de rebelle qu'elle était; en sorte qu'on peut dire dans un sens très-catholique :

Qui de nolentibus
Volentes efficis.

Les adversaires de la liturgie Gallicane ont fait grand bruit d'une strophe de l'une des hymnes du Bréviaire de Paris.

Insculpta saxo lex vetus
Præcepta, non vires dabat:
Inscripta cordi lex nova
Quidquid jubet, dat exequi.

Ils désespèrent du salut de l'Église gallicane tant que cette strophe subsistera. Je leur demande d'abord s'il n'existe aucune différence entre la loi ancienne et la loi nouvelle; ils sont bien obligés de convenir que l'une n'était que la figure de l'autre. Si la première donnait par elle-même la grâce nécessaire au salut, à quoi bon la seconde? Quel catholique a jamais nié que les hommes qui vivaient sous la loi ancienne aient manqué de la grâce pour l'accomplir; mais cette grâce ne venait pas de la loi, elle venait de la foi au Rédempteur à venir. Il est donc très-orthodoxe de dire que cette loi offrait le précepte, mais que la grâce de l'accomplir venait d'une autre source.

Insculpta saxo lex vetus,
Præcepta, non vires dabat.

La première loi, selon la doctrine de saint Jean, a été donnée par le ministère de Moyse, la seconde par Jésus-Christ, l'autèur de la grâce: *lex per Moysen data est, gratia autem per Jesum Christum.* Qui ne voit par ces paroles que la loi évangélique porte la grâce avec elle, et que cette loi n'étant autre chose que Jésus-Christ enseignant les hommes, et mourant pour eux, la grâce ne peut avoir d'autre source, et qu'ainsi cette loi offre en même temps et le précepte et la grâce de l'accomplir?

Inscripta cordi lex nova
Quidquid jubet dat exequi.

Si cette proposition est hérétique, saint Augustin l'est donc aussi quand il a dit : Seigneur, donnez-moi ce que vous m'ordonnez, et ordonnez-moi ce que vous voudrez : *da quod jubes et jube quod vis.* Le Concile de Trente l'est aussi, quand il déclare que Dieu en couronnant nos mérites, ne couronne que ses propres dons.

Voilà où l'on arrive en poussant les choses aux extrêmes.

Les Gallicans se sont montrés bien moins ombrageux et bien plus tolérants envers la liturgie Romaine. Je vais citer un exemple remarquable.

L'Église gallicane a conservé dans sa Liturgie la belle hymne à la Vierge, si touchante, si grâcieuse, et qui commence par ces mots :

Ave maris Stella.

Elle a emprunté cette hymne au rit romain. Il règne dans cette hymne une défectuosité assez saillante ; c'est que dans bien des versets, on dirait qu'on s'adresse à Marie comme si elle-même accordait la grâce. Que le lecteur veuille bien juger lui-même ; on dit à la sainte Vierge :

Funda nos in pace ;
Solve vincla reis ;
Profer lumen cæcis :
Mala nostra pelle.
Nos culpis solutos
Mites fac et castos.
Vitam præsta puram ;
Iter para tutum.

Si on voulait demander les mêmes grâces à Jésus-Christ, ne se servirait-on pas de termes identi-

ques à ceux de cette belle hymne? Et cependant, quoique Marie s'élève majestueusement au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, elle n'est à vrai dire qu'une toute-puissance suppliante, et jamais nous ne lui disons, *ayez pitié de nous*, mais *priez pour nous*. Eh bien! l'Église de France a gardé cette hymne parce qu'elle a sous-entendu à chaque formule déprécatoire ces mots : *par votre intercession.*

Il est facile d'expliquer le choix que quelques Évêques firent de certains hommes imbus des erreurs jansénienne pour la rédaction des Bréviaires. On sait que les jansénistes professaient une antipathie manifeste pour certaines pratiques de dévotion propagées particulièrement par les jésuites, et qu'au contraire ils affectaient un zèle étonnant pour tout ce qui regardait les offices publics ou privés de l'Église : de là chez eux, une application constante à l'étude approfondie de l'Écriture Sainte et des Pères; en sorte qu'ils étaient regardés généralement comme très-propres à tout travail liturgique. Ils étaient de plus très-versés dans la bonne et belle latinité, et leurs rares talents n'ont jamais été contestés. Amis de la solitude et du silence et n'étant point distraits

5*

par l'exercice d'un ministère éclatant, ils avaient plus de temps pour entreprendre et exécuter les travaux liturgiques. La sévérité de leur caractère, et l'austérité de leur morale semblait réponpondre à la sainte gravité de l'office de l'Église. Tous leurs travaux étaient placés sous l'inspection des Évêques, et avaient à subir leur contrôle; accuser donc les jansénistes d'avoir introduit leurs erreurs dans les nouveaux Bréviaires, c'est accuser l'épiscopat français d'être tombé dans l'hérésie; ce qui est une véritable monstruosité.

Je ne disconviens pas que l'esprit jansénien ne se soit un peu répandu dans quelques publications liturgiques. Ainsi certains Offices des Saints que les jansénistes prétendaient avoir été convertis par la grâce *efficace*, étaient rédigés avec une perfection toute particulière; mais comme leur enthousiasme sur ce point était contenu dans de justes bornes, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher d'admettre ces Offices d'ailleurs très-beaux et très-orthodoxes.

Les jansénistes auraient voulu réduire toute la piété des peuples à la seule récitation de l'Office divin, ce qui n'était point praticable au moins pour

la généralité. C'est à leur esprit particulier que l'on doit attribuer cette absence de naïveté, de simplicité que l'on remarque dans quelques-unes de leurs productions liturgiques; mais ce défaut est racheté par tant d'élévation et tant de beauté, qu'il est vraiment bien excusable.

L'Église de France a donné au Siége Apostolique des marques assez éclatantes de sa profonde déférence, pour qu'on ne puisse l'accuser, sans une incroyable témérité, d'avoir fait quelques changements dans les formes accidentelles de sa Liturgie, par un esprit d'opposition à la mère et à la maîtresse de toutes les Églises. Ces changements, en quoi consistent-ils? l'auguste sacrifice n'est-il pas offert de la même manière en France qu'à Rome? L'Office divin n'est-il pas composé des mêmes Heures? est ce parce qu'à tel jour donné on récitera en France et à Rome des Psaumes différents, qu'on fera la fête de tel ou tel Saint, qu'on portera un ornement de forme ou de couleurs diverses à Rome et en France, qu'on ait censé briser tous les liens de la Liturgie, et qu'on est accusé presque de se jetter dans le schisme? La fameuse Bulle de saint Pie V en éta-

blissant d'un côté l'uniformité, n'a-t-elle pas de l'autre consacré la diversité? cette uniformité pleine, générale, absolue peut-elle exister? chaque Église, chaque ordre monastique a ses Saints particuliers, dont on doit célébrer la fête; comment avoir une Liturgie uniforme, avec cela. Que nous sommes heureux de ne pas suivre le rit Gallican, disaient trois prêtres voyageurs! nous pourrons dire l'Office ensemble, puisque nous suivons le même rit (c'était le rit romain). Ils commencent; mais arrivés à *l'Invitatoire*, l'un faisait l'office d'un martyr, l'autre celui d'un pontife et le troisième celui d'une vierge : ils furent obligés de se séparer, et de faire chacun son *à parte*. Eh bien! malgré cette diversité, ces bons prêtres n'en croyaient pas moins avoir une Liturgie uniforme, et ils ne se trompaient pas; parce qu'en effet cette diversité accidentelle n'altère en rien l'uniformité essentielle de la Liturgie.

L'illustre et savant Pape Benoît XIV avait formé le projet de rédiger le Bréviaire romain sur un plan entièrement nouveau. Il avait déjà mis la main à l'œuvre, et l'on conserve dans la bibliothèque vaticane un volume du Bréviaire romain annoté de

sa main. Il avait fait transporter à Rome beaucoup de Bréviaires français, et avait fait un choix sur les belles compositions littéraires de ces livres, en sorte qu'au grand scandale des partisans de la liturgie Romaine, le Bréviaire de Rome allait être *gallicanisé*. Si cet épouvantable malheur s'était réalisé, c'en était fait de Benoît XIV et de sa gloire. On a même gardé quelque rancune à sa mémoire : et voici une anecdote qui le prouve. Dans son voyage à Rome, Mgr. le cardinal Giraud, dont l'Église de Cambrai déplore le perte récente, pria le custode de la bibliothèque vaticane de lui montrer le volume du Bréviaire romain annoté par Benoît XIV; le custode répondit qu'il ne pouvait livrer ce volume sans la permission expresse du cardinal bibliothécaire, et qu'il demanderait l'autorisation à cette Eminence; l'autorisation fut refusée; et Mgr. le cardinal Giraud justement blessé de cerefus, n'insista plus. Je tiens cette anecdote de l'auteur de L'HISTOIRE DES CHAPELLES PAPALES, M. Augustin Manavit, ami de toutes les gloires romaines, à qui Mgr. l'Evêque de N*** l'a racontée lui-même, comme l'ayant apprise de la bouche du cardinal Giraud.

Nous devons en toutes choses agir avec bonne foi et sincérité. Que les membres d'un ordre monastique ou d'une compagnie religieuse, dont le général est à Rome, suivent le rit romain en France, cette conduite est toute naturelle: que dans tel ou tel diocèse on adopte le Bréviaire romain par des vues d'économie, et parce que la modicité des ressources ne permet pas la réimpression des Bréviaires locaux, c'est une nécessité à laquelle il faut céder. Allons plus loin, que tel ou tel prêtre cédant à sa sympathie pour le Bréviaire romain, l'adopte; libre à lui. Mais qu'on vienne nous dire que la publication du Bréviaire gallican est un attentat à la sainte uniformité de la Liturgie, qu'on nous représente les Évêques d'une grande Église qui n'ont fait qu'user de leurs droits, comme de hardis novateurs arrivés jusqu'aux dernières limites qui séparent la véritable foi de l'hérésie; qu'avec des grands mots *d'altération, de dégradation, de profanation*, on déplore en style élégiaque dans des volumes entiers, la ruine imaginaire de la Liturgie en France; qu'on prenne en pitié ces pauvres Gallicans, parce qu'ils récitent le dimanche, en France, un psaume qu'on

ne récite à Rome que le lundi, ou bien parce qu'au jour de l'Assomption de la sainte Vierge au lieu de dire *Gaudeamus omnes in Domino*, ils récitent ces belles paroles: *Astitit Regina à dextris tuis;* ou bien encore, parce qu'ils portent sur leur tête des bonnets qu'on a comparés avec tant d'esprit à un *éteignoir*, au lieu d'un bonnet qui a la forme d'un *gâteau de Savoie;* qu'on cherche à exalter l'autorité du Siége Apostolique pour réprimer celle des Évêques, et qu'en détruisant insensiblement les degrés de la hiérarchie, on veuille s'abriter à l'ombre d'un pouvoir suprême, mais éloigné, pour n'avoir pas à redouter un pouvoir moins élevé, mais plus rapproché! ce sont là des témérités, des hardiesses, des systêmes contre lesquels tout esprit calme et raisonnable s'élèvera toujours.

Certainement le Bréviaire de la sainte Église romaine a un très-grand mérite; il y règne une onction, une simplicité touchantes; il répand un suave parfum d'antiquité; mais il est incontestable que pour le choix des prières, la distribution des psaumes et des offices, l'élévation de la poésie dans les hymnes, le Bréviaire gallican est bien préférable,

et qu'il ne mérite nullement les critiques sévères dont il a été l'objet.

Passons maintenant à la liturgie Toulousaine.



DEUXIÈME PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA LITURGIE DE L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

CHAPITRE I.

Établissement du christianisme à Toulouse. — Premiers temples chrétiens érigés dans cette ville.

La Liturgie de l'Église de Toulouse se rattache nécessairement à l'établissement de la religion chrétienne dans cette antique cité. Dans mon histoire de saint Saturnin, j'ai fixé, d'après les plus habiles critiques, l'apostolat du saint Pontife au troisième siècle. J'ai examiné avec soin l'opinion qui le plaçait au premier siècle, et j'ai fait voir que cette opinion ne reposait que sur des témoignages très-peu authentiques.

Un nouveau défenseur de cette opinion est descendu dans l'arène et a exhumé de l'oubli une vie de sainte Marie Madeleine, trouvée dans la bibliothèque d'Oxford. Cette vie porte le nom de Raban-Maur, Archevêque de Mayence et auteur du neuvième siècle. Elle a été publiée, en 1848, dans un ouvrage très-intéressant, portant le titre de *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence.* L'estimable auteur de ce colossal ouvrage, où se déploie une immense érudition, appartient à la célèbre congrégation de saint Sulpice, et a déjà donné au public la vie admirable de M. Olier. J'accepte l'authenticité de la vie de sainte Madeleine, telle qu'elle a été transmise d'Oxford à l'auteur des *Monuments.* Voici comment s'exprime Raban, au sujet de l'apostolat des premiers missionnaires des Gaules :

« Pierre, qui devait quitter l'orient pour aller à » Rome, désigna des prédicateurs de l'Évangile » pour les autres pays d'occident, et les choisit » parmi les plus illustres fidèles et les plus an- » ciens disciples du Sauveur. Pour le pays des » Gaules où l'on compte dix-sept provinces, dix-

» sept Évêques ; et pour le pays des Espagnes où » l'on compte sept provinces, sept Docteurs. » Raban, au chapitre 37, nomme les dix-sept missionnaires qui prêchèrent dans les Gaules, parmi lesquels il place l'apôtre de Toulouse saint Saturnin, qu'il dit avoir été précipité du Capitole pour la foi de Jésus-Christ.

L'auteur des *Monuments inédits* a accompagné la vie de la Sainte, composée par Raban, d'un commentaire historique et critique, et a ajouté un appendice à ce commentaire. C'est dans cet appendice qu'il discute le fameux passage de Grégoire de Tours, au sujet de la mission des sept Évêques envoyés dans les Gaules, par saint Fabien, vers l'an 250, et parmi lesquels saint Grégoire compte Saturnin de Toulouse. L'auteur est obligé de convenir que Raban n'a composé la vie de sainte Madeleine qu'au neuvième siècle, tandis que saint Grégoire de Tours a composé son Histoire des Francs deux siècles avant. Il a donc été beaucoup plus rapproché des sources mêmes de l'histoire. Il est bien étonnant que saint Grégoire se soit trompé sur un fait aussi important que celui de la mission

de ces Évêques dans les Gaules. Il cite le nom de ces Évêques, celui du Pape qui les a envoyés, celui encore des princes temporels sous lesquels a eu lieu cette célèbre mission. Si toutes ces désignations sont fausses, il faut convenir que c'est une bien incroyable erreur. On peut se tromper de quelques années dans les dates, mais de plus de deux siècles ! il est bien difficile d'admettre une semblable inexactitude. Je suis certainement convaincu que le christianisme a été annoncé dans les Gaules dès le premier siècle de l'Église, mais je crois que ce n'est que beaucoup plus tard que l'on doit placer l'établissement stable et régulier des siéges épiscopaux et la succession des Évêques.

L'auteur des *Monuments inédits* a consacré un article particulier dans son appendice, à saint Saturnin, et il s'efforce de prouver que ce saint apôtre est venu à Toulouse au premier siècle. Les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment ne me paraissent pas très-solides ; il est même tombé à ce sujet dans quelques erreurs, comme je vais le faire voir. Si l'on veut décider cette question par la voie de l'autorité, il est certain que les plus an-

ciens manuscrits sont tous en faveur de l'opinion de saint Grégoire de Tours. Le manuscrit trouvé à la bibliothèque d'Oxford est contredit sur ce point par quatre autres aussi anciens que le premier, celui de saint Maur-des-Fossés, de saint Germain-des-Près, de Conques et de M. de Colbert. Ces quatre manuscrits ont été cités par D. Ruinart, savant bénédictin, et que l'on peut regarder comme le roi de la science agiographique, parmi les modernes. Les actes du martyre de saint Saturnin, publiés par l'illustre bénédictin, sont extraits du manuscrit de saint Maur-des-Fossés. Ils sont divisés en deux parties bien distinctes; l'une, qui renferme l'histoire du martyr, l'autre, la translation de ses reliques. Ruinart affirme que les actes de saint Saturnin ont été composés cinquante ans après la mort de ce saint Évêque, et le manuscrit le porte expressément; c'est ce que l'auteur indique par ces paroles mémorables : *Sicut fideli recordatione retinetur*; paroles que l'auteur des *Monuments* a très-peu exactement traduites par ces mots: *bruit public*, et qui signifient en bonne traduction *fidèle souvenir;* ce qui montre que, si l'auteur des actes

65

n'a pas été témoin de l'événement, il en a été du moins très-rapproché.

Ruinart observe que la seconde partie des actes du Saint a été ajoutée à la première vers le commencement du cinquième siècle. Cette observation découle nécessairement de l'assertion si positive et si formelle, qui se trouve en tête des actes, et par laquelle leur auteur déclare qu'il les a composés cinquante ans après l'événement. L'auteur des *Monuments* croit pouvoir expliquer la date de l'apostolat de saint Saturnin, fixée au troisième siècle par les actes sincères, en disant qu'il a peut-être existé un autre saint Évêque de Toulouse, martyrisé au troisième siècle dans la persécution de Déce. Cette appréciation est entièrement erronée. Nous possédons la liste exacte de nos Évêques, aucun autre n'a porté le nom de Saturnin et n'a reçu la couronne du martyre. C'est donc du premier Évêque de Toulouse dont il est question dans les actes. L'Église de Toulouse s'est constamment servie des actes publiés par D. Ruinart, et nullement de ceux qui ont été cités au Concile de Laodicée, en 1035, et qui reculent la mission de saint

Saturnin au commencement du quatrième siècle ; on sait d'ailleurs que ces derniers actes sont encore bien moins favorables au sentiment de Raban-Maur, que ceux publiés par Ruinart.

Il est fâcheux que pour combattre les actes authentiques de saint Saturnin, l'auteur des *Monuments inédits* se soit appuyé sur des opinions pleinement contradictoires ; d'un côté il nous cite le passage de Raban-Maur, qui affirme que saint Saturnin a été envoyé dans les Gaules par saint Pierre, et de l'autre il cite le passage de *l'Art de vérifier les dates*, qui affirme que saint Saturnin a été ordonné par saint Clément.

Après avoir répondu aux difficultés élevées par cet estimable auteur, je vais donner une preuve bien simple et bien claire de la vérité de la mission de saint Saturnin au troisième siècle, qui est le seul point qui m'intéresse. Je n'ai besoin ici ni de Grégoire de Tours, ni de Raban-Maur, ni des actes cités à Laodicée. Je m'en tiens à une observation historique de la plus haute importance. Je vais chercher un point fixe et incontesté dans l'histoire, et partant de ce point, j'arriverai à une conclusion

beaucoup plus rigoureuse que toutes celles que déduisent les adversaires de cette opinion. Ce point, le voici :

Rhodanius, Évêque de Toulouse, assista, l'an 356, au Concile de Béziers avec saint Hilaire de Poitiers, et fut exilé avec lui en Phrygie, où il mourut en 358. Ce fait est consigné dans les écrits de saint Hilaire, dans Sidoine Apollinaire, et dans tous les auteurs.

Cela posé, si saint Saturnin est arrivé à Toulouse, comme le dit Raban-Maur, en même temps que saint Maximin et sainte Madeleine, c'est-à-dire vers la quatorzième année après l'ascension du Sauveur, ils s'est donc écoulé 340 années environ entre la mission de saint Saturnin et l'épiscopat de Rhodanius. De Saturnin à Rhodanius, nous ne comptons que deux Évêques, saint Honorat et saint Hilaire. Saint Honorat était contemporain de saint Saturnin, puisqu'il sacra Évêque d'Amiens saint Firmin, converti à la foi par saint Honest, disciple de Saturnin ; en sorte que depuis l'âge de saint Saturnin jusqu'à celui de Rhodanius, dans l'espace de trois cents ans, on ne trouverait qu'un seul Evêque

de Toulouse, saint Hilaire, précurseur immédiat de Rhodanius ! Il est impossible d'admettre une vacance aussi longue d'un siège qui était l'un des plus importants des Gaules. En acceptant, au contraire, la date du troisième siècle, on voit la succession des Evêques se dérouler avec facilité dans un espace de temps assez limité, depuis saint Saturnin jusqu'à Rhodanius. Je crois que cette observation suffit pour détruire l'opinion qui place saint Saturnin au premier siècle.

D'après Raban-Maur lui-même, saint Saturnin fut précipité du haut des degrés du *Capitole*, les actes du saint martyre, le déclarent; Sidoine Apollinaire l'a marqué dans son poëme ; or est-il bien certain qu'au premier siècle de l'Eglise, Toulouse ait possédé un *Capitole* ? Cette ville à cette époque était-elle une colonie Romaine ? Qu'au troisième siècle les Romains aient pu élever un *Capitole* à Toulouse, ou que les Tolosates aient construit une forteresse à laquelle ils aient donné ce nom par déférence pour des vainqueurs dont ils ne pouvaient plus secouer le joug, cela pourrait être sans doute ; mais qu'au premier siècle et surtout dans

les premières années, lorsque malgré les efforts incroyables que César avait faits pour pacifier sa conquête cinquante ans avant J.-C., cette conquête était encore mal assurée sous Auguste et sous Tibère, les Romains aient élevé un *Capitole* à Toulouse, tandis qu'ils en possedaient un à Narbonne, ville voisine, et qui était incontestablement une de leurs colonies, j'avoue que j'ai de la peine à l'admettre pour un temps assez rapproché de l'expédition de César dans les Gaules; et on est obligé de convenir, que trois cents ans après cette fameuse expédition, l'existence du *Capitole* du haut duquel saint Saturnin fut précipité, est beaucoup plus admissible qu'au premier siècle.

J'arrive maintenant a la construction des premiers temples chrétiens élevés à Toulouse.

D'après les actes de saint Saturnin, il est certain que cet apôtre avait construit un modeste oratoire où il offrait le saint Sacrifice et instruisait son troupeau, et que le *Capitole* était situé entre cet oratoire et la maison qu'habitait le saint Évêque.

La difficulté consiste à savoir en quel lieu était situé le *Capitole*; les uns le placent auprès de l'an-

cien château Narbonnais, les autres, à l'église de la Daurade, d'autres enfin à peu près au lieu où il est encore aujourdhui. Du reste, lors même qu'on pourrait déterminer la situation de l'ancien *Capitole,* on se trouverait encore embarrassé pour trouver le lieu ou saint Saturnin bâtit sa première Eglise; tout ce qu'on pourrait conclure, c'est que cet oratoire n'aurait pas été très éloigné de l'église actuelle du Taur et de la basilique du saint martyr.

Saint Hilaire, troisième Évêque de Toulouse, construisit une chapelle au lieu même où le taureau laissa le corps de saint Saturnin. Une tradition constante a déterminé la situation de ce second édifice. Il faut le placer au lieu où se trouve l'église du Taur, bâtie d'abord par le duc Launebolde, et ensuite reconstruite telle qu'on la voit de nos jours.

L'an 399 de l'Ere Chrétienne, c'est-à-dire cent cinquante ans après la prédication de saint Saturnin, l'Empereur Honorius rendit un décret célèbre par lequel il fut ordonné de détruire tous les temples payens et d'élever sur leurs ruines des Eglises chrétiennes. Ce fut à la faveur de ce décret, que saint Sylve, cinquième évêque de Toulouse, jetta les

fondements de la basilique de saint Saturnin bien différente de celle que l'on voit aujourdhui. Une autre église s'éleva alors à Toulouse; elle fut érigée sous la double invocation de saint Jacques-le-Majeur et de saint Etienne premier martyr., La construction de cette église coïncide avec la découverte miraculeuse des reliques de saint Etienne qui eût lieu en 405 sous le règne d'Honorius. Les miracles éclatants qui étaient opérés par ces reliques firent que toutes les Eglises du monde Catholique désirèrent en posséder quelques parcelles ; et je ne doute pas que celle de Toulouse ne fut alors enrichie de l'une de ces précieuses reliques, et qu'à cause de la possession d'un si riche trésor, on ne donnât le nom de saint Etienne à une église qui d'abord avait pu être érigée sous l'invocation de saint Jacques.

Ce qui paraît préciser, au milieu des incertitudes de l'histoire, l'époque de la construction de cet édifice, c'est qu'au commencement du dix-neuvième siècle, on retrouva dans l'église Saint-Jacques où se trouvait la chapelle dédiée à sainte Anne, des colonnes, des chapîtaux Corinthiens et d'autres ornements qui appartenaient évidemment à

un temple payen, ce qui ferait supposer que l'église de saint Jacques avait été construite au temps de l'empire d'Honorius, époque à laquelle on détruisit les temples payens.

Quelques chroniqueurs ont pensé que saint Martial, Evêque de Limoges, vint à Toulouse avant saint Saturnin, y construisit une petite église en l'honneur de saint Etienne et y déposa une ampoulle pleine du sang de ce premier martyre, un os de sa tête et une petite pierre qui avait servi à sa lapidation. Une difficulté assez grave s'élève contre cette opinion, c'est qu'à l'époque de l'arrivée de saint Martial à Toulouse, soit qu'elle ait précédé celle de saint Saturnin, soit qu'elle ait été contemporaine, soit qu'elle l'ait immédiatement suivie, les reliques de saint Etienne n'étaient pas encore découvertes. Je n'ignore pas qu'au moment même de son martyre on eût pu recueillir une partie de son sang, ou quelques-uns de ses ossements; mais ces reliques qui auraient pu absolument être recueillies sur le théâtre même de son martyre, n'étaient pas en assez grand nombre, pour qu'on puisse supposer qu'à cette époque on eût pu en transporter quelques fragments jusqu'aux extrémités des Gaules.

L'église primitive de saint Etienne devait être située au lieu où se trouvait le cloître de l'église moderne. On aperçoit encore dans la rue des Cloches quelques constructions qui paraissent remonter au neuvième ou dixième siècle. On a supposé avec raison que ces constructions appartenaient à une seconde église bâtie à cette époque, et à laquelle a succédé la nef actuelle construite au treizième siècle, par Raymond-le-Vieux; en sorte qu'il y aurait eu à Toulouse trois églises bâties en l'honneur de saint Etienne, la première au commencement du cinquième siècle, la seconde au neuvième, et la troisième au treizième et qui existe encore aujourd'hui.

L'église de la Daurade remonte aussi à une très-haute antiquité, et un fait incontestable nous la montre déjà existante sous le règne de Chilpéric; puisque Rigunthe, fille de ce prince, y chercha un asile contre les poursuites du duc Didier. L'opinion qui place sa construction sous l'épiscopat de saint Exupère n'est pas dénuée de fondement.

CHAPITRE II.

Monuments de la Liturgie de Toulouse depuis les temps les plus reculés jusqu'au quinzième siècle.

—

On peut diviser la Liturgie de l'Église de Toulouse en plusieurs périodes; la première que l'on peut appeler Orientale, la seconde Gallo-Gothique, la troisième Gallo-Romaine, la quatrième Romaine, et la dernière Toulousaine. En apportant à Toulouse la lumière de l'Evangile, saint Saturnin y introduisit la Liturgie Orientale qui y fut en usage jusqu'à la conquête de Toulouse, par les Visigoths au cinquième siècle. Quoiqu'il n'existe parmi nous aucun monument de cette Liturgie primitive, on peut sans aucun doute en admettre l'existence, soit

qu'on suppose que saint Saturnin vint des contrées d'Orient, soit qu'on le croie envoyé directement de Rome; car dans ces temps assez voisins du siècle des Apôtres, la Liturgie suivie à Rome même, ne pouvait être qu'une de celles qui ont été attribuées aux Apôtres qui tous étaient venus de l'Orient.

Les Visigoths s'emparèrent de Toulouse au commencement du cinquième siècle, et des monuments certains nous apprennent que la Liturgie Gothique fut exclusivement suivie dans la Gaule Narbonnaise depuis cette époque jusqu'au temps de Charlemagne. On trouve en effet daus un très-ancien missel Gallo-Gothique une Messe de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. Je n'ai pas cru devoir rapporter ici ce document historique qui a été publié par Dom Mabillon dans sa Liturgie Gallicane, tel qu'il etait conservé dans la bibliothèque de la reine de Suède.

J'ai déjà observé qu'il existait une très-grande ressemblance entre la Liturgie Gallo-Gothique et la Mozarabique. Cette dernière fut aussi suivie dans la Gaule Narbonnaise, et nous trouvons dans les livres mozarabiques un Office et une Messe en

l'honneur de saint Saturnin de Toulouse; l'office est composé de trois Leçons, la première tirée de l'Ecclésiastique, la seconde de l'Épître de saint Paul à Timothée, la troisième de l'Évangile.

Je ne rapporte ici que les Oraisons et les prières propres au saint martyr.

Oratio post nomina.

Domine Jesu Christe qui es ineffabilis bonitas, et invicta potestas, pro cujus nomine, Beatissimus Saturninus præsul et martyr dum litare aris dæmonicis renuit, ad *Capitolium* a turbis attrahitur; furentisque tauri supplicio consecratur : Tu ejus meritis offerentium suscipe vota et omnes in communi pro tuâ justificatione communica, quo exauditi, pro nobis requiem etiam apud te mereamur impetrare defuncti.

Oratio ad pacem.

Christe Deus omnium gratiarum largitor, qui primum ac summum Tolosanæ civitatis S. Saturninum Sacerdotem instituisti, ad cujus prædicationem atque virtutem, ita ora Dœmonum siluerunt, ut se consulentium cultoribus suis obstrusa veluti absentia probarentur.....

A l'époque du règne de Charlemagne, l'Église de Toulouse adopta, comme la plus grande partie de celles de Gaules, la liturgie Romaine mêlée à la liturgie Gallicane, ce qui lui fit donner le nom de Gallo-Romaine; elle garda cette Liturgie jusqu'à la fin du seizième siècle où elle adopta la liturgie Romaine dans le Concile de 1590.



CHAPITRE III.

Livres Liturgiques de l'Église de Toulouse du quinzième et seizième siècles.



Le plus ancien des livres Liturgiques de l'Église de Toulouse que nous possédions est un missel Gothique qui porte la date de 1490. Ce livre appartenait à M. l'abbé Pijon, professeur à la faculté de théologie de Toulouse, il appartient aujourd'hui à la bibliothèque du grand séminaire ; il est imprimé en caractères Gothiques sur parchemin velin ; au verso du premier feuillet on lit la préface suivante :

PRÉFACE DU MISSEL GOTHIQUE DE 1490, AU MOIS DE JUILLET, LE 24.

Universis et singulis presentibus et futuris pateat evidenter; quod cum nuper ad omnipotentis Dei ejusque intemeratæ matris Mariæ, nec non divi proto martyris Stephani laudes: ad ingentem quoque ecclesiæ clerive Archiepiscopatûs Tholosani necessitatem; sed et orthodoxæ gentis sinceræ devotionis incrementum, Reverendissimus in Christo pater Dom. Petrus de Leone miseratione divinâ archipresul; spectatissimus vir Dom. Petrus de Rosergio utriusque juris doctor, præpositus Tholosanus et abbas Montis-olivæ, nec non venerabile Capitulum sacrosanctæ Ecclesiæ Tolosanæ, divinum adaugere cultum curiosius adverterent, permagnam celebrandis missarum solemniis difformitatem compererunt. Quod cum profectò ob librorum Missalium vel vetustate, vel scriptorum vitio, vel denique immutato ordine depravata volumina evenire; nec id minus, maximam bonorum mentibus perturbationem ingerere, astantemque Dei populum ob celebrantium vacillationes à devotione plerumque distractum comprehenderunt, huic tandem errori, et incuriæ juxta virium suarum

facultates obvenire statuentes, matura et perspicaci deliberatione quemdam missalem librum juxta Ecclesiæ præfatæ librum probè ordinarunt.

Ordinatum verò et à venerabili viro Dom. Sanctio Baselii in decretis baccalario, canonico et archidiacono ulmesii in eadem Ecclesiâ metropolitanâ Tholosanâ castigatum, elimatum et suis punctationibus, quotis et remissionibus apprimè distinctum et digestum per discretum virum Stephanum Klebat *artis impressoriæ magistrum in hâc formâ imprimi et sic suo labore et impensâ per universum archiepiscopatum Tholosanum infundi curaverunt. Hortantes eâ re omnes et singulos decanos, priores, archipresbyteros, Ecclesiarumque parochialium rectores per universam diœcesim Tholosanam ubi libet constitutos, ipsosque et eorum quemlibet quantum sibi ex alto conceditur piè monentes ut Ecclesiis quibus præsunt uno vel pluribus sic impressorum librorum Missalium voluminibus juxtà suarum necessitatem provideant; et juxta suorum ordinem rituum atque constitutionem, missarum solemnia Peragant.*

Si tamen his suis salubribus monitis obtemperare, nec non Deo Maximo ejusque Matri inviolatæ, proto

martyri etiam Stephano et rursùm cœlesti toti curiæ congruenter famulari ac deservire haud quaque dedignantur.

Datum Tholosæ anno Christi 1490 *Die verò XXIV julii.*

D'après cette Préface, il est certain que Pierre Du Lyon, archevêque de Toulouse, ordonna la composition et l'impression de ce Missel, que le Chapitre de l'Église métropolitaine représenté par Pierre Du Rosier, prévot du chapitre et abbé de Montoulieu y donna son consentement, que Bazelius chanoine et archidiacre de ladite église, composa ce Missel d'après d'autres plus anciens, qui tombaient en vétusté, et qu'il fut imprimé par Étienne Keblat.

On voit encore qu'avant la publication de ce Missel, il existait un très-grand désordre liturgique dans la célébration des saints mystères; ce qui ferait supposer que depuis le règne de Charlemagne jusqu'au quinzième siècle, la Liturgie de Toulouse n'était qu'un mélange informe de plusieurs autres Ligies que chacun suivait à sa volonté.

Après la Préface on trouve la liste des fêtes qui

portaient vigile dans tout le cours de l'année. En tête de cette liste on trouve une planche très-bien gravée, représentant les armes de Pierre Du Rosier, celles du Chapitre métropolitain, et au-dessus l'écusson d'Étienne Keblat.

Vient ensuite le Calendrier des fêtes de l'année : celles qui portent vigile sont marquées en lettres rouges; et à chaque fête est indiqué le nombre des Leçons qu'il fallait dire à l'Office. Jai cru devoir marquer ici le nom des Saints dont on faisait alors la fête, et qui ont été mis de côté dans les nouveaux Bréviaires.

Janvier. SS. Velosien ou Volusien, prêtre et martyr.

Février. S. Valentin, prêtre et Martyr. — La Translation de S. Augustin.

Mars. L'archange Gabriel.

Avril. S. Vincent, confesseur.

Les SS. Tiburce, Valerien et Maxime, martyrs.

S. Vital. — S. Pierre, martyr.

Mai. La Révélation de S. Bertrand de Comminges, évêque.

L'apparition de S. Michel. — SS. Gordien et Epimache, martyrs. — S. Bon, martyr. — Les saints

Nerée et Achillée. — Les saintes Victoire et Coronie, martyres. — Ste Potentienne, Vierge. — Ste Quitterie. — S. Urbain.

Juin. S. Nicomède, martyr. — SS. Médard, Prime et Felicien. — Basilide, Syrin, Nabor, Nazaire et Celse. — SS. Antoine de Padoue, Tite, Modeste et Crescente. — Marc et Marcelin.

Juillet. Les saintes Foi, Espérance et Charité. — La Translation de S. Martin. — Saintes Justine et Rufine. — Ste Praxède — S. Apollinaire. — Ste Christine. — SS. Abdon et Sennen.

Août. S. Donat. — S. Cyriaque et ses compagnons. — S. Tiburce. — S. Hyppolite. — S. Eusèbe. — S. Agapit. — S. Lizier. — S. Fiacre, confesseur. — SS. Felix et Adaucte.

Septembre. S. Gorgon, martyr. — S. Salvi et S. Nicolas de Tolentin. — SS. Prothe et Hyacinthe. — Ste Euphemie.

Octobre. S. Vast. — S. Berault. — S. Calixte. — Les saintes Puelles. — Les onze mille Vierges et S. Hilaire. — SS. Front, Crepin et Crepinien.

Novembre. S. Léonard. — S. Théodore. — S. Brice. — S. Agnan. — S. Pierre d'Alexandrie.

Décembre. Ste Eulalie.

A la fin de chaque mois, on lit dans ce Calendrier des vers assez bizarres, et où se trouvent exprimés des pronostics attachés à certain jour du mois. Les voici dans leur ordre.

j. *Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.*

f. *Quarta subit mortem; prosternit tertia fortem.*

m. *Primus madentem dirupit; quarta labentem.*

a. *Dinus et undenus est mortis vulnere plenus.*

m. *Tertius occidit et septimus hora recidit.*

j. *Denus pollescit; quindenus fœdera nescit.*

j. *Terdenus mactat julii : decimus labefactat.*

a. *Prima necat fortem : perdetque secunda cohortem.*

s. *Tertia septembris et decima fert mala membris.*

o. *Tertius et denus est sicut mors alienus.*

n. *Quinta nectat multos; prosternit tertia stultos.*

d. *Septimus ex sanguis virosus; denus ut anguis.*

Au premier feuillet du Missel qui commence par le premier dimanche de l'Avent, on lit ces mots :

Incipit liber Missalis secundùm usum Ecclesiæ metropolitanæ S. Stephani Tholosæ.

Pendant l'Avent, on lisait une épître et un évangile pour chaque jour de la semaine, et le dimanche on récitait la prose suivante qui est assez gracieuse.

Missus Gabriel de cœlis
Verbi bajulus fidelis
Sacris disserens loquelis,
Cum beata Virgine.

—

Verbum bonum et suave,
Pandis intus in conclave
Et ex evâ formans ave
Evæ verso nomine.

—

Metum pellit : dat solamen
Nam per sacrum inquit flamen
Virtutis ob umbramen
Deo gravidaberis.

—

Ad hoc facit argumentum ;
De cognata documentum
Et cœleste sacramentum
Inspirati fœderis.

—

Consequenter juxta partum,
Adest Verbum caro factum;
Semper tamen est intactum
Puellare gremium.

—

Parens pariens ignorat
Et quam homo non deflorat
Non torquetur nec laborat
Quando parit filium.

—

Signum audis novitatis:
Crede solùm, et est satis:
Non est tuæ facultatis
Solvere corrigiam.

—

Grande signum et insigne;
Est in rubo et in igne.
Ne appropiet indignè
Calceatus quispiam.

—

Virgo sicca sine rore,
Novo ritu, novo more,
Fructum protulit cum flore
Sic et virgo peperit.

—

Benedictus talis fructus :
Fructus gaudii, non luctus
Non erit Adam seductus
Si de hoc gustaverit.

—

Jesus noster, Jesus bonus,
Piæ matris pius onus.
Cujus est in cœlo thronus,
Nascitur in stabulo.

—

Qui sic est pro nobis natus,
Nostros diluat reatus
Quorum noster incolatus
Hìc est in periculo.

L'ordre du *Propre du Temps* est à peu près semblable à celui qu'on suit aujourd'hui. Les cérémonies de la Semaine Sainte présentent quelques différences. L'office du Dimanche des Rameaux commençait par la procession, pendant laquelle on bénissait les rameaux par le chant d'une préface solennelle qui est très-belle; après cette bénédiction on revenait à l'église, et l'on chantait à la porte l'hymne *Gloria laus et honor*, qui n'est point celle que l'on chante aujourd'hui.

Le Jeudi saint avant la messe on faisait la bénédiction du feu nouveau. Au Canon de la messe on ajoutait à la prière *Communicantes*, à *l'Hanc igitur*, et à celle *Qui pridie*, les mêmes paroles qui ont été conservées de nos jours. Un mot de la rubrique semble indiquer qu'on conservait autrefois l'espèce du vin comme celle du pain, puisqu'il est dit : *Sanguis Domini hâc die penitùs sumatur.* Après la communion, le diacre portait la sainte hostie au lieu qui était préparé, accompagné de six clercs ou ministres, portant au-dessus du diacre un linge très-blanc; pendant cette procession on chantait les paroles suivantes :

Hoc corpus quod pro vobis tradetur.
Hic calix novi testamenti est in meo sanguine
Dicit Dominus : hoc facite quotiescumque
Sumitis in meam commemorationem.

Les vêpres se chantaient après la messe pendant laquelle on faisait comme aujourd'hui, la bénédiction des saintes huiles.

Le Vendredi Saint l'officiant et ses ministres se rendaient à l'Autel portant en leurs mains une baguette tournée en forme de serpent : on chantait

quelques leçons de l'ancien Testament et la passion selon saint Jean, qui était suivie des grandes oraisons. Après ces oraisons on adorait la croix de la manière suivante :

Deux chanoines s'approchaient de la Croix voilée placée au-dessus de l'Autel et la soutenant, chantaient l'antienne *Popule meus.* Après ce premier verset, le célébrant et ses ministres chantaient à genoux devant l'Autel ces mots : *Agios, ô theos*; alors tout le chœur prosterné chantait *Sanctus sanctus.*

Pour le second verset, les chanoines le chantaient toujours sur l'autel près de la croix, mais l'officiant et ses ministres disaient l'*Agios* sur la seconde marche de l'Autel et le peuple chantait *Sanctus.*

Au troisième verset, chanté encore par les chanoines, le célébrant et ses ministres montaient sur le dernier degré de l'Autel et y chantaient une troisième fois l'*Agios*, et le peuple prosterné repétait aussi *Sanctus.* Alors les chanoines découvraient insensiblement l'extrémité de la croix, puis le milieu, puis enfin la croix tout entière, chantant à

chaque fois ces paroles : *Ecce lignum Crucis* et le peuple répondait par un verset du Psaume : *Beati immaculati in via.* Après cela la croix était descendue et reçue par le prévôt ou le plus ancien chanoine revêtu d'une étole et d'une chappe verte ; on la plaçait au lieu préparé pour l'adoration. Pendant ce temps le célebrant chantait une oraison et le peuple adorait la croix. Pendant cette adoration on chantait diverses antiennes qu'on a depuis remplacées par des hymnes. Quand le peuple avait adoré la croix, le célébrant et ses ministres l'adoraient à leur tour, faisant trois genuflexions et psalmodiant le psaume *Miserere.*

Après l'adoration de la croix, le célébrant prenait sa chasuble et faisait la confession. Ensuite le diacre allait chercher le saint Sacrement avec le même appareil que la veille et le remettait au célébrant qui le plaçait sur la patène ; il mettait du vin et de l'eau dans le calice, et récitait le psaume *Lavabo.* Incliné vers l'autel, il disait la prière : *In Spiritu humilitatis* et se tournait vers le peuple pour dire : *Orate fratres* ; après cela il chantait l'Oraison Dominicale ; à ces paroles, *Fiat voluntas tua*, il pre-

nait l'Hostie, et à ces mots, *Sicut in cœlo*, il l'élevait pour la montrer au peuple, et à ceux-ci, *Et in terra*, il la replaçait sur l'autel. Ce rit de l'élevation de l'Hostie au Vendredi Saint était particulier à l'Église de Toulouse. Le célébrant rompait l'hostie en disant seulement ces paroles : *Per omnia secula seculorum.* Il plaçait la particule dans le Calice, et de toutes les prières qui précèdent la communion ne disait que celles-ci : *Panem cœlestem* et *Domine non sum dignus.* Il terminait par la communion du corps du Seigneur, la sumption du vin, et les ablutions.

Les cérémonies du Samedi Saint étaient à peu-près semblables à celles qui sont encore en usage de nos jours. Seulement, avant la messe, les chantres chantaient ces mots par trois fois : *Accendite*, et le peuple répondait aussi par trois fois : *Deo gratias.*

On compte dans ce missel xxv dimanches après la Pentecôte, et il y a une Epître et un Evangile propres au mercredi et au vendredi de chaque semaine.

A la suite du *Propre du Temps*, on trouve dans ce missel, ce qu'on appelle *la Messe Quotidienne* qui

n'est autre chose qu'une réunion de prières que le prêtre peut réciter avant la messe en se revêtant des habits Sacerdotaux.

L'Ordinaire de la messe présente dans ce missel quelques différences avec celui qui est en usage de nos jours pour la première partie du sacrifice. En versant le vin dans le calice le prêtre disait: *Benedicite, Dominus : ex latere Christi, Sanguis et aqua exiisse perhibetur, et ideo pariter immiscemus; et misericors Deus utrumque ad medelam animæ benedicere et sanctificare dignetur.*

Avant l'Evangile le prêtre disait: *Ave Verbum divinum reformatio virtutum, restitutio sanitatum ;* et après l'Evangile : *Per Evangelii Verbum possideamus cœleste regnum.*

Après l'Ordinaire de la messe se trouvent toutes les messes Votives, parmi lesquelles on distingue celle du saint Suaire et de la sainte Larme. *Le Propre des Saints* commence par la messe de saint Etienne, il contient celles de tous les Saints honorés à Toulouse. On trouve à la suite le *Commun des Saints*, et le missel se termine par ces mots : *Liber missalis ad usum Ecclesiæ metròpolitanæ sancti Stephani Tho-*

losæ impressum per magistum Stephanum Keblat ad laudem Dei ejusque intemeratæ matris Mariæ Virginis nec non divi Stephani protomartyris feliciter explicit anno natalis Domini 1490 , *Die verò XXIV à julii.*

Ce missel du quinzième siècle est de la plus grande beauté d'exécution; il est enrichi d'une seule gravure représentant le martyre de saint Etienne, auprès duquel on voit à genoux un évêque mîtré portant la croix primatiale. Je suppose qu'on a voulu représenter Pierre Du Lyon sous le pontificat duquel ce missel fut exécuté.

En parcourant ce livre Liturgique, il est facile de reconnaître qu'on reproduisit alors à Toulouse l'ancien missel Romain avec quelques légers changements.

MISSEL DE TOULOUSE DE 1524.

Ce missel appartient à la bibliothèque de la ville de Toulouse; le frontispice porte en tête la lapidation de saint Etienne ; on lit au-dessous le titre suivant :

Missale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ sancti Stephani Tholosæ, non mediocri diligentiâ ac studio nuper-

rimè per doctissimum ac sapientissimum Capitulum dictæ cathedralis Ecclesiæ Tholosæ revisum et correctum, perpulchrisque caracteribus excusum. Adjectis marginalibus annotamentis ac elegantibus historiis suis locis (ut congruere visum est) appositis : unà cum cantu, notulis et tabula singula quæ in hoc christiano ac planè divino opere contenta sunt summatim complectente. Et au-dessous sont les armes de la ville de Toulouse.

L'exécution de ce livre répond aux éloges que le titre lui donne ; toutes les pages sont richement encadrées, toutes les lettres capitales sont ornementées ; en tête du premier feuillet est une gravure représentant la création du monde. Au Canon de la messe sont deux autres gravures représentant l'une le Christ en croix, l'autre, le père éternel assis sur son Trône la tiare en tête, entouré d'une foule d'anges qui l'adorent; l'ordre des matières est absolument le même que dans le missel de 1490. Parmi les messes Votives on distingue celle qui est *contra Turcum et exercitum ejus.* A la fin du livre, on lit la note suivante :

Missale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ sancti

Stephani Tholosæ nuperrimè, speciosis caracteribus lugduni per dionysium de Harsy diligenter impressum atque in quàm plurimis locis maximâ vigilantiâ castigatum ac auctum, ad laudem Dei, ejusque intemeratæ matris Mariæ Virginis, nec non divi Stephani protomartyris feliciter explicit anno natalis Domini 1524, *die verò XXV mensis Maii.*

MISSEL DE 1540.

Ce missel, format in 8°, n'est qu'une reproduction assez fidèle des précédents. En voici le titre.

Missale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ sancti Stephani Tholosæ, in quo quidquid hactenùs aut additum aut emendatum fuit, non desiderabis : eâ quoque fide ac diligentiâ recognitum est, ut numquam ante hâc exactius in lucem excussum prodierit.

A la suite du titre, se trouve une gravure représentant le meurtre d'un évêque pendant la célébration des SS. mystères, et plus bas on lit :

Veneunt Andegavis à Joanne bibliopola Andegavensi Varice.

Le Canon de la messe présente une gravure très-curieuse du crucifiement ; on en voit encore une se-

conde en tête du *Commun des saints* représentant l'assemblée des élus.

Le livre est terminé par la note suivante :

Hoc missale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ sancti Stephani Tholosæ, nuperrimé elegantissimis characteribus in alma Parisiorum lutetia per Joannem Kaerbriand diligenter impressum, atque in plurimis locis maxima vigilantia castigatum ac emendatum, sumptibus Joannis Varice bibliopolæ andegavensis, ad laudem Dei ejusque intimeratæ matris Mariæ Virginis, nec non beati Stephani protomartyris feliciter explicitum est anno natalis Domini 1540, *Kalendis Augusti.*

MISSEL DE 1552.

Ce missel est le dernier des anciens livres de ce genre que nous possédions. Son format est in-folio. Il se vendait chez Merlin libraire à Paris au Pont-aux-Changes, à l'enseigne du Sauvage. Voici le titre :

MISSALE

Ad usum insignis Ecclesiæ Tholosanæ sancti Stephani protomartyris archiepiscopalis ac metropolitanæ; in quo quæcumque hactenus desiderari potuerunt superaddita fuere etiam operâ et labore Guillermi

Barthelii jurisperiti granatensis elegantissimè perpolitum, et sacræ paginæ locis insignitum ad usus publicos, communemque utilitatem (si umquam ante hâc) in lucem emittatur quàm fieri potest exactissimè.

Au *verso* du titre on trouve une note qui indique le nom des Saints dont les offices ont été ajoutés au Missel, parmi lesquels je distingue celui de saint Lazare évêque martyr, que Jesus ressuscita du tombeau.

Le premier feuillet du Missel qui commence à l'Avent, est enrichi d'une belle gravure représentant le sacrifice de la messe; et au bas, de deux vignettes représentant la naissance de Jesus-Christ et l'apparition des anges aux bergers. Au Canon de la messe se trouvent deux planches gravées; l'une offrant l'image du Christ mourant, et l'autre représentant le jugement dernier.

On remarque dans ce missel un Office particulier qui a pour titre : *Ad induendum puerum pro voto suæ devotionis ad habitum alicujus ordinis.*

Ce missel se termine ainsi qu'il suit :

Missale usui insignis Ecclesiæ Tholosanæ archiepiscopalis et metropolitanæ sacratum, nuper emunctissimis ac nitidissimis typis exaratum, multâ summâ-

que vigiliâ ac magno labore ad Dei optimi maximi laudem et honorem; nec non intemeratæ et immaculatæque semper Virginis Dei Genitris Mariæ; ac etiam divi Stephani protomartyris, ipsius Ecclesiæ patroni ac defensoris invictissimi; cæterumque beatorum Spirituum cœlestium, feliciter Deo dextro ad optatum portum velis infractis pervenit: illicque anchoram diuturni immensique laboris firmissimam fixit. Excussum in famosissimâ nobilique parisiorum academia operâ ac typis Joannis Amazeur typographi in vico pavonis ad solis aurei insigno commorantis, impensis verò honesti viri Guillermi Merlin mercatoris, ac universitatis parisiensis librarii jurati in Ponte-Teloneorum sub hominis silvestris insigne ex adverso horologii palatii commorantis; anno Domini 1552 *decimo Kalendarum Augusti.*

L'ordre des matières de ce magnifique missel est en tout semblable aux autres; l'exemplaire qui a été mis à ma disposition appartient à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

BRÉVIAIRE DE 1553.

Je dois à la grâcieuse obligeance de M. l'abbé Ratier, directeur du petit Séminaire de Toulouse,

la possession de ce Bréviaire devenu très-rare aujourd'hui, et que j'avais inutilement cherché dans toutes les bibliothèques publiques. Ce volume est un véritable chef-d'œuvre typographique, en voici le titre:

BREVIARIUM,

Secundùm consuetudinem ac ritum insignis Ecclesiæ Tholosanæ sancti Stephani, archiepiscopalis et metropolitanæ novissimè recognitum et minutioribus characteribus ad hanc formam redactum ut quidquid olim in aliis desiderari potuerat, in hoc et copiosè et fideliter appositum sit; accedente diligenti castigatione.

On voit d'après ce titre qu'il existait d'anciens Bréviaires antérieurs à celui-ci, et propres aussi au diocèse de Toulouse. L'office du dimanche contient dix-huit psaumes à Matines, sept à Laudes. A Prime trois psaumes quand on ne faisait pas l'office du dimanche, trois à chaque petite Heure, cinq à Vêpres, trois à Complies.

Dans ce Bréviaire, l'office des Vêpres et des Complies est séparé des autres Heures, et réuni ensemble pour tous les jours de la semaine. Après cet

office commence le *Propre du Temps;* les Nocturnes renferment neuf ou trois Leçons, selon la solemnité; ces Leçons sont très-courtes. A la suite de ce Propre se trouve l'office de la Dédicace, qui est suivi du *Propre des Saints.* Ce Propre commence à la fête de saint Saturnin; ensuite on trouve le *Commun des Saints,* après lequel sont placés les offices votifs dans l'ordre suivant: la sainte Vierge, Saint Étienne, saint Maurice, saint Papoul, saint Alain confesseur, saint Cizi, saint Lizier, saint Bertrand, saint Pantaléon.

La suite de ces offices votifs montre que ce Bréviaire était destiné à la province ecclésiastique de Toulouse, puisqu'on y trouve l'office des saints patrons des diocèses de saint Papoul, de Lavaur, de Rieux, de Couzerans, et de Comminges.

Ce Bréviaire est terminé par les vers suivants, où est exprimée la manière de conclure les oraisons.

Cum Patrem postulas, per Dominum dicere debes.
Cum Christo supplicas; dicas, qui vivis et regnas.
Si Christum præponas; per eumdem dicere debes.
Sed si post ponas, qui tecum vivit et regnat.

Si Spiritum nominas, in unitate ejusdem dicas.
Si nomines matrem, dicendo Dei genitricem.
In fine concludas; qui tecum vel per eumdem.

La note placée à la fin du volume indique que ce Bréviaire a été imprimé par ordre du cardinal archevêque de Toulouse, à Paris, par Louis Tafforeau, et qu'il se vendait chez Guillaume Merlin, libraire au Pont-au-Change. Ce Bréviaire n'est composé que d'un seul volume in-12, il est imprimé en lettres rouges et noires, et en caractères gothiques, et avec une telle perfection, qu'on peut le regarder comme une miniature de l'art de l'imprimerie au seizième siècle. Il est doré sur tranche, et relié en velin; il a appartenu à François Amable de Catelan, chanoine et grand-chantre de l'église Saint-Étienne.

RITUEL DE TOULOUSE DE 1553.

Ce Rituel ne se trouve pas à Toulouse, il existe à Paris dans la Bibliothèque Nationale, sous ce titre :

Æconomia domûs Domini, seu liber de Sacramentorum administratione (vulgò baptisarium vel ordinarium vocant) ad consuetudinem Ecclesiæ Tholosanæ

excusus et auctus. 1 volume in-8°, se vendait chez Merlin, libraire. Je dois à l'obligeance de M. l'abbé Trévaux, chanoine de Paris, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés, la découverte de ce volume. Ne l'ayant pas en ma possession, je ne puis en donner la description.



'84

CHAPITRE IV.

Concile de Toulouse de 1590. — La Liturgie romaine est adoptée. Offices propres publiés par plusieurs évêques.



Il est prouvé jusqu'à la dernière évidence par les faits incontestables de l'histoire que l'Église de Toulouse avant le Concile de 1590 avait une Liturgie particulière qui, quoique présentant quelque analogie avec la liturgie Romaine, n'en était pas moins spéciale pour elle. Les Missels et les Bréviaires anciens tous antérieurs à la bulle de saint Pie V, attestent la vérité de notre assertion.

Personne n'ignore qu'à cette époque reculée, l'imprimerie n'était pas très-répandue; ce n'était qu'à grands frais qu'on pouvait se procurer quelques ouvrages. Les éditions nombreuses du Bréviaire ro-

main, offraient une grande facilité au clergé gallican pour se pourvoir de livres d'église; c'est ce qui détermina plusieurs diocèses de France vers la fin du seizième siècle à adopter ce Bréviaire. On aurait tort de regarder un plus grand désir de l'unité liturgique comme la cause exclusive de cette détermination; il ne faut point la chercher ailleurs que dans un motif purement matériel, et dans une nécessité de l'époque.

Un autre motif entièrement politique favorisa l'introduction du rit Romain à Toulouse. En 1582 le Roi nomma à l'archevêché de Narbonne François de Joyeuse, qui en 1584 fut promu à l'archevêché de Toulouse. Ce prélat gentilhomme trafiquait facilement sur les biens de l'Église; car il posséda en même temps les deux archevêchés, permuta plus tard celui de Narbonne contre celui de Rouen avec Louis de Vervins, à qui il donna en échange les abbayes de Marmoutier et de Saint Florent; gardant encore pour lui celles de Fécamp, du Mont Saint-Michel, de La Grasse et d'Aurillac. Il avait été fait cardinal en 1582; il avait pour grand-vicaire à Toulouse Jean d'Affis, prévôt de la métropole, et

85

fougueux ligueur. L'archevêque se jetta aussi dans la sainte union, et nous allons le voir bientôt se servir de ce que l'Église a de plus vénérable pour favoriser cette révolte scandaleuse contre le prince légitime, laissant librement le provincial des Mininimes François Richard, le jésuite Odard Moté, le curé de Cugnaux et plusieurs autres ameuter le peuple dans leurs sermons contre le Roi et l'illustre président Duranti. Il présida en 1590 les États de la ligue à Lavaur, et voici quelle fut l'occasion du fameux Concile de la même année : Je laisse ici parler le grave historien du Languedoc, dom Vaissette « de Lavaur les États en corps se transférè- » rent à Toulouse, et continuèrent de s'assem- » bler dans la salle de l'archevêché. Les députés » de Toulouse s'étant rendus à l'assemblée le der- » nier jour de mars, concertèrent avec le maré- » chal et les Etats, les moyens de donner du secours » aux villes des environs de Toulouse ; et on con- » vint de prier le cardinal de Joyeuse d'assembler » incessamment le clergé de la province, *afin de l'en-* » *gager à contribuer aux frais de la guerre* ». (Vaiss. tom. 5, pag. 447.

Cédant à la demande des États, le cardinal assembla un concile au mois de mai, auquel assistèrent Alexandre de Bardis, Evêque de Saint-Papoul, Jean du Bourg, Evêque de Rieux, Horace de Birague, Evêque de Lavaur, avec les procureurs Germain Sacalei, prévôt de Lombez pour Pierre de Lancreau, Evêque de cette ville; Jean du Laurier, chanoine de Saint-Sernin, pour Bertrand du Parron, Evêque de Pamiers, George Topignon, chanoine de Saint-Sernin, pour Pierre Donaux, Evêque de Mirepoix, et Nicolas Chamgarnier, membre du chapitre de Montauban, le siége vacant.

On se donna bien de garde dans ce Concile de parler d'aucune imposition à prélever sur le clergé; ce fut sans doute dans les commissions particulières qu'il fut question de l'objet principal de cette assemblée : toutefois on y fit de très-bons Réglements, dont je ne donne ici que les titres. Les décrets du Concile sont divisés en quatre parties : dans la première on traite de la profession de la foi, des Evêques, des Chanoines, des Curés, des Prêtres et des Clercs, des Prédicateurs, des Vicaires forins et des Religieuses.

86

Dans la seconde partie il est question de l'administration de tous les sacrements, du soin des morts, des funérailles et des sépultures, des reliques et des images des Saints, des indulgences, des aliments prohibés et des dispenses qu'on peut accorder sur cette matière; des fêtes, des vœux et des pélerinages.

Dans la troisième on traite des églises, chapelles et autels, des oratoires situés sur la voie publique, des écoles et des sociétés de la doctrine chrétienne, des universités et des colléges, des séminaires, des hôpitaux, maladreries, et autres lieux de charité; des confréries et des associations.

La quatrième partie traite de l'excommunication, de la juridiction ecclésiastique et du tribunal de l'Évêque, de l'aliénation et du fermage des choses et biens ecclésiastiques, des décimes et des oblations, de la simonie et de la confidence, des provisions et renonciations, des bénéfices, de la résidence, de la visite, du droit de patronage, de la *sainte inquisition,* des livres prohibés, de l'usure, des testaments et legs-pies, des personnes exemptes et privilégiées.

Il paraît qu'on n'attacha pas une grande importance à la Liturgie, puisqu'on ne trouve pas un seul décret dans ce concile qui y soit relatif; on y aperçoit seulement une toute petite phrase qui a rapport au changement liturgique, elle se cache modestement au fonds d'un alinéa du quatrième chapitre de la première partie; la voici : *ut major Christianorum sit inter se consensus, Horæ canonicæ tùm privatim, tùm publicè ex Breviarii Romani præscripto recitentur.* Pas un seul mot d'éloge pour la liturgie Romaine, pas une seule peine infligée à ceux qui n'observeront pas cette prescription : on pouvait dire beaucoup plus en faveur du changement liturgique, on ne pouvait dire moins.

Les décrets de ce concile de 1590 sont très-remarquables par la clarté et la brièveté avec lesquelles les matières y sont traitées. Le saint Concile de Trente y fut promulgué. L'année qui suivit la tenue de ce concile, le cardinal de Joyeuse alla présider les États de la sainte Ligue à Castelnaudary, et après la mort du duc de Joyeuse, qui perdit la vie au siége de Villemur, il fut créé par les ligueurs de Toulouse, président de la sainte union,

dignité dangereuse qu'il fit passer en partie au P. Ange de Joyeuse, Religieux capucin, son frère, se chargeant de la direction des affaires, et laissant au capucin, redevenu soldat, le commandement de l'armée. Après avoir présidé les Etats de la ligue à Castelnaudary, il fut envoyé à Rome auprès du pape, par le duc de Mayenne, dans le dessein de prévenir le Pontife contre la sincérité de la conversion d'Henri de Navarre, et aussi pour l'attirer à accorder ses faveurs à la sainte Union. Le cardinal dût sans doute annoncer au Pape que sa province avait embrassé la liturgie Romaine; j'ignore s'il ajouta que cette Liturgie, d'ailleurs si respectable, avait été introduite à Toulouse, au milieu et à la faveur des aberrations de la politique humaine.

Jusqu'à l'époque de ce changement liturgique, l'Église de Toulouse avait trouvé dans ses Missels et ses Bréviaires les Offices propres de ses saints Évêques, ou des autres saints qu'elle honorait d'une manière spéciale.

Ces offices avaient disparu dans la liturgie Roromaine, il fallut donc chercher à les reproduire; on eût pu sans doute extraire ces offices des anciens

livres et les donner à part : on préféra en composer de nouveaux, et comme en règle générale on n'approuve que très-rarement ce qui a été fait par autrui, plusieurs Evêques qui occupèrent le siége de Toulouse dans le dix-septième et le dix-huitième siècle modifièrent ce qui avait été fait par leurs prédécesseurs au sujet du *Propre des Saints.*

Le premier livre contenant les offices propres au diocèse de Toulouse fut publié par Mgr. de Monpezat de Carbon, en 1679, format in-4°, chez Jean Pech. Le prélat déclare dans sa préface qu'il existait des offices Propres des Saints de Toulouse avant celui qu'il publie, mais que les exemplaires étant complétement épuisés, il s'est vu dans la nécessité d'en offrir de nouveaux à son clergé : *cum officiorum de sanctis Ecclesiæ et diœcesis nostræ propriis, nulla fere exemplaria superessent, ea dilgentiori curâ emendata de novo edi jussimus.*

Avant Mgr. de Carbon ces offices existaient sur des feuilles volantes ; il est le premier qui de ces feuilles éparses ait formé un corps de volume : *ut quæ nonnisi variis et separatis foliis inveniebantur, jam uno compacto volumine, cuilibet esse possent ad manum.*

Les Légendes des saints Évèques de Toulouse sont très-curieuses dans ce texte; on y trouve exprimées toutes les traditions populaires sur ces saints. Parmi les Offices on remarque ceux de sainte Bibienne, saint Canut, saint Conrat, sainte Françoise veuve, saint Vincent Ferrier, saint Herménegilde, saint Venance, saint Bernardin de Sienne, sainte Madelaine de Pazzi, saint Jean Gualbert, saint Alexis, saint Cajetan, saint Thomas de Villeneuve, saint Venceslas, saint Pierre d'Alcantara, saint Felix de Valois, sainte Élizabeth de Hongrie, et sainte Martine.

En 1699 Mgr. de Colbert publia un nouveau *Propre des Saints* de Toulouse. On y distingue saint Raymond de Pennafort, saint Patrice, saint Anselme, sainte Marguerite, reine d'Écosse, saint François de Borgia, saint Édouard, sainte Hedwige, reine de Pologne, et saint Didace; le volume est du format in fol° et imprimé avec luxe.

En 1724 Mgr. Henri de Nesmond donna un nouvel Office des Saints de Toulouse, imprimé chez Gilles le Camus, format in-8°; on y trouve les offices de saint Jean de Dieu, saint Pie V, saint Anto-

nio, sainte Élizabeth de Portugal, saint Henri, saint Philippe Beniti, saint Étienne, roi de Hongrie, saint Laurent Justinien, Notre-Dame de la Merci, le saint Rosaire, saint François de Borgia et saint Felix de Valois.

En 1744 Mgr. de la Roche-Aymon publia un Office Propre des Saints de la ville de Toulouse : dans la préface le prélat déclare que soit dans le Bréviaire romain, soit dans les offices propres au diocèse de Toulouse, la fête de plusieurs saints a été omise, et que c'est pour réparer cet oubli qu'il publie aujourd'hui ce livre. Les Offices ajoutés sont en particulier les suivants : saint Pierre Chrisologue, sainte Scholastique, saint Jean de Dieu, saint Isidore Évêque, saint Pie V, saint Ubald Evêque, saint Jean de St-Facond, saint Jean François Regis, sainte Julienne de Falconeriis, Notre-Dame du Mont-Carmel, saint Vincent-de-Paul, sainte Marguerite, sainte Rose de Lima, le saint Rosaire, sainte Ursule, saint André Avellin, sainte Gertrude, saint Jean de la Croix. L'ouvrage est imprimé chez Claude Gilles le Camus.

On y trouve au 13 décembre un grand office

propre de *Notre-Dame de l'Espérance;* au deuxième dimanche après l'Épiphanie, un office du saint Nom de Jésus, et un des Sept-Douleurs; on y trouve des oraisons à la fin pour le Vœu de Louis XIII.

Tels sont les divers Offices Propres que jai pu recueillir, je ne doute pas qu'il n'en existe encore d'autres, mais toutes mes recherches dans les diverses bibliothèques ont été inutiles.

Avant l'épiscopat de Mgr. de Brienne, la Liturgie Toulousaine se trouvait donc dans un assez grand désordre depuis l'introduction du rit romain; la multiplicité des offices imprimés en dehors du Bréviaire, fatiguait beaucoup tous ceux qui étaient obligés à les réciter; et le diocèse demandait avec instance la révision des livres liturgiques: ses vœux furent enfin satisfaits, comme on va le voir dans le chapitre suivant.

—

CHAPITRE V.

Mgr. de Brienne archevêque de Toulouse. — Réforme liturgique exécutée par ses ordres.

Il est peu de diocèses en France qui aient été dotés d'une Liturgie aussi belle que celui de Toulouse, et il est bien peu d'évêques qui aient fait exécuter d'aussi grands travaux liturgiques en si peu de temps que Mgr. de Brienne. Avant d'exposer en détail tous ces travaux, je dois faire connaître celui qui les dirigea avec tant de perfection et de persévérance.

Étienne Charles de Lomenie de Brienne, naquit à Paris en 1727. Il fit avec le plus grand succès ses études au collége d'Harcourt; ce ne fut pas l'ambition qui le dirigea vers l'état ecclésiastique, puis-

qu'il céda, pour suivre cette vocation, son droit d'aînesse à son frère. Il soutint en Sorbonne, dans l'année 1751, une Thèse où quelques propositions paraissaient beaucoup trop accorder à la philosophie humaine. Il fut ordonné prêtre, reçut le bonnet de docteur, et devint grand-vicaire de l'archevêque de Rouen. En 1758 il fut fait conclaviste du cardinal de Luynes lors de l'élection de Clément XIII; et en 1760 le roi le nomma à l'évêché de Condom.

Avant d'être élevé à l'épiscopat, Mgr. de Brienne s'était trouvé en relation d'amitié avec d'Alembert et quelques autres philosophes; il ne se tint pas assez en garde contre les opinions de ces libres penseurs : c'est sans doute dans l'*Histoire des moines mendiants* de d'Alembert que l'abbé de Brienne puisa son antipathie contre les ordres monastiques. En 1763 il fut nommé à l'archevêché de Toulouse, à la place de Mgr. Dillon, où son épiscopat a été marqué par de grandes et belles choses. Il établit les Conférences ecclésiastiques, tint un fameux synode, où l'on prit de très-sages mesures en faveur des curés à portion congue, et des prêtres infirmes. Il fonda à Lévignac, près Toulouse,

une maison d'éducation dirigée par les *Dames noires* à l'instar de la maison royale créée à Saint-Cyr par Mme de Maintenon. Bienfaisant par instinct et magnifique par noblesse, il versait sur son diocèse d'inépuisables aumônes. En 1774, un terrible fléau exerçant ses ravages, il se montra généreux jusqu'à la prodigalité. Il établit des filatures dans plusieurs quartiers de la ville sous la direction des Sœurs de la charité, et les pauvres auxquels il offrait ainsi du travail et du pain, bénissaient sa bienfaisance. L'hôpital général de Toulouse fut richement doté par ses largesses; sa charité s'étendant à toutes les classes de la société, pendant qu'il accueillait à Lévignac les filles pauvres des grandes familles, il fournissait de ses propres fonds à l'éducation d'un grand nombre d'élèves dans les écoles militaires.

Il se montra toujours le protecteur puissant de tous les membres de son clergé; il ne laissa jamais les grands talents dans l'obscurité : juste appréciateur du mérite, il savait le récompenser avec cette délicatesse de manières qu'on ne rencontre que chez les grands : c'est ainsi qu'au synode de 1782, il fut si charmé du discours d'ouverture qui fut prêché

par un jeune ecclésiastique de son diocèse, M. l'abbé Mathieu, curé du Taur, qu'il appella en plein synode l'orateur, ôta la riche étole qu'il portait lui-même, et en revêtit de sa main M. Mathieu.

Fidèle à son devoir d'évêque, il condamna un ouvrage philosophique qui avait pour titre *Histoire générale à l'usage des Colléges*, et qui n'était qu'un abrégé de l'*Essai de l'Histoire générale de Voltaire.*

Ami des lettres, il forma à Toulouse une riche bibliothèque, et créa un petit Séminaire dans l'ancien couvent des Pères de la Merci, où il voulait que les jeunes ecclésiastiques fussent initiés à toutes les sciences.

Toulouse lui doit de grands embellissements, il forma les beaux quais qui s'étendent sur la rive droite de la Garonne, depuis le Pont-Neuf jusqu'au Bazacle; unit le bassin du fleuve à l'embouchure du Canal des Deux-Mers, par un autre canal qui porte son nom.

En 1770 il fut reçu à l'Académie Française, et en 1766, il fut nommé membre d'une commission pour la réforme des Ordres Religieux. L'archevêque de

Toulouse ne garda pas à cette occasion cette prudence, et cette discrétion qui convenaient si bien à son caractère. N'écoutant que sa répulsion pour l'état monastique, il commit et fit commettre bien des fautes, que les sincères amis de la Religion déploraient en secret.

Doué de beaucoup d'esprit, d'une conversation facile, et d'une agréable figure, homme de cour, plus encore peut-être qu'homme d'Église, il acquit une certaine célébrité. Je ne le suivrai pas dans sa carrière politique, qui ne fut pas le côté le plus brillant de son histoire. Le principal ministre de l'infortuné Louis XVI, l'archevêque de Sens, le cardinal de Lomenie, le prélat assermenté, l'Évêque métropolitain de l'Yonne ne nous appartient plus.

A peine arrivé au ministère, il fut atteint d'une maladie très-grave dont il fut vivement affecté; la force des remèdes opéra une repercussion sur le cerveau, ce qui fit croire que sa tête avait été affectée. Une faiblesse et une indécision excesives guidèrent toutes ses démarches; aux jours de la révolution, la peur, qui est la plus mauvaise de toutes les conseillères, le domina tout entier. Il eût

trouvé dans une foi plus ardente, dans une religion plus sincère des secours que la philosophie lui refusa. Il prêta le serment à la constitution civile, donna sa démission du cardinalat auquel il avait été élevé après sa disgrâce, et sa démission fut acceptée. Il ne voulut jamais cependant consommer le schisme en sacrant les évêques constitutionnels.

Cette résistance qui l'honora, semblait annoncer un repentir tardif, mais qui pouvait être sincère. Il paya toutes ses dettes avec la plus scrupuleuse exactitude; il vendit, pour les acquitter, sa magnifique bibliothèque.

Le 9 novembre 1793 il fut arrêté à Sens, et jetté dans les prisons de cette ville. Il sollicita l'autorisation de rester prisonnier chez lui, et l'obtint; quelque temps après, on vint l'arrêter de nouveau, c'était le 15 février 1794, et le lendemain on le trouva mort dans son lit. On crut d'abord qu'il s'était empoisonné, mais ce bruit populaire ne put être accrédité quand on connut toutes les circonstances de sa mort. Les soldats qui, le 15 février, étaient venus chez lui pour l'arrêter, lui donnèrent jusqu'au lendemain; ils passèrent la nuit à manger

et à boire : au milieu de leurs orgies, ils conçurent le projet de faire subir au Cardinal les plus dégoûtantes humiliations; ils se rendirent à son appartement, le réveillèrent, le firent lever par force, et malgré ses supplications et ses vives instances, le contraignirent à manger et à boire avec eux; le Prélat était naturellement très-sobre, et ne buvait jamais de vin; ce repas forcé produisit une altération sensible sur sa santé, d'ailleurs très-délicate. Non contents de ces premiers excès, ces cannibales frappèrent l'Archevêque, le maltraitèrent indignement, et le laissèrent presque mort sur son lit. Le vin, les viandes, les coups, et par-dessus tout la frayeur, déterminèrent une attaque d'apoplexie foudroyante à laquelle il succomba. Heureux si les aumônes abondantes qu'il avait faites pendant sa vie, et l'excès d'humiliations qu'il eut à subir avant sa mort, en ouvrant ses yeux à la lumière, purent lui obtenir quelques-unes de ces grâces touchantes, qui au dernier moment, triomphent des volontés les plus rebelles.

Mgr. de Brienne eut beaucoup d'ennemis parmi les moines qu'il rendit l'objet de continuelles vexa-

tions; parmi les membres du clergé, à cause de ses relations avec des philosophes bien connus; et parmi les hommes politiques par suite de l'inexpérience qu'il montra dans les affaires publiques. Ses mœurs sans être scandaleuses, ou mauvaises dans le fonds, manquaient de cette sainte gravité qui convenait à son caractère. L'élégance de son costume un peu trop mondain, la somptuosité de ses équipages et de ses ameublements, un ensemble de conduite qui eût pu être plus régulier, ne donnèrent que trop de prise à la calomnie, ou du moins à de tristes exagérations; mais je ne croirai jamais que, malgré ses fautes que je ne saurais excuser, Mgr. de Brienne mérite les qualifications odieuses d'évêque incrédule, et d'homme infâme que de très-charitables *abbés* lui ont donné de nos jours, à propos de la Liturgie qu'il introduisit dans son diocèse, et dont il faut maintenant s'occuper.

Cédant aux désirs qui lui étaient manifestés de toute part, Mgr. de Brienne entreprit de donner, à l'exemple de la plupart des Evêques de France, une Liturgie particulière à son diocèse. M. l'abbé de Vanmalle, chanoine de Saint-Étienne et vicaire-

général, et M. l'abbé d'Aldéguier, chanoine de Saint-Étienne et grand-chantre firent partie de cette commission avec quelques autres dont je n'ai pu découvrir les noms. Le travail fut exécuté avec beaucoup de soin et une assez grande rapidité; et le nouveau Bréviaire fut publié en 1770, la veille des Kalendes de novembre.

BRÉVIAIRE DE 1770.

Mgr. de Brienne déclare dans le magnifique Mandement qu'il a placé à la tête du Bréviaire, que c'est aux instantes prières des Évêques de la province qu'il a entrepris de faire rédiger ce Bréviaire, et qu'il a employé dans cette rédaction des hommes religieux et très-versés dans les saintes lettres. Le Calendrier offre toutes les fêtes de notre Seigneur, de la sainte Vierge, des saints Anges, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres, des Martyrs les plus célèbres dans toute l'Église, des Docteurs les plus éminents, des principaux Saints honorés dans la France entière, de ceux qui ont vécu dans la Province, ou dont on possède les insignes reliques.

Il adopte pour l'Église de Toulouse ce rit qui re-

monte aux siècles primitifs, et qui n'admet point les fêtes des Saints dans le Carême : ce Bréviaire est exclusivement composé des passages de l'Écriture; le Psautier y est récité tout entier une fois la semaine; la division des psaumes est la même que dans le Bréviaire de Paris, à l'exception du psaume 92e, qui est placé aux Laudes du dimanche. Pour favoriser la piété, on a adapté les hymnes, les psaumes, les versets et les capitules dans chaque férie, à une fin particulière. Le dimanche est consacré à la louange de la loi divine, le lundi à l'exaltation des bienfaits de Dieu dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, les trois féries suivantes à la charité, l'espérance et la foi; le vendredi est consacré à exciter dans les âmes les sentiments de patience dans les afflictions de la vie, et le samedi à l'action de grâce.

En général toutes les Hymnes sont prises du Bréviaire parisien, quelques-unes aussi ont été prises du romain, quelques autres composées exprès pour le Bréviaire; d'autres enfin extraites d'autres offices. Ainsi, dans l'office de Saint-Sernin, des saintes Reliques, et Saint-Augustin, on trouve des hymnes

dont plusieurs strophes ont été prises textuellement dans l'office de Saint-Thomas d'Aquin, qui a été publié par le P. Percin dans son Histoire du Couvent des Jacobins de Toulouse.

Tous les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament y sont lus dans le cours de l'année, sinon dans leur entier, ce qui est impossible, au moins dans leur plus grande partie.

Les homélies des Pères sont extraites des éditions les plus sincères, et les histoires des Saints présentent la plus grande exactitude possible.

On a conservé dans le Bréviaire de Toulouse la plus grande partie des Collectes des anciens Sacramentaires.

Pour montrer aux détracteurs des Bréviaires gallicans combien est injuste le reproche qui leur a été fait d'avoir diminué le culte de la sainte Vierge, Mgr. de Brienne s'exprime ainsi :

« *Ob eximiam in Virginem Deiparam pietatem*
» *quam à majoribus transmissam profitetur, et quasi*
» *hereditario jure ad se pertinentem inviolatè servat*
» *Eecclesia Tolosana, illius festorum solemnitati, non*
» *solum nihil detractum est, sed etiam plura addita.*

» *Cum præter suffragium commune de Sanctis in quo*
» *præcipum locum obtinet, fiat de illâ peculiaris*
» *commemoratio, sive in adventu, sive à circum-*
» *cisione ad presentationem Domini, ac præterea sin-*
» *gulis sabbatis, in quibus officium de sanctissimâ*
» *Virgine celebrari poterit.* »

Le Bréviaire de Toulouse offre des rites particuliers. Parmi ces rites on distingue l'antienne doublée au *Benedictus* et au *Magnificat* dans les grandes solennités; le répons aux premières vêpres, et le verset alleluiatique aux secondes dans certaines fêtes; le neuvième répons à l'office de la nuit; le verset sacerdotal après le *Te Deum;* les Laudes chantées avant la fin de la messe de la nuit au jour de Noël, et les Vêpres chantées encore avant la fin de la messe le Jeudi-Saint; les rites propres aux trois jours qui précèdent celui de Pâques, et à toute la Semaine qui suit cette solennité.

Tous les offices du Bréviaire de Toulouse sont, en général, très-beaux. Ceux des trois fêtes de saint Etienne, des deux fêtes de saint Saturnin, de saint Exupère, de saint Augustin, de sainte Marie d'Egypte, de saint Louis, et de saint Martin,

sont d'une telle magnificence que je ne crois pas que rien puisse leur être comparé en cette matière.

Il me semble cependant qu'on eut pu quelquefois choisir un peu mieux quelques Leçons de saint Augustin; ainsi, par exemple, au 15 septembre, jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, on remarque, au troisième Nocturne, trois Leçons de saint Augustin, et surtout la dernière, dans laquelle se trouvent des expressions générales que les ennemis de l'Immaculée Conception pourraient employer pour soutenir leur opinion erronée.

MISSEL DE 1772.

Le nouveau Missel de Toulouse fut publié en 1772. Mgr. de Brienne nomma une commission pour la rédaction de ce livre, que nous croyons avoir été composée des mêmes hommes que celle du Bréviaire. Le premier soin de cette commission fut d'établir une parfaite harmonie entre le Missel et le Bréviaire; ensuite, de fixer, soit au jour du dimanche, soit aux féries de la semaine, la lecture des Evangiles, de telle manière qu'ils pussent être lus en entier dans tout le cours de l'année.

On trouve donc dans ce Missel trois Evangiles par semaine, le lundi, mercredi et vendredi; et il est à remarquer que les Evangiles présentent, autant que possible, la concordance avec l'évangile du dimanche; quant aux Epîtres, on s'est particulièrement attaché aux livres du Nouveau Testament, et on a ajouté également une Epître à chaque Evangile pour la semaine.

Les collectes sont les mêmes que celles du Bréviaire, et quant aux autres oraisons de la messe, elles ont été extraites des anciens Sacramentaires. On a suivi la même marche pour les Introïts et autres formules de prières employées dans le Saint Sacrifice, qu'on a empruntées au Missel de Paris ou aux anciens Missels.

On a ajouté quelques Préfaces, telles que celles de l'Avent, de la Septuagésime, du Commun des Saints, de la Fête-Dieu, de la Dédicace, de la Fête de tous les Saints, et les préfaces propres à l'Église de Toulouse; celle de la Septuagésime est empruntée au Sacramentaire de saint Grégoire; celles de saint Etienne et de saint Saturnin ont été prises dans l'ancien Missel gothique de la province de Toulouse.

Les Proses des grandes solennités sont les mêmes que celles qui ont été toujours récitées dans l'Eglise, les autres ont été prises dans le Missel de Paris.

Au *Propre du Temps* on a cherché à établir une certaine harmonie entre *l'introït*, les autres prières de la messe et l'évangile, et on trouve inscrit à la marge un passage qui exprime le but principal de l'Office.

Après avoir fixé l'ordre des prières à réciter pendant l'oblation du Saint Sacrifice, la commission s'occupa avec le plus grand soin de la rédaction des rubriques. On détermina la couleur des ornements et leur forme. A la procession qui devait avoir lieu avant la messe, tous ceux qui assistaient au chœur devaient être revêtus de chapes. Les autels doivent être couverts de trois nappes, dont la supérieure doit être placée de manière à ce qu'elle touche la terre de tout côté. Cette rubrique a été modifiée aujourd'hui, et on a substitué aux grandes nappes des garnitures de dentelles plus ou moins larges et diversement brodées. J'aimerais beaucoup mieux la première rubrique, d'autant plus que les grandes nappes étaient ornées dans leur partie an-

térieure de riches parements de la couleur de l'office du jour. Les pupîtres et les coussins étaient également employés pour supporter le livre. Ces rubriques portent expressément que, lorsqu'on expose le Saint-Sacrement, on doit ôter la croix de l'autel et allumer au moins six cierges.

Elles marquent aussi que, lorsqu'on pourra le faire commodément, les burettes seront placées dans un bassin particulier, et qu'il y aura un autre bassin avec une aiguière pour donner à laver au prêtre. J'avais cru jusqu'ici que l'aiguière était réservée à l'évêque, mais les rubriques de Toulouse sont formelles. *Ubi commodè fieri potest decet urceolos esse in cupula; in bacili autem, aquaria seu vas aliud aquæ ad lavandas manus sacerdotis ad psalmum lavabo.*

Les cérémonies de la liturgie Toulousaine sont remarquables par leur majestueuse simplicité; elles sont demeurées telles, à peu près, aujourd'hui qu'elles étaient à l'époque de la publication des grandes rubriques, promulguées par Mgr. de Brienne.

PROCESSIONNEL DE 1774.

L'an 1774, M. Pierre Gely, prébendé du chapitre de Saint-Etienne, donna le grand Processionnel de l'Eglise de Toulouse. Ce livre, de format in-12, porte les armes du chapitre. Il est divisé en deux parties : la première renferme l'ordre des processions qui se faisaient dans l'intérieur de l'église, et la seconde, celui des processions qui se faisaient dans la ville. Ces deux parties sont précédées d'une courte préface, dans laquelle l'auteur expose l'origine des processions et leurs avantages sous le rapport religieux.

Au midi de l'église Saint-Etienne se trouvait un très-beau cloître, dont j'ai vu les ruines, c'était autour de ce cloître que se faisaient ordinairement les processions capitulaires. Tous les dimanches de l'année, à quelques exceptions près, avait lieu, avant la messe, la procession dans le cloître. Pendant le carême, elle se faisait autour de la place Saint-Etienne. Dans les grandes solennités, ces processions étaient accompagnées de beaucoup de stations dans le cloître. Tous les jours de l'année qui n'étaient point occupés par une fête, on faisait

une procession autour du chœur avant la messe capitulaire.

Dans la seconde partie du Processionnel on trouve décrit l'ordre des diverses processions que le Chapitre faisait en ville, parmi lesquelles on distinguait celle du 3 mai, jour de l'Invention de la Croix; du 17 mai, jour anniversaire de la délivrance de Toulouse de l'attaque des huguenots, de la veille de saint Etienne, de la veille de l'Assomption et du jour de l'Exaltation de la sainte Croix. La plus grande partie de ces processions a été supprimée aujourd'hui.

Dans les dernières années qui précédèrent la révolution de 1789, on publia à Toulouse plusieurs livres liturgiques, tels que le Diurnal en 1774, l'Octavaire en 1777, et le Rituel en 1782. A la tête de Rituel Manuel on trouve un mandement de Mgr. de Brienne de la plus grande beauté. Les Livres de chant, Graduel et Vespéral furent publiés en même temps que le Missel et le Brévaire.

La Liturgie introduite à Toulouse au dix-huitième siècle a beaucoup de rapport avec la li-

turgie Romaine, surtout pour le chant et quelques cérémonies; et il est facile de reconnaître que, soit dans le Missel, soit dans le Bréviaire, on a conservé tout ce qu'il était possible de conserver du rit Romain.

A part quelques esprits bizarres qui n'approuvent que ce qu'ils font, la Liturgie de Mgr. de Brienne reçut une générale approbation; et sans aucun doute, elle mérite d'être placée au premier rang par la noble simplicité de ses formes, par le choix et la disposition des prières parmi les Liturgies modernes.



CHAPITRE VI.

Livres liturgiques de l'Église de Toulouse au dix-neuvième siècle.

La première édition du Bréviaire de Toulouse étant presque complétement épuisée, il fallut s'occuper de la réimpression de cet ouvrage. La commission fut nommée à cet effet, à ce que je crois, pendant la vacance du siége de Toulouse, après la mort de Mgr. Primat. Le Bréviaire réimprimé parut à Toulouse en 1818 sous le titre de Mgr. de Brienne, et sous les auspices de Mgr. de Bovet, archevêque de Toulouse, mais qui donna bientôt sa démission. Aucun changement important ne fut fait à l'ancien Bréviaire : on se contenta seulement

de réparer dans le second quelques omissions qui avaient été faites dans le premier.

Jusqu'à l'épiscopat de Mgr. de Clermont-Tonnerre, qui succéda à Mgr. de Bovet, on avait suivi dans les cérémonies les rubriques publiées par Mgr. de Brienne légèrement modifiées. Pour établir une certaine uniformité dans cette partie importante de la Liturgie, Mgr de Clermont-Tonnerre résolut de nommer une commission qui put s'occuper à reformer et régulariser l'ancien Cérémonial du diocèse. M. l'abbé Merle, prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice et directeur du grand séminaire de Toulouse, dirigea cette commission. C'était un homme d'un profond savoir et l'une de ces rares intelligences à qui rien n'est étranger. Malheureusement la compagnie de Saint-Sulpice et le séminaire firent en lui une perte irréparable. Il mourut encore très-jeune plein de vertus et de mérites. Le Cérémonial auquel il avait travaillé avec tant d'activité parut en 1821. Il est divisé en quatre parties. La première traite de la Sainte Messe ; la seconde, des Vêpres et des autres parties de l'Office divin, et des cérémonies du chœur

en général; la troisième, des cérémonies propres à certains jours de l'année; la quatrième, de l'Office de chaque ministre en particulier. Ce Cérémonial, qui fut l'objet de quelques critiques assez mal fondées, est encore suivi de nos jours dans l'Église de Toulouse.

En 1824 Mgr. le cardinal de Clermont-Tonnerre publia un nouveau Rituel pour son diocèse. Voici comment s'exprime le Prélat au sujet de cette publication dans son mandement. « On n'a pas oublié dans ce diocèse les célèbres conférences établies par l'un de nos vénérables prédécesseurs pour la composition du Rituel; mais le travail de ces conférences, fruit précieux du zèle et des lumières de ce qu'il y avait alors de plus distingué dans le clergé de Toulouse, est malheureusement perdu, et nous nous sommes vus réduits à l'alternative d'entreprendre un nouveau travail de ce genre, ou d'adopter quelqu'un des nombreux Rituels déjà existants, en y faisant les modifications et les changements qu'un nouvel ordre de choses pouvait rendre utiles ou nécessaires. » Le Prélat déclare en-

suite qu'il a pris le second parti, et adopté le Rituel de Rieux et de Montauban en observant que la partie liturgique déjà suivie dans le diocèse est la même que celle qui est renfermée dans ce Rituel. Le Rituel de Toulouse qui forme un beau volume in-4° est divisé en deux parties; la partie doctrinale et la partie liturgique. On a eu le soin de réimprimer, en tête du Rituel, le magnifique mandement que Mgr. de Brienne avait publié avec l'Extrait du Rituel dont nous avons déjà parlé.

En 1832 Mgr. d'Astros publia une nouvelle édition du Missel de M. de Brienne. On a changé dans ce nouveau Missel quelques Collectes et quelques Préfaces; on y a introduit les fêtes du Sacré-Cœur et du Rosaire, et plusieurs mémoires en l'honneur des Saints Patrons des anciens diocèses qui se trouvent aujourd'hui réunis au diocèse de Toulouse.

La publication de ce Missel amenait naturellement celle d'un supplément au Bréviaire. C'est ce qui a été exécuté. On a introduit dans ce Supplément un *Office commun* pour les prêtres qui

manquait dans le Bréviaire de Mgr. de Brienne. Dernièrement enfin, on a augmenté les Offices Propres des Saints de celui de saint Louis de Gonzague, de la compagnie de Jésus.

FIN.

TABLE.

102

TABLE DES MATIÈRES.



103

DEUXIÈME PARTIE.

—

LES

ANCIENS LIVRES LITURGIQUES

DANS LES DIOCÈSES

DE COUTANCES ET D'AVRANCHES

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN (TOME QUATRIÈME)



COUTANCES
IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

§ I.

MANUSCRITS

C'est une loi de la nature que la beauté esthétique de la forme vient s'adjoindre comme complément à toutes les œuvres au fond desquelles réside la sainteté. C'est en vertu de ce principe que les arts, quand on les a consacrés au service divin, ont produit plus de chefs-d'œuvre que lorsqu'ils ont été employés à la demeure des puissants de la terre. Les plus beaux édifices sont nos temples, nos plus beaux tableaux sont des sujets religieux et, dans nos musées, ce sont les œuvres dues aux inspirations de la foi qui en font encore la plus noble partie.

Nos livres liturgiques ont suivi cette loi naturelle; ils sont aussi les plus remarquables de tous nos livres tant manuscrits qu'imprimés.

Parlons d'abord des manuscrits : ils sont les plus précieux et aussi les plus rares. La transcription de ces livres n'était confiée, d'après un capitulaire de Charlemagne, en 789[1], qu'à des calligraphes dont la science, l'habileté, la précision et la fidélité étaient capables de lever toute crainte d'altération. Cette tâche

(1) *Capitulaires de Charlemagne*, édition Migne.

incombait généralement aux prêtres et aux moines. Du ve siècle au xie, leur écriture, toujours soignée, offrait les grandes capitales romaines pour les titres principaux, la capitale rustique pour les titres secondaires et l'onciale dite aussi écriture caroline pour le texte en général. Les capitales, surtout celles qui commencent le livre, occupent souvent la moitié de la page et sont toujours fort ornées. Quelquefois elles sont rehaussées d'or et d'argent mêlés aux plus brillantes couleurs. On y rencontre aussi des dessins d'animaux et des enroulements végétaux de la plus grande beauté. Quand on y trouve des dessins d'ornements ou d'architecture, ils rappellent toujours l'art byzantin qui, de nos jours, existe encore en Russie et au Mont-Athos.

De ces âges reculés, nous ne connaissons, dans le diocèse, que le Lectionnaire du Mont-Saint-Michel, comprenant l'histoire des deux apparitions de l'Archange au Mont-Gargan et au Mont-Tombe. Ces deux relations renferment chacune douze leçons, en y comprenant diverses homélies tirées des Saints Pères. La première page, qui est inédite, est écrite, comme tout le manuscrit, sur un beau vélin. Les lettres en grandes capitales romaines sont en or, et l'M initial, également enrichi d'or le plus brillant et de riches couleurs, présente encore des têtes d'animaux, des feuillages, des entrelas vigoureux et des expansions végétales d'une parfaite exécution. La seconde partie offre un P initial qui s'étend dans toute la longueur de la page. La première colonne de cette même page est en capitales rustiques, de même que les titres, la première ligne de chaque leçon et les paroles attribuées à saint Michel; les lettres initiales sont en capitales et, comme les titres, peintes au minium ou d'une autre couleur.

Ce Lectionnaire, qui a été reproduit plus tard dans plusieurs diocèses français et étrangers, a été également renouvelé au Mont-Saint-Michel dans cinq autres manuscrits. La plus belle copie est celle de Robert du Mont ou de Torigni qui a illustré son texte d'une belle miniature représentant le monastère fondé par saint Aubert et l'apparition de saint Michel au

même pontife. L'exécution appartient entièrement au style byzantin.

A la fin du XIIe siècle l'écriture des manuscrits se modifie sensiblement. La minuscule romaine, onciale ou caroline dégénère. Elle devient massive, serrée, remplie de traits anguleux et forme cette écriture que nous appelons gothique. Ses caractères dureront en France pendant plus de quatre cents ans.

Au XIIIe et au XIVe siècles l'art du calligraphe ne se contente plus de lettres enluminées. Il lui faut désormais des vignettes, des miniatures. Les arabesques et les rinceaux seront employés dans les lettres capitales, dans de riches encadrements et termineront des alinéas, ménagés à dessein. Ce ne doit plus être un simple copiste, mais un artiste véritable. Il brise avec les traditions byzantines, et prend ses inspirations dans la nature. Il imite les feuilles, les fleurs, les fruits avec une étonnante réalité et une fécondité inépuisable. L'anatomie ne lui est pas étrangère. Ses personnages ont de la noblesse et de l'élégance et ses costumes, ses attitudes, ses ameublements sacrés sont rendus, par son pinceau, avec une abondance de détails qu'on ne saurait trop apprécier. On y trouve même des types célestes exprimés avec un rare bonheur. Faut-il s'en étonner? Ce calligraphe, ce miniaturiste, car ils travaillent souvent plusieurs sur le même manuscrit, sont des prêtres, des moines qui ont puisé leur inspiration à la source la plus féconde, à la liturgie. C'est en la transcrivant, en la méditant, qu'ils ont entrevu quelques rayons de la patrie supérieure.

Après avoir mûri leur pieux sujet dans la prière et la solitude, leur pinceau le traduit aux yeux de leurs frères et des fidèles. Et où le déposent-ils? Dans ces livres mêmes qui renferment les saints cantiques et les pieuses mélodies.

C'est sur ces feuilles que nous lisons encore la dédicace qu'ils font de leurs labeurs au patron de l'Eglise pour laquelle ils travaillent. Les moines du Mont-Saint-Michel, Cyraldus, Hilduinus, Warinus, Frotmondus s'encouragent par la pensée des récompenses éternelles, par le souvenir de leurs frères qui prieront pour

eux, et consacrent leurs livres à saint Michel, le prince éthéré dont ils se disent les humbles élèves : « Principis ætherei Sancti Michaelis alumni. » Rodulphe, moine d'Arras, voit saint Wast l'encourageant du haut des cieux et lui disant : « Quand tu écris tes livres, je suis présent à tes travaux, j'y porte le plus grand intérêt, et je te déclare qu'autant de fautes te seront remises, qu'il y aura de lignes sillonnant tes pages, de points ou de caractères tracés sur le vélin. »

Cum librum scribo, Vedastus ab æthere summo
Respicit è cœlis quot aretur pagina sulcis,
Quot folium punctis hinc hinc laceretur acutis;
Tuncque favens operi nostro, nostroque labori
Grammata quot sulci, quot sunt, quot deniqne puncti,
Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono.

En parcourant ces livres qui ont demandé tant de patience et de temps, en examinant ces chefs-d'œuvre de miniatures à l'aide desquels on pourrait faire l'histoire de la peinture religieuse au moyen âge, on reste convaincu que l'imprimerie, avec ses mille procédés d'exécution, n'a su dépasser ces merveilles et même a pu rarement les atteindre. Tous ces manuscrits sont loin d'offrir, il est vrai, les mêmes richesses, mais les plus simples étaient encore d'un prix fort élevé. Les seigneurs et les patrons des églises étaient tenus d'en gratifier les sanctuaires qu'ils avaient fondés, mais plusieurs prêtres pauvres n'avaient pas toujours les livres les plus nécessaires à leur usage. Nous voyons Maître Guillaume, chanoine du Mans, léguer son bréviaire aux clercs indigents de la cathedrale, à condition qu'ils prieront Dieu pour lui. La reliure de ces livres souvent fort riche doublait leur valeur. L'ivoire sculpté, l'or, l'argent bosselé de reliefs, les camées, les pierres précieuses, les reliques étaient souvent l'ornement de ces couvertures destinées à protéger le texte sacré. Aussi les rois et les grands seigneurs étaient-ils cités avec reconnaissance quand ils offraient un de ces beaux livres à quelques-unes de nos églises.

Charles Guérin, chanoine d'Avranches, au temps de Daniel

Huet, nous en cite un que l'on conservait avec beaucoup de respect dans la cathédrale. Il avait été donné au chapitre par l'évêque Guillaume III, d'Ostilley. Sa couverture était en argent, avec des images et des caractères en relief. Sur la bordure on avait ménagé des gaînes pour y déposer des reliques que le donataire avait rapportées de son voyage à Jérusalem. C'était un évangéliaire déposé sur l'autel dans les grandes circonstances, pour ratifier, par serment, les engagements solennels.

« Super librum seu textum Evangeliorum Ecclesiæ Abrincensis,
» cujus operimentum est ex argento, imaginibus et caracteribus
» cœlatum et pluribus reliquiis refertum sic ligitur : Guillel-
» mus III, Episcopus Ecclesiæ Abrincensis fecit hoc opus fieri
» et attulit secum has reliquias de terra hierosolimitana [1]. »

Si maintenant nous allons à la recherche de ces livres vénérables et jadis encore si nombreux, nous sommes profondément attristé en voyant qu'ils ont presque tous disparu. Que sont devenus ces beaux manuscrits liturgiques de nos deux cathédrales, de nos collégiales, de nos monastères et de nos paroisses si nombreuses? Presque tous ont péri dans le naufrage des siècles! Le Mont-Saint-Michel, plus heureux, nous a conservé deux bibles dont l'une est riche en miniatures; trois missels étincelants de lettres d'or et de couleurs brillantes, deux bréviaires dont un seul complet et remarquable par ses arabesques et ses lettres ornées ; un évangéliaire et un livre de prières, tous du XIIIe, du XIVe et du commencement du XVe siècle. En dehors de cette abbaye, nous trouvions encore au siècle dernier un certain nombre de ces manuscrits dans nos chapitres ou nos monastères. Le catalogue de la bibliothèque du chapitre d'Avranches en cite trois ou quatre. Mais la révolution les a dispersés, et nous ne savons ce qu'ils sont devenus ; quant aux autres manuscrits liturgiques de nos paroisses, tous sont presque détruits. Madame de Guiton possède un petit livre d'heures richement illustré. Il est signé par un prêtre du diocèse d'Avranches, un clerc d'une église rurale. C'est le seul que nous connaissions. La bibliothèque presbytérale

(1) Charles Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 389.

de Saint-Nicolas-de-Coutances possède aussi un de ces curieux livres enrichi de belles miniatures ; la bibliothèque de la ville en montre deux autres, mais ils n'appartiennent point à notre pays. Le premier est un missel anglais, le second est un petit livre de prières, orné de peintures et d'arabesques, appartenant au diocèse de Rouen. Quelques particuliers de Coutances conservent un bréviaire et quelques livres d'heures, dont le plus beau appartient à M. Le Pesant ; et il est venu du prieuré de Saint-Michel-du-Bosc. Nous aimons à penser qu'il en existe encore plusieurs autres dans quelques bibliothèques du département. Quoi qu'il en soit le nombre en est devenu très petit. Quelle en est la raison ? La voici : « Quand parut l'art typographique, nous dit dom » Guéranger, ces manuscrits si vénérables étaient les plus nom- » breux de tous les livres, l'imprimerie étant appelée à les re- » produire, leur importance diminua considérablement. Les » livres typographiques parurent plus faciles pour la lecture et » bientôt nos manuscrits leur cédèrent peu à peu la place. Ainsi, » après avoir fait l'ornement de nos cathédrales et de nos plus » modestes églises, on finit par les oublier complètement. Heu- » reux quand une main conservatrice daigna leur assigner » pour asile une armoire obscure et humide, ou même un gre- » nier où il leur faudra désormais, en proie aux vers ou à la » poussière, traverser des siècles sans avoir été remués par per- » sonne. Plus heureux ceux qui, en petit nombre, se trouvèrent » établis dans quelques bibliothèques capitulaires ou dans les » rayons poudreux de quelques archives. La richesse de la re- » liure en sauva quelques-uns, d'autres durent leur salut à leurs » enluminures. Mais ce ne furent que des exceptions et en peu » de temps, à partir du jour où les presses typographiques furent » appliquées aux livres de la liturgie, nos vénérables manus- » crits, œuvres de tant de pieux labeurs, disparurent dans une » proportion effrayante [1]. »

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, tome III, manuscrits.

§ II

IMPRIMÉS

L'art merveilleux de la typographie parut dans notre province normande, sur la fin du xve siècle, en 1480. Rouen, entre toutes les villes de France, se fit remarquer par les belles éditions sorties de ses officines. Ce fut donc à ces imprimeurs que nos évêques s'adressèrent, en attendant qu'ils eussent eux-mêmes leurs typographes diocésains.

Les nombreuses productions liturgiques qui sortirent de ces presses diverses pendant près de quatre siècles, peuvent se diviser en trois catégories bien distinctes : 1° les livres gothiques, rappelant notre ancienne liturgie du moyen âge ; 2° les livres à caractères romains, où notre liturgie diocésaine reformée conformément au Concile de Trente et à la bulle de Pie V ; 3° les livres liturgiques reformés contrairement aux traditions romaines et à nos anciens usages.

Parlons d'abord de la première catégorie. C'est Coutances qui nous offre les plus anciens livres que nous connaissions. Le chapitre fut bien inspiré quand il choisit pour pontife le pieux et le magnanime Geoffroy Herbert. Non seulement il s'occupa de l'em-

bellissement de notre cathédrale, de l'érection de l'église Saint-Pierre, mais plus particulièrement encore de la liturgie, renfermant tous les actes du culte divin. Il publia d'abord le rituel qui parut en 1494, in-4°. « *Manuale secundum usum Ecclesiæ Constantiensis.* » — *Rothomagi, per Joannem Le Bourgoys.* En 1499, il donna le Bréviaire « *Divini officii more Constantiensis Ecclesiæ insigne breviarium* ». Il se vendait à Caen chez le libraire Pierre Regnault qui l'avait publié à ses frais. La même année parut notre premier missel imprimé sous la forme d'un petit in-8. « *Missale secundum usum matris Ecclesiæ Constantiensis* ». Une seconde édition sur vélin, comme le bréviaire, vit le jour en 1508. C'est le plus beau missel que nous connaissions. Philippe de Cossé donna, en 1539, une nouvelle édition du manuel « *Manuale seu enchiridion ad usum Ecclesiæ Constantiensis.* »

Etienne Martel réédita le missel, en 1557. « *Missale cunctis sacerdotibus Constantiensis diœcesis institutum, rem divinam celebrare volentibus utilissimum ac recens correctum ac augmentatum.* » Il fut imprimé à Rouen, chez Robert Valentin. C'est la dernière édition connue en caractères gothiques. Les archives capitulaires de Coutances possèdent ces trois missels. Le beau bréviaire et les deux manuels sont à la bibliothèque de Valognes. La bibliothèque de W. Blew, de Londres, possède aussi le missel d'Etienne Martel, et celle de Sainte-Geneviève, à Paris, le missel de 1524, imprimé par ordre du chapitre, pendant la vacance du siège.

A Avranches, trois évêques s'occupèrent aussi de la publication de leur liturgie manuscrite. Louis de Bourbon élu par le chapitre le 17 septembre 1485, fut comme Geoffroy Herbert, un grand bâtisseur. Il fit les douze chapelles latérales de sa basilique, une salle synodale, et le palais épiscopal en entier. Sur la fin du xve siècle, il publia un bréviaire et un rituel, aujourd'hui perdus. Il ne nous reste que le missel, qui parut en 1505, et que l'on conserve à la bibliothèque nationale. Il est intitulé : « *Missale ad usum insignis Ecclesiæ Abrincensis.*

Rothomagi, per Martinum Morin et venundatur Cadomi in officina Roberti Macé, in-4° [1]. »

Louis Herbert, frère de Geoffroy Herbert de Coutances, et le dernier évêque d'Avranches élu par le chapitre, le mardi 21 janvier 1511, donna une nouvelle édition du rituel, en 1521. Ce rituel se trouve à Bayeux, et présentement dans les mains de Mgr Hugonin qui nous l'a signalé.

Robert Cénalis, un des plus habiles et des plus zélés controversistes du XVIe siècle, fit paraître une nouvelle édition de toute la liturgie avranchinaise. Il commença par le missel qui offre la date de 1534 : « *Missale ad usum Ecclesiæ Abrincensis, tam recens impressum et tam in cantu quam in littera recognitum. Additis quotationibus ad marginem indicantibus unde unumquodque desumptum sit. Anno* M. D. XXXIIII [2].

L'année suivante parut le manuel « *Manuale Abrincense.* » Il se vendait, comme le missel, à Caen, chez Michel Anger [3].

Enfin, en 1548, vint le bréviaire : « *Breviarium ad usum percelebris Ecclesiæ Abrincensis in debitâ formâ quoad ejus fieri potuit redactum, adamussim recognitum et ab innumeris mendis purgatum, per Joannem Hucherum initiatorum sacris minimum. Parisiis ex officina Iolandæ Bonhomme sub signo Unicornis*, 1548. » Ce bréviaire se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, et est conservé dans une case particulière, avec les éditions rarissimes des Yolandes et des Kerver.

Le catalogue de la bibliothèque du chapitre d'Avranches qui, au commencement du siècle dernier, avait un conservateur payé, le seul qui existât alors dans nos contrées, cite encore du diocèse d'Avranches, deux autres missels gothiques imprimés,

(1) Avant 1485, le prédécesseur de Louis de Bourbon, Jean Boucard avait donné à la cathédrale d'Avranches et à l'église N.-D. de St-Lo deux évangéliaires, remarquables par leur reliure, leurs caractères et leurs vignettes.

(2) Donné à la Bibliothèque d'Avranches.

(3) Bibliothèque du chapitre d'Avranches.

mais sans indiquer de date. Nous sommes donc dans l'impossibilité de les attribuer à aucun de nos pontifes.

Telles sont nos éditions princeps, nos véritables incunables de notre liturgie diocésaine, mais qui, malheureusement, sont devenues aussi rares que nos manuscrits. En les lisant, on voit qu'ils renferment la liturgie romaine, comme Jean d'Avranches l'indique, dès le XIe siècle, dans son beau livre *De officiis*. On y avait simplement ajouté quelques offices nouveaux et particuliers à nos diocèses, certains répons, plusieurs séquences, des hymnes souvent composés par les évêques ou les chanoines, quelques légères modifications dans le chant ; le reste est semblable à ce que nous lisons aujourd'hui dans notre nouvelle liturgie.

Quant à la forme matérielle de ces livres, elle rappelle encore celle de nos antiques manuscrits. Quelques-uns sont imprimés sur vélin, comme le bréviaire de Valognes et le missel de 1508, des archives capitulaires. Ce dernier est même enrichi de vignettes sur un fond d'or d'une remarquable beauté. Leurs richesses ont tenté la cupidité des visiteurs peu délicats, car plusieurs de ces vignettes ont été enlevées et coupées avec la pointe d'un canif. La couverture en bois recouverte d'un cuir choisi a disparu, de même que dans le missel de 1557. Celui-ci est encore remarquable par l'emploi généralement habile du rouge et du noir pour le texte, et de plus il est enrichi de curieuses vignettes sur bois, qui mériteraient une description. Le petit missel de 1499 ressemble plutôt à un bréviaire qu'à un livre de messe. L'élégance des caractères, sa forme réduite et offrant en si peu d'espace ce que comprennent les gros in-folios, en fait une œuvre à part. Sa couverture bien conservée porte une empreinte au fer représentant Notre-Seigneur apparaissant à Marie-Madeleine. Cette composition est loin de manquer d'intérêt.

Le missel de Robert Cénalis est en papier dont la beauté et la force rappellent à l'œil et au toucher la fermeté du parchemin qui a été seulement conservé au canon de la messe. C'était une manière d'honorer la partie la plus vénérable du livre et d'as-

surer à ces pages sacrées une durée plus longue et une solidité plus grande. On y remarque aussi deux grands dessins sur bois, à pleine page, sur vélin, et représentant le Christ en croix pleuré par la sainte Vierge et saint Jean, avec une vue de Jérusalem. En face, sur une autre feuille, le Père Eternel assis sur un trône gothique, la tête ceinte d'une tiare à triple couronne, tenant un globe d'une main et levant la droite pour bénir. Autour de lui des anges en adoration, avec les symboles des quatre Evangélistes, tels qu'ils sont représentés dans le tympan du porche méridional de la cathédrale de Coutances. Ces gravures ont été reproduites trait pour trait dans les belles éditions de Tournay. Les deux autres gravures qui précèdent et suivent le calendrier, représentant le miracle de saint Grégoire le Grand, sont aussi d'une très grande beauté. Les costumes antiques, les autels du moyen âge, fermés avec des rideaux, les retables en pierre illustrés, les calices, la paix, le mobilier d'un sanctuaire, les costumes des assistants et les riches bordures formées d'arabesques et de rinceaux, encadrant ces sujets, sont d'une exécution remarquable. Les lettres initiales sont en outre ornées et illustrées comme dans le missel de 1557. Aussi les ornements et les nombreuses rubriques donnent-ils à ce missel le plus imposant comme le plus gracieux aspect.

Le bréviaire du même pontife Cénalis, imprimé chez les meilleurs typographes du xvi[e] siècle, Yolande et Kerver, est encore très remarquable. Il est en un seul volume et l'on comprend difficilement comment on a pu, dans un format qui ne représente pas un de nos bréviaires actuels, condenser tant de matériaux. Sa conservation est parfaite de même que sa couverture en veau marron illustré. Il avait jadis appartenu à Charles Maurice Letellier, archevêque de Reims, qui le légua, par testament, à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, avec toute sa bibliothèque. On y voit de belles gravures sur bois, à pleine page, quelques-unes avec compartiments, puis l'image de saint André, le patron du diocèse, plusieurs fois reproduite. Celle du frontispice représentant le saint apôtre en croix et prêchant la foule qui

l'entoure, est fort curieuse. Ces gravures, avec leurs détails soignés, appartiennent à l'école allemande.

Deuxième catégorie.

Après les réformes liturgiques du concile de Trente et la bulle du pape Pie V, sur ce sujet, il se tint à Rouen un concile provincial, en 1581, dont le but fut de répondre au vœu du Souverain Pontife. Dans les règlements qui furent faits, on recommandait aux évêques d'examiner avec le plus grand soin les bréviaires, missels, manuels et autres livres ecclésiastiques, pour s'assurer s'ils ne renfermaient rien de contraire à la doctrine catholique, aux vraies histoires des saints, à la discipline ecclésiastique et à la sainteté des mœurs. Les liturgies diocésaines n'étaient tolérées que lorsqu'elles comptaient au moins deux siècles d'existence. Nos liturgies normandes ayant une antiquité beaucoup plus reculée, furent maintenues. Toutefois les évêques avaient la liberté d'admettre la liturgie romaine nouvellement publiée, si leurs chapitres y donnaient leur consentement. Tous nos pontifes résolurent de conserver leurs offices particuliers, et s'empressèrent de les mettre en rapport avec les prescriptions de Pie V.

François de Péricard, nommé évêque d'Avranches, en 1588, tenait le second rang parmi les évêques de la province, après le métropolitain. Comme sous-doyen en titre il donna l'exemple en commençant la réforme dans notre pays. Pour surveiller le travail et s'occuper plus facilement des épreuves, il appela à Avranches un imprimeur, Jean Lecartel, qui fut le premier typographe de notre département. On commença par reviser le bréviaire. Le chapitre forma une commission qui eut pour chef principal le chanoine Jean Champdorge. Les corrections furent sévères, et l'impression commencée en 1592 ne fut achevée que le 24 juillet de l'année suivante. Ce bréviaire a pour titre : « *Breviarium insignis Ecclesiæ Abrincensis R. R. in Christo patris D.D. Francici*

Pericard, Abrincensis episcopi, authoritate ac ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum. » *Abrincis, typographia Joannis Lecartel, cum privilegio,* 1592.

En 1596 parut le missel « *Missale Abrincense D.D. Pericard. Abrincis, apud Joannem Lecartel* 1596 (1) ». Le rituel ou Enchiridion, publié en 1613, fut imprimé à Rouen, chez Nicolas Loyselet et Robert Feron.

Quand de Péricard eût achevé l'impression du bréviaire et du missel, Mgr de Briroy, évêque de Coutances, demanda Lecartel, qui, laissant à Avranches un de ses élèves, nommé Mottays, vint à Coutances imprimer la nouvelle liturgie. Il commenca aussi par le bréviaire qui parut en 1601. Ce fut le premier livre sorti des presses locales. Malheureusement la ville de Coutances ne le possède pas, et le seul exemplaire qui en reste se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ainsi que la seconde édition du même ouvrage parue en 1609.

Le missel fut publié en 1604, « *Missale ad usum Ecclesiæ Constantiensis. Constantiis ex typographia J. Lecartel,* 1604 ». Ce beau missel, imprimé sur vélin, se trouve à la bibliothèque de Solesmes. Il a été cité, par dom Guéranger, au nombre des livres imprimés sur parchemin, objet de luxe asssz rare au XVIIe siècle.

Le *Manuale* qui porte la date de 1616, avec le nom de Jean Lecartel, est un petit in-8°, qui se trouve aux archives capitulaires. C'est le seul livre liturgique que possède Coutances, du premier typographe de cette ville.

En 1663, Mgr de Lesseville donna une nouvelle édition du bréviaire qui fut imprimé à Paris, chez Frédéric Léonard. Il en existe un volume aux archives capitulaires; ainsi que l'édition complète de Mgr de Brienne qui parut à Paris, chez Coignard, en 1715. Ce dernier bréviaire, également à Londres, est beaucoup moins rare que le précédent.

La seconde édition du missel, due au même prélat, porte la

(1) Bibliothèque du chapitre d'Avranches.

date de 1729. Elle est, comme la première, conforme au concile de Trente : « *Missale Constantiense ad formam Sacrosancti concilii Tridentini recognitum et emendatum.* » Ce missel, imprimé à Coutances chez Jean Fauvel, *Constantiis apud Joannem Fauvel episcopatûs typographum*, M.D.C.C.XXIX, est assurément le plus beau livre sorti des presses locales. Mgr de Brienne publia encore le rituel en 1682, *ad Romani formam expressum*. Il fut imprimé à Paris chez Emmanuel et Jacques Langlois et se trouve, comme le missel, aux Archives capitulaires.

En 1631, pendant la vacance du siège, le chapitre publiait de nouveau le rituel, qui fut imprimé, à Cherbourg, chez Guillaume Cossin, sous l'épiscopat de Mgr de Brienne. Ce livre, conservé aux archives capitulaires, est un bel in-4° qui nous donne le nom du premier imprimeur connu de Cherbourg. Il clôt, en même temps, les éditions diocésaines de Coutances, appartenant à la seconde série.

A Avranches, les liturgies complètes cessèrent à partir de 1635, François de Péricard, du consentement de son chapitre, entra dans les vues du pape Pie V, en autorisant la liturgie romaine dans son diocèse. Dès le 11 avril 1635, elle fut admise avec les mêmes faveurs que la liturgie diocésaine, et se maintint jusqu'en 1790.

Les nouveaux prêtres qui ne possédaient point le bréviaire et le missel diocésain purent prendre dès lors la liturgie romaine. Il y avait du reste fort peu de différence entre ces deux rites, et on avait cet avantage que les livres romains offraient des éditions beaucoup plus soignées et à meilleur marché. Pour faciliter aux prêtres de la liturgie romaine, la célébration des saints locaux et des fêtes particulières au diocèse, on publia, à différentes époques, des propres particuliers à l'église d'Avranches. Le premier remonte à l'épiscopat de Mgr de Péricard, en 1635. Le second, publié par Mgr de Boislève, est de 1657 : « *Proprium Sanctorum Ecclesiæ Abrincensis.* » Les trois derniers furent tous imprimés à Avranches, le premier chez Philippe Mottays,

et deux autres, en 1670 et 1684, chez Nicolas Mottays, avec l'approbation de Mgr de Tessé.

Mgr Huet, successeur immédiat de Mgr Froulay de Tessé, ne voulait pas laisser l'église d'Avranches sans un bréviaire particulier. La difficulté était d'obtenir l'argent nécessaire pour l'impression. Mgr de Lesseville avait trouvé à Coutances, en 1663, un chanoine, M. de Gourmont, qui fit les frais du nouveau bréviaire. En récompense de ses largesses, M. de Gourmont eut l'honneur de faire imprimer ses armes sur ce livre liturgique. A Avranches, Mgr Huet trouva aussi un prêtre zélé, de son diocèse, M. Fleury, qui favorisa ses desseins. Le bréviaire approuvé par le chapitre et corrigé par le savant évêque lui-même, parut chez Coignard, en 1698. L'édition en est très soignée. Le prélat tempère, dans les leçons et les fêtes, la trop grande sévérité de Mgr de Péricard. Il s'occupe aussi, avec prédilection, des gloires de l'Eglise d'Avranches, et compose pour elle, comme l'avait déjà fait Robert Cénalis, plusieurs hymnes qui sont loin d'être sans mérite. Aussi son bréviaire est-il le plus beau monument qu'il ait laissé à son Eglise.

Deux choses distinguent les livres liturgiques de cette seconde série : la conservation des rubriques ou le mélange de lettres rouges et noires, avec initiales ornées, et les gravures souvent nombreuses qui illustrent le texte.

A Avranches, les gravures de Lecartel, en 1592, sont sur bois. Elles ont un air local, mais laissent encore beaucoup à désirer. Le frontispice représente saint André et son glorieux frère, saint Pierre.

Dans nos éditions gothiques, les armes de nos évêques n'apparaissent jamais, de même que leurs noms. Ici, pour la première fois, nous voyons à la place d'honneur, à droite, les armes du chapitre représentant l'Eglise d'Avranches, et à gauche les armes de François de Péricard, avec ses noms et titres. Les autres gravures du bréviaire sont au nombre de huit ou neuf dans chacun des deux volumes dont se compose l'édition. Les unes sont à pleine page, les autres apparaissent comme vignettes,

112

mais rappellent l'enfance de l'art. La couverture, en veau rouge, est semée de marguerites d'or, encadrées dans une riche bordure [1].

Lecartel a fait des progrès à Coutances, et ses gravures du rituel sont d'une exécution plus remarquable.

Dans les bréviaires de Mgrs de Lesseville et de Loménie de Brienne apparaissent les gravures sur cuivre. Exécutées à Paris, elles sont généralement d'une beauté irréprochable et d'une grande finesse. C'est dans ses éditions que nous voyons apparaître le dessin de la cathédrale de Coutances, avec les armes de l'Evêque à droite et celles du chapitre à gauche. Ces armes reparaissent dans le beau missel du même évêque, dont le frontispice représente une magnifique gravure de l'Assomption, la patronne du diocèse. M. Salettes possède ce cuivre remarquable qui a eu l'honneur de plusieurs expositions.

Le bréviaire de Daniel Huet n'a pas le dessin de la cathédrale d'Avranches, mais il offre, au frontispice, l'église spirituelle, représentée par les quatre grands pontifes de ce diocèse : saint Pair, saint Aubert, saint Sever et saint Sénier. On y remarque saint Aubert tenant dans ses mains l'image du Mont-Saint-Michel qu'il présente à saint André reportant à Dieu l'hommage de cette dédicace. Ce sujet est fort bien traité. Au bas se trouvent les armes du pontife. Les autres gravures sont également remarquables par leur finesse.

Troisième catégorie.

La troisième série des livres diocésains nous offre l'histoire de la déviation liturgique en France. Le courant établi par les jansénistes se répand de plus en plus, dans la majeure partie de nos diocèses. Il y souffle un esprit de nouveauté qui s'éloi-

(1) Ce volume aujourd'hui introuvable et d'une grande valeur pour Avranches, puisqu'il est le premier livre sorti de ses presses locales, a été donné à la bibliothèque de cette ville.

gne étrangement des traditions romaines et de nos anciens usages.

C'est l'époque des hymnographes Santeuil et Coffin.

En 1733, Mgr Le Blanc, évêque d'Avranches, publia un nouveau bréviaire qui ne ressemble presque plus en rien à celui de Daniel Huet. Les hymnes, la division des psaumes, les leçons, les vies de saints, les répons, tout a été changé ou modifié. Ce bréviaire fut imprimé à Rouen, chez Jore père et fils.

César Le Blanc fit plus encore, il admit dans son diocèse le missel et le rituel de Rouen, sans répudier cependant la liturgie romaine persistant toujours dans plusieurs de nos églises. Nous possédons de nombreux missels et bréviaires romains de cette époque, de même que le missel de Mgr de la Vergne de Tesseran, archevêque de Rouen, avec le dernier bréviaire d'Avranches. Mgr Le Blanc publia encore un manuel, en 1742, qui fut renouvelé en 1766, par Mgr de Malide. Ces deux derniers ouvrages furent imprimés chez Lecourt, typographe du diocèse. En 1776, Mgr de Belbœuf, dernier évêque d'Avranches, donna, en deux volumes in-8°, les Heures d'Avranches, suivant le bréviaire de Mgr Le Blanc. Ce fut le dernier monument liturgique de ce diocèse, avec le livre d'église qui, comme les Heures, parut, en 1784, chez Lecourt.

A Coutances, Mgr de Matignon ne commence cette réforme qu'en 1741 par la publication d'un nouveau bréviaire imprimé à Paris. Il brise, comme celui d'Avranches, avec les anciennes traditions. En 1744 parut le nouveau rituel. Il fut également imprimé à Paris chez Coignard. Joubert, imprimeur du diocèse, fit paraître, en 1743, un diurnal en rapport avec le bréviaire.

Mgr de Talaru, dernier évêque de Coutances avant la révolution, fit une nouvelle édition des livres liturgiques de Mgr de Matignon. Le bréviaire, qui porte la date de 1769, sortit des presses de Jacques Le Roy, typographe des usages coutançais, ainsi que le processionnal, en 1777, et le manuel en 1783. Joubert

donna le missel en 1778 et un livre d'église pour les fidèles, en 1790.

Dans notre siècle, Mgr Rousseau a publié : *Officium mortuorum*, chez Joubert, 1804. Mgr Dupont donna un cérémonial, en 1825, et un bréviaire pour les deux diocèses réunis. Il parut chez Tanquerey, en 1830. Chez le même libraire sortirent aussi, sous le pontificat de Mgr Robiou, un missel, en 1839, un eucologe noté, en 1844, et un rituel, en 1846. Avranches suivit son ancienne liturgie jusqu'en 1840.

Telle est l'histoire de nos livres diocésains depuis l'usage de l'imprimerie jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine, en 1861, sous l'épiscopat de Mgr Daniel.

Du reste tous ces livres de la *troisième catégorie* ne sont point remarquables : plus de rubriques, plus de titres au minium ou à l'encre rouge, plus de gravures, si ce n'est la cathédrale de Coutances dans quelques-uns, avec les armes des évêques.

Ajoutons en finissant que les éditions de tous ces livres tirées à des exemplaires très nombreux, sont néanmoins devenus assez rares. Les premiers se trouvent à peine par unité dans les bibliothèques. Il en est même beaucoup sur lesquels on est réduit à la simple notion, et plus encore peut-être, dont l'existence sera à jamais ignorée. Les bibliothèques de Paris si riches en livres liturgiques sont loin de nous présenter nos collections diocésaines. Il est même plus d'un diocèse qui, en mettant à contribution les collections publiques et particulières, ne trouveraient pas la trace de tel béviaire ou missel dont l'existence a été cependant très certaine. Le xvie siècle en possède peu de bien conservés ; le xviie et même le xviiie offrent également de singulières lacunes. Cette pénurie vient de la multitude même de ces livres. Une nouvelle édition amenait l'anéantissement de l'édition précédente. Leur nombre fit méconnaître leur importance. Abandonnés aux vers et à la poussière, quand ils ne furent pas détruits immédiatement par leurs possesseurs, ils disparurent en peu d'années. Ajoutons pour dernière cause, le temps qui dé-

truit tout, l'ignorance surtout qui n'appréciait pas leur importance dans l'avenir, et ces mille accidents auxquels les livres ont été exposés dans tous les âges [1]. Il n'est peut-être pas un diocèse en France qui possède une collection complète de ses livres liturgiques imprimés. On arrive encore à réunir les éditions du XVIIIe et du XVIIe, mais celles du XVIe et du XVe sont devenues si rares et si chères qu'elles sont inabordables quand elles existent. Le missel

(1) Les archives de St-Gervais d'Avranches possèdent le registre des visites de Mgr J. B. Durand de Missy, en 1748 Dans ce registre le pontife a tenu à indiquer les paroisses qui suivaient la liturgie romaine ou la liturgie diocésaine. Il cite plus de soixante-dix paroisses ayant alors le romain. Ces paroisses étaient : Buais, Bion, Boisyvon, Boisbenâtre, Chalendrey, Chevreville, Chapelle-Hamelin, Coulouvray, Chérencey-le-Héron, Champcey, Carolles, Chavoy, Ducey, Fontenay, Gathemo, Heussé, Husson, Isigny, Juilley, Les Chéris, Le Buat, Les Biards, Les Loges-Marchis, Le Teilleul, Le Neufbourg, Lingehard, Le Petit-Celland, La Gohannière, Le Luot, La Mouche, Le Grippon, Lolif, La Godefroy, La Chaise-Baudouin, Marcilly, Mesnil-Ozenne, Mongothier, Mesnil-Thébault, Mesnillard, Moulines, Montjoie (arrondissement de Mortain), Mesnil-Rainfray, Marcey, Naftel, Poilley, Parigny, Périers, Rouffigy, Ronthon, St-Laurent-de-Terregate, St-Aubin-de-Terregate, St-Symphorien, St-Jean-près-Bion, St-Barthélemy, St-Clément, Sourdeval, St-Pois, St-Jean-du-Corail, Ste-Eugienne, St-Michel-des-Loups, St-Pierre-Langers, St-Jean-le-Thomas, Sartilly, St-Quentin, Servon, Touchet, Tanis, Virey, Villechien, Vernix, Villiers. — Sur ces 71 paroisses, quatre d'entre elles sont citées comme n'ayant pas les livres romains au complet ; elles suivaient la liturgie diocésaine quant au missel et au rituel ou n'avaient de romain que l'antiphonaire et le graduel. Ces paroisses qui unissaient ainsi les deux liturgies étaient : St-Aubin-de-Terregate, Les Loges-Marchis, Champcey, et La Godefroy. D'après ce qui précède, l'Avranchin n'a été que vingt-deux ans sans suivre la liturgie romaine, c'est-à-dire de 1840 à 1862, mais on comprend, en présence de ces rites variés, dans un diocèse de 180 cures, la difficulte d'une nouvelle liturgie, et l'embarras des évêques d'Avranches pour donner un nouveau bréviaire. A partir de 1635, la vente était restreinte et il fallait de longues années pour écouler une édition. Aussi Mgr Le Blanc, de concert avec son chapitre, restreignit-il la liturgie diocésaine au bréviaire, au propre, au manuel, aux heures diurnales et au paroissien ou livre d'église pour les fidèles. Le Missel, l'antiphonaire, le graduel, le rituel, le processionnal, les kyrie, étaient rouennais et furent annexés, en 1734, à la liturgie d'Avranches, avec des suppléments particuliers. Ces explications donnent la raison de la rareté exceptionnelle des livres liturgiques appartenant d'une manière spéciale au diocèse d'Avranches.

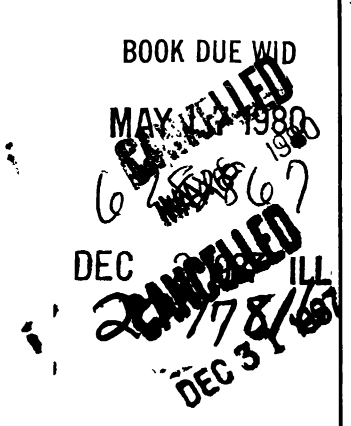
114

de Robert Cénalis est coté à 2,000 francs dans une librairie de Paris. On ne doit pas s'étonner si Mgr Bravard, malgré toute sa bonne volonté, n'a pu acquérir, même à aucun prix pour nos archives capitulaires, le bréviaire de 1499, conservé à la bibliothèque de Valognes.

E.-A. PIGEON.



Coutances. — Imprimerie de Salettes, libraire-éditeur.


CANCELLED
6253430
BOOK DUE WID
DEC



